

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/3638
21 mai 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Point 15 de l'ordre du jour

MESURES DESTINEES A PROMOUVOIR PARMI LES JEUNES LES
IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT MUTUEL ET DE COMPREHENSION
ENTRE LES PEUPLES

Note du Secrétaire général

1. A sa quinzième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 1572 (XV), touchant les mesures destinées à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples. Aux paragraphes 3, 4 et 5 du dispositif de la résolution, l'Assemblée générale :

"3. Invite les institutions spécialisées compétentes, et surtout l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à examiner les moyens propres à intensifier l'action internationale, nationale et bénévole dans ce domaine, y compris la possibilité d'élaborer un projet de déclaration internationale qui proclamerait les principes fondamentaux concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, et à faire rapport à ce sujet au Conseil économique et social, si possible lors de sa trente-deuxième session;

"4. Prie le Conseil économique et social, lorsqu'il soumettra à l'Assemblée générale ses recommandations relatives à ces rapports, de tenir compte des opinions exprimées par les Etats Membres, lors de la quinzième session de l'Assemblée, au sujet de la nécessité de promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples 1/;

"5. Prie en outre le Conseil économique et social, lorsqu'il soumettra à l'Assemblée générale ses observations sur le prochain rapport que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a été invitée à présenter aux termes de la résolution 803 (XXX) du Conseil, de tenir compte de la présente résolution et des débats consacrés à cette question."

1/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, annexes, point 76 de l'ordre du jour, et A/PV.954, A/C.3/SR.1050 à 1057. Voir aussi document A/5032, par. 71 à 77 (rapport de la Troisième Commission de l'Assemblée générale (seizième session) sur le rapport du Conseil économique et social).

2. A la trente et unième session du Conseil^{2/}, le représentant de l'UNESCO a déclaré que le Directeur général de l'UNESCO ne pourrait faire rapport sur la question au Conseil qu'à sa trente-quatrième session.

3. Le Secrétaire général a maintenant l'honneur de présenter au Conseil le rapport de l'UNESCO sur les mesures destinées à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples (UNESCO/ED/189).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

MESURES DESTINÉES A PROMOUVOIR PARMIS LES JEUNES
LES IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT MUTUEL
ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES

Rapport du Directeur général par intérim de l'Unesco

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

I. OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

II. RESUME DES OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS RELATIVES AU DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES MESURES DESTINÉES A PROMOUVOIR PARMIS LES JEUNES LES IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT MUTUEL ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES

- A. L'encouragement des échanges et des contacts personnels
- B. Le rôle de l'éducation donnée dans les établissements scolaires, les écoles normales et les universités
- C. L'enseignement relatif aux Nations Unies et aux Institutions spécialisées
- D. L'action en dehors de l'école
- E. Possibilité d'élaborer une déclaration internationale sur les principes fondamentaux

ANNEXE I Résolution 1572 (XV) adoptée par l'Assemblée générale

ANNEXE II Résolution 1.1531 adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa onzième session

ANNEXE III Sources des observations et suggestions relatives au document de travail reçues par l'Unesco

ANNEXE IV Suggestions concernant le texte d'une déclaration internationale des principes fondamentaux

- (a) Document de travail rédigé par la Roumanie pour la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations Unies
- (b) Projet d'une Déclaration internationale établi par l'Association internationale pour le christianisme libéral et la liberté religieuse

INTRODUCTION

1. Le présent rapport a pour objet de donner suite à deux résolutions, l'une de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'autre de la Conférence générale de l'Unesco.
2. A sa quinzième session (décembre 1960), l'Assemblée générale a, en effet, adopté la résolution 1572 (XV) sur les "mesures destinées à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples" (voir Annexe I). Les Institutions spécialisées compétentes, et surtout l'Unesco, sont invitées à "examiner les moyens propres à intensifier l'action internationale, nationale et bénévole dans ce domaine, y compris la possibilité d'élaborer un projet de déclaration internationale qui proclamerait les principes fondamentaux concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, et à faire rapport à ce sujet au Conseil économique et social".
3. La Conférence générale de l'Unesco a, de son côté, adopté à sa onzième session (décembre 1960), la résolution 1.1531 (voir Annexe II) qui, par son contenu, s'apparente étroitement à la première partie de la résolution de l'Assemblée générale. Aux termes de cette résolution, la Conférence générale de l'Unesco "recommande instamment aux Etats membres de redoubler d'efforts afin que l'éducation s'inspire toujours du principe de tolérance, de l'esprit de rigoureuse objectivité et du souci de maintenir des relations pacifiques entre les nations et les races"; elle "invite le Directeur général à rechercher les mesures qui pourront contribuer le plus utilement, sur le plan de l'éducation, à affermir et à développer la compréhension internationale, et le charge de faire rapport sur cette question à la Conférence générale lors de sa douzième session".
4. Le Conseil exécutif de l'Unesco a décidé, à sa 59e session (mai 1961), qu'un seul rapport serait rédigé pour donner effet aux deux résolutions précitées (59 EX/Décisions, 7.1.9).
5. Le Secrétariat de l'Unesco a rédigé, sur cette question, un document de travail préliminaire, dans lequel il a mis à profit les observations et suggestions présentées par un certain nombre de consultants de divers pays et par plusieurs institutions appartenant au système des Nations Unies. Ce document passe en revue les diverses catégories de mesures tendant à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples; il expose différents problèmes dont l'existence est reconnue d'une façon générale, et décrit les points sur lesquels on pourrait intensifier les efforts déjà déployés dans ce domaine.
6. Le document sus-indiqué (UNESCO/ED/IU/1, 18 octobre 1961) a été communiqué aux Commissions nationales pour l'Unesco, aux Institutions spécialisées des Nations Unies et aux organisations internationales non gouvernementales, lesquelles ont été invitées à faire connaître au Directeur général de l'Unesco leurs observations et suggestions touchant les moyens d'intensifier l'action internationale, nationale et bénévole en ce domaine, ainsi que leurs vues sur la possibilité d'élaborer un projet de déclaration internationale.
7. Le nombre des réponses s'est élevé à 73 (24 provenaient de gouvernements, de Commissions nationales des Etats membres ou de membres associés; 6 émanaient d'institutions appartenant au système des Nations Unies; une réponse était envoyée par une organisation régionale intergouvernementale et 42 réponses avaient été reçues d'organisations internationales non gouvernementales). Ces réponses sont énumérées à l'Annexe III.
8. Se fondant sur ces réponses, le Secrétariat a établi le présent rapport à l'intention du Conseil économique et social et de la Conférence générale de l'Unesco. La première partie contient des observations et des conclusions d'ordre général inspirées par l'expérience que l'Unesco a acquise en ce domaine, ainsi que par les observations et suggestions dont le document de travail préliminaire a fait l'objet. Dans la seconde partie, le Secrétariat a résumé, point par point, les observations et suggestions reçues par lui, en les faisant précéder, dans chaque cas, du texte de la section pertinente du document de travail préliminaire.

PREMIERE PARTIE

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

9. La résolution 1.572 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les "mesures destinées à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples" recommande, dans son premier paragraphe, "aux Etats, aux organisations non gouvernementales et aux individus de prendre des mesures efficaces afin de promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples" ; elle les invite également (paragraphe 2) "à encourager les échanges libres et sans restriction, par tous les moyens, entre les jeunes de différents pays, d'idées et d'opinions de nature à favoriser ces idéaux". L'Unesco est invitée (paragraphe 3) "à examiner les moyens propres à intensifier l'action internationale, nationale et bénévole dans ce domaine, y compris la possibilité d'élaborer un projet de déclaration internationale qui proclamerait les principes fondamentaux concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples".

10. La rédaction d'un rapport sur ces divers points exigeait en premier lieu l'inventaire des genres d'activités, de caractère international, national et bénévole, auxquelles on a actuellement recours en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la résolution précitée. Il est apparu que l'on pouvait commodément ranger ces activités sous les principales rubriques suivantes :

(i) L'encouragement des échanges et des contacts personnels (rencontres, conférences et congrès internationaux de jeunes ; séjours dans des familles et échanges interfamiliaux ; cours de vacances, centres de vacances et voyages d'études ; programmes destinés aux jeunes travailleurs et travail rémunéré à l'étranger ; programmes relatifs aux études à l'étranger ; service civil international ; manifestations sportives internationales).

(ii) Le rôle de l'éducation (écoles primaires ; écoles du second degré ; activités parascolaires ; formation des maîtres ; rôle des universités).

(iii) L'enseignement relatif aux Nations Unies.

(iv) L'action en dehors de l'école (rôle des collectivités locales ; rôle des clubs, organisations et mouvements de jeunesse ; rôle des moyens d'information ; recherches de base sur les moyens d'accroître la compréhension internationale parmi les jeunes).

11. Le Secrétariat a rédigé un bref exposé des diverses catégories d'activités exercées en ces domaines ; il signale les programmes mis en œuvre à cet égard par l'Unesco et appelle l'attention sur les difficultés qui empêchent de tels efforts d'être pleinement efficaces. Les Commissions nationales et les organisations auxquelles le document de travail a été communiqué étaient invitées à prendre pour base de discussion de chaque question l'exposé du Secrétariat et à présenter leurs observations et suggestions sur :

- (a) les principaux objectifs d'une action intensifiée en ce domaine ;
- (b) les moyens pratiques d'intensifier l'action internationale, l'action nationale et l'action bénévole ;
- (c) l'ordre de priorité en ce domaine.

12. De plus, le Secrétariat a rédigé une analyse succincte de la situation concernant l'opportunité d'une "déclaration internationale sur les principes fondamentaux" et il a invité les organismes intéressés à lui faire connaître leurs observations et suggestions sur :

- (a) l'utilité et la possibilité d'élaborer une déclaration internationale de principes ;
- (b) le caractère et la portée de cette déclaration, dans le cas où il serait décidé de procéder à son élaboration ;
- (c) les autres moyens de formuler des règles internationales, des principes communs et des guides d'action en ce domaine.

13. Enfin, les destinataires du document de travail ont été invités à faire connaître les activités qu'ils ont entreprises en joignant à leur exposé toute documentation utile.

14. La seconde partie du présent rapport reproduit le texte de l'analyse par le Secrétariat de chacun des points sus-indiqués et résume, dans chaque cas, les observations et suggestions qui lui sont parvenues. Cette partie permettra de se faire une idée des principales catégories de mesures concrètes auxquelles on peut avoir recours pour inculquer aux jeunes, tant à l'école qu'au dehors, l'esprit de paix, de respect mutuel et de compréhension ; elle montrera également à quel point et au prix de quelles difficultés il est possible d'intensifier ces activités, en se fondant sur l'expérience acquise en la matière par l'Unesco et sur le contenu des réponses qu'a suscitées le document de travail.

15. On trouvera donc, dans la première partie du présent rapport, quelques constatations et conclusions de caractère général, qu'amènent à formuler l'étude de cette expérience et les observations et suggestions qui ont été reçues.

Objectifs et principes d'action

16. Nombreux sont ceux, dans tous les pays, que préoccupe une telle question et que ce souci porte à agir. Un vaste mouvement s'est déclenché, fruit de multiples initiatives et faisant appel à des méthodes et à des formules très diverses, qui vise à promouvoir la compréhension internationale chez les jeunes. L'expérience acquise dans beaucoup de champs d'activité est d'ores et déjà considérable.

17. Bien qu'ils soient énoncés en termes différents, les objectifs de cette action ont nombre d'éléments communs : faire mieux connaître aux jeunes le monde et les peuples étrangers ; leur donner cette ouverture d'esprit qui leur permettra de considérer les autres cultures sans préjugé et d'avoir devant les différences qu'ils constateront une attitude amicale et non hostile ; leur faire comprendre que seule la coopération internationale rend possible la solution des problèmes mondiaux ; enfin, encourager chez eux le respect des droits de l'homme, développer le sens des responsabilités morales et sociales à l'égard d'autrui et accroître le désir d'agir pour le bien commun. L'objectif central qui se dégage de l'ensemble des réponses est qu'il faut consolider les bases de la paix par l'éducation des jeunes tant à l'école qu'en dehors de l'école.

18. Bien que nombreux soient les types de programmes déjà mis en œuvre ou qui sont proposés, nul n'est entièrement satisfait des moyens entrepris jusqu'ici, ni des résultats atteints. Les réponses indiquent qu'il convient de redoubler d'efforts. Il ne s'agit pas seulement d'accroître le nombre des activités, il faut aussi améliorer les voies d'approche, les techniques et les méthodes.

19. L'intensification des efforts en ce domaine pose, au préalable, un principe général : il importe de tenir pleinement compte des attitudes et des goûts des jeunes eux-mêmes. D'où la nécessité de découvrir les moyens d'associer ceux-ci à l'élaboration des mesures destinées à promouvoir les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples. Des méthodes doivent être trouvées qui fassent appel non seulement à l'idéalisme spontané des jeunes, mais aussi à leur sens des réalités. L'expérience montre que des programmes reposant sur de grands impératifs d'ordre moral et qui visent à atteindre des buts généraux risquent de ne susciter qu'indifférence, méfiance ou raillerie. C'est ainsi qu'un projet ayant un objectif aussi abstrait que "la compréhension internationale" pourra n'intéresser que médiocrement les jeunes, alors que nombreux seront, parmi ces derniers, ceux qui s'attaqueront volontiers à des tâches concrètes ne comportant qu'indirectement une amélioration de la compréhension internationale. Il semble évident que les mesures de cet ordre que l'on pourra prendre ne seront efficaces qu'autant que les jeunes y trouveront la possibilité de participer directement à des entreprises pratiques visant des objectifs précis et tangibles.

20. D'autre part, ces mesures seront d'autant plus efficaces qu'elles éveilleront chez les jeunes le sens de la communauté, en dépit de facteurs tels que l'éloignement géographique de leurs pays par rapport à d'autres, la diversité des régimes politiques et économiques ou leur degré différent de développement économique. Il ressort apparemment des réponses reçues que les jeunes voudraient ressentir davantage qu'ils appartiennent à une communauté mondiale. On doit donc rechercher les moyens de les aider à acquérir cette impression.

Ordre de priorité

21. Le Secrétariat s'est efforcé dans le document de travail de présenter un panorama complet des méthodes d'action possibles. Il semble bien, d'après les observations reçues, que point n'est besoin d'en inventer d'autres. Les suggestions qui ont été formulées portent sur l'élargissement ou l'amélioration des activités déjà entreprises plutôt que sur la mise en application de formules nouvelles. Néanmoins, le développement des programmes actuels s'impose évidemment. En l'espèce, les possibilités d'action sont nombreuses - si nombreuses, en fait, que la question est de savoir s'il convient de les exploiter toutes à la fois.
22. On a souvent dit qu'il serait préférable de concentrer les efforts sur un nombre restreint de mesures de nature à exercer de fortes poussées. C'est pourquoi, dans le document de travail, le Secrétariat avait demandé expressément aux organismes consultés de suggérer un ordre de priorité des différents champs d'action. Toutefois, les réponses où figurent des propositions en ce sens sont relativement rares et celles-ci ne concordent d'ailleurs pas assez pour qu'une recommandation puisse être formulée à ce sujet. Si certaines institutions souhaitent qu'un effort particulier soit fait, par exemple, en ce qui concerne les différentes formes d'échanges de jeunes, il s'en trouve à peu près autant pour estimer que ce qui doit primer c'est la formation de personnel enseignant, l'enseignement relatif aux objectifs et à l'activité des Nations Unies et des Institutions qui leur sont rattachées, ou une autre forme d'action. Dans l'ensemble, les réponses montrent qu'il est impossible ou inopportun d'établir un ordre de priorité très précis. Par contre, toutes les mesures propres à faciliter l'accomplissement de la tâche entreprise doivent être renforcées.
23. Cette diversité des voies d'approche, des méthodes et des programmes est, en soi, encourageante. Elle accroît les chances de succès et prouve que l'on peut faire œuvre utile dans des contextes culturels, économiques ou matériels différents. Elle traduit ainsi cette "féconde diversité des cultures" dont fait état l'Acte constitutif de l'Unesco.

Besoins concrets

24. En ce qui touche aux mesures précises à prendre, les organismes consultés ont presque tous suggéré que l'on retienne un certain nombre de problèmes concrets à la solution desquels il conviendrait de s'attacher. Les efforts tendant à promouvoir la compréhension internationale chez les jeunes semblent être gênés surtout par l'insuffisance des appuis financiers, la rareté des maîtres et des animateurs expérimentés de mouvements de jeunes, par la place trop restreinte faite, dans les programmes scolaires, à l'éducation pour la compréhension internationale, ainsi que par le manque d'auxiliaires pédagogiques efficaces.
25. De nombreuses réponses soulignent un autre besoin, moins concret mais aussi essentiel, à savoir la nécessité que les pouvoirs publics accordent leur plein appui à l'exécution des programmes qui visent à développer la compréhension internationale parmi les jeunes. Certaines réponses demandent un accroissement de l'aide accordée à l'échelon national pour multiplier les échanges internationaux et les rencontres de jeunes, élargir les programmes et augmenter les ressources des établissements d'enseignement, stimuler l'activité des organisations non gouvernementales, ou étendre l'action des institutions internationales compétentes. Il est souvent recommandé, dans les observations et suggestions reçues par le Secrétariat, que les organisations internationales accordent leur patronage et leur soutien à certaines activités et qu'elles s'attachent, en particulier, à coordonner les efforts et à intensifier les échanges internationaux de renseignements et de documentation.
26. Les résultats de l'enquête du Secrétariat - s'ils ne conduisent pas à établir un ordre de priorité entre les différents domaines d'action - n'en indiquent pas moins des besoins particuliers à satisfaire d'urgence et permettent de dégager certains principes directeurs. Il conviendrait que les gouvernements et les organisations en tiennent compte dans l'élaboration de leurs programmes.

L'encouragement des échanges et des contacts personnels

27. D'après les réponses reçues, on estime généralement qu'il y aurait intérêt à développer les échanges de jeunes, ce qui souligne une fois de plus le rôle important que peut jouer cette forme d'action pour promouvoir parmi la jeunesse les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples. Toutefois, comme le font observer nombre des organismes

consultés, un tel résultat n'est pas automatique ; il dépend dans une large mesure du genre d'échanges et des conditions dans lesquelles ceux-ci sont organisés. Les observations dont le document de travail a fait l'objet ne concordent pas quant aux modes d'échanges qui peuvent être le plus fructueux. C'est ainsi que certaines institutions recommandent vivement les grandes réunions internationales qui offrent à de très nombreux jeunes gens, venus de pays différant quant à leur régime politique et économique, l'occasion d'échanger des idées sur les grands problèmes du monde contemporain ; tandis que d'autres préconisent des réunions restreintes, ou des visites et des séjours de petits groupes capables, en vivant dans des familles, en participant à des chantiers ou en discutant avec les jeunes de l'endroit au sein de cercles d'étude, de s'intégrer dans la communauté qui les accueille. Les manifestations sportives internationales représentent un mode d'échanges qui intéresse un grand nombre de jeunes. Quelle que soit leur importance, ces manifestations permettent, à condition d'être judicieusement organisées, de voir se manifester l'esprit d'équipe, le sentiment du respect mutuel et la pratique du "fair play". Il importe de donner à de jeunes athlètes de pays différents la possibilité de participer à des manifestations de ce genre, sans distinction de race, ni d'opinions politiques ou autres.

28. Il semble que le moyen le plus efficace d'intensifier l'action dans le domaine des échanges de jeunes ne consiste pas tellement à accroître le nombre des participants à l'une quelconque des catégories d'échanges, mais bien à veiller à ce que tous les échanges soient préparés et organisés avec soin, de manière à favoriser le plus possible la compréhension internationale. Les obstacles qui font que, actuellement, seule une minorité de jeunes bénéficie de ces échanges - en particulier la cherté de la vie et le coût élevé des voyages à l'étranger - ne sauraient être aisément ni rapidement levés. Toutefois, il est possible, et le besoin s'en impose, de donner à ces échanges une plus grande valeur, notamment en facilitant les contacts entre les jeunes visiteurs et ceux qui les accueillent et en élargissant l'aire géographique des échanges. Il conviendrait également de multiplier les avantages que procurent les échanges en réservant ceux-ci, par priorité, aux jeunes cadres qui sont en mesure, à leur retour, de faire profiter un grand nombre de jeunes de leur pays de l'expérience qu'ils auront acquise à l'étranger.

Le rôle de l'éducation donnée dans les établissements scolaires, les écoles normales et les universités

29. Les observations et suggestions dont cette partie du document de travail a fait l'objet confirment que l'éducation pour la compréhension internationale est un devoir qui s'impose aux établissements d'enseignement de tous les niveaux. Il semble donc que la notion d'éducation civique, au sens large du terme, doive être réexaminée. Dans le monde d'aujourd'hui, cette éducation doit comprendre un enseignement visant à développer chez les jeunes le sens de leur devoir civique à l'égard de la communauté des nations, devoir fondé sur la compréhension et le respect mutuels. Tous les genres et modes d'enseignement peuvent contribuer plus ou moins largement à cette fin.

30. Il est significatif que l'influence sous ce rapport de l'enseignement primaire soit très fréquemment soulignée et que des résultats fort divers attestent la possibilité d'un travail efficace à ce niveau. Dans les écoles secondaires, où un effort notable et méthodique s'exerce dès maintenant en matière d'enseignement pour la compréhension internationale, le renforcement de cette action est possible et il s'impose. Quant aux universités, si elles présentent des problèmes spéciaux qui rendent difficile l'organisation de programmes intéressants également tous les étudiants, elles n'en revêtent pas moins une importance exceptionnelle comme centres de recherche, foyers d'idées nouvelles et pépinières des dirigeants de demain. A ce niveau comme aux autres échelons, les activités parascolaires, de même que l'influence du climat intérieur des établissements, peuvent donner des résultats très importants. Mais à tous les stades un même obstacle se fait sentir : le manque de matériel convenable tant pour les maîtres et les professeurs que pour les élèves et les étudiants. A cet égard, la nécessité d'améliorer les manuels scolaires est souvent mentionnée.

31. La formation spéciale à donner aux maîtres pour qu'ils puissent dispenser l'éducation visant à la compréhension internationale est fréquemment citée comme le problème principal, ce que confirme l'expérience acquise par l'Unesco. Il semble bien que ce soit là le domaine sur lequel on pourrait, au stade actuel, concentrer et intensifier les efforts. De nouvelles mesures devraient être également prises touchant l'adaptation des programmes et des plans d'étude, l'enseignement des langues étrangères, les échanges d'éducateurs, d'administrateurs de l'enseignement et d'auteurs de manuels scolaires, les activités parascolaires. Enfin, l'on admet de façon générale que les activités expérimentales en matière d'éducation pour la compréhension internationale, par

exemple celles qui ont été menées dans le cadre du Projet de l'Unesco relatif aux écoles associées, doivent être renforcées et élargies.

L'enseignement relatif aux Nations Unies et aux Institutions spécialisées

32. La résolution 1511 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies déclare que "la connaissance et l'intelligence des buts et des activités de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions qui lui sont reliées contribuent à entretenir chez les jeunes les idées de paix et de coopération internationales et doivent donc être développées aussi largement que possible". Les observations et suggestions auxquelles a donné lieu le document de travail confirment en général ce point de vue ; elles montrent, en outre, que de grands progrès ont été accomplis, en ce qui touche au développement de cet important aspect de l'éducation pour la compréhension internationale. Néanmoins, il reste beaucoup à faire pour donner aux jeunes la possibilité d'apprendre ce qu'est le système des Nations Unies et de se rendre pleinement compte du rôle, en voie d'évolution rapide, qu'il joue dans les affaires mondiales, pour le bien-être de tous. La mise en place du système des Nations Unies représente la tentative la plus ambitieuse de l'humanité en faveur de la paix, de la coopération et du respect mutuel entre les peuples. Pour que les organisations qui le composent puissent mener à bien la tâche qui leur a été assignée, il faut donner aux jeunes le sentiment que leur intérêt personnel et leur responsabilité propre sont engagés dans une telle entreprise. Or, ce résultat ne pourra être atteint qu'en renforçant par tous les moyens possibles l'action éducatrice.

33. Les observations auxquelles a donné lieu le document de travail comprennent une grande variété de suggestions au sujet des mesures constructives à prendre en ce domaine. L'enseignement relatif aux Nations Unies paraît se heurter, en général, aux mêmes obstacles que le développement de l'éducation pour la compréhension internationale. On relève, par exemple, le manque de maîtres et de cadres de jeunesse convenablement formés, de dispositions précises dans les programmes des établissements et institutions d'enseignement, de matériel d'enseignement approprié et de ressources financières. Les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les autorités et institutions chargées de l'enseignement devront faire de multiples efforts pour surmonter ces difficultés.

L'action en dehors de l'école

34. Dans les mesures à prendre pour promouvoir parmi les jeunes du monde entier les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, on doit tenir compte du fait que la plupart des jeunes ne fréquentent plus l'école. Il faut donc les atteindre par l'action communautaire, les mouvements et les organisations de jeunesse et les moyens d'information. On ne saurait y parvenir de manière efficace en l'absence de recherches de base sur les moyens, les méthodes et les programmes à appliquer.

35. Un certain nombre d'observations relatives au document de travail constatent que toute action visant les jeunes qui ne fréquentent pas l'école doit s'insérer dans des programmes applicables à l'ensemble de la communauté. Les jeunes ne constituent pas un groupe isolé ; ils subissent l'influence exercée par leur milieu et par les attitudes et les idées qui le caractérisent. Les programmes qui ne s'adressent qu'aux jeunes risquent de ne donner que des résultats superficiels ou de mettre les jeunes en conflit avec la collectivité dans laquelle ils vivent.

36. C'est en grande partie aux organisations non gouvernementales et aux groupes bénévoles qu'il incombe d'appliquer les programmes communautaires, ce qui amène nombre des organismes consultés à demander que leur action soit plus fortement appuyée et encouragée par les pouvoirs publics. C'est, en premier lieu, au sein de la famille que se forment les attitudes fondamentales ; aussi les organisations qui peuvent exercer une forte influence sur la famille et sur l'éducation des enfants - églises et associations de parents d'élèves, par exemple - ont-elles, à cet égard, une tâche primordiale à accomplir. Les organisations de jeunesse présentent également une importance particulière. Elles doivent être encouragées et renforcées d'une manière générale, mais plus spécialement dans les pays où elles ne se sont pas encore solidement établies. Il faut aussi développer les programmes de formation et les échanges internationaux d'animateurs et de membres des mouvements de jeunesse, favoriser les contacts et la coopération entre les organisations de jeunes des différents pays et produire du matériel éducatif approprié aux mouvements de jeunesse. A cet égard, il convient de signaler que plusieurs des organismes consultés estiment qu'il est indispensable que l'Unesco établisse des relations de consultation avec certaines organisations internationales de jeunesse qui ne sont pas admises dans cette catégorie de relations.

37. Pour l'action à mener hors de l'école, les moyens d'information sont d'importance capitale. Dans beaucoup de pays, le problème essentiel consiste à créer des moyens d'information appropriés à la situation. Même lorsque de tels moyens existent, il peut être utile d'orienter d'une manière plus directe l'information du public vers la compréhension internationale, ou d'élargir et d'améliorer les programmes spécialement destinés aux jeunes. De plus, en ce domaine comme dans celui de l'éducation, il importe d'examiner les possibilités qu'offrent les techniques et moyens nouveaux.

Les recherches

38. Ces problèmes montrent l'importance des recherches de base qui sont considérées, dans de nombreuses réponses, comme indispensables pour développer l'action à entreprendre. Des recherches sur les préjugés et la formation des attitudes, les conditions dans lesquelles les contacts et les échanges internationaux donnent les meilleurs résultats, les moyens les plus efficaces de diffusion des idées et l'évaluation des programmes et des activités d'ordre expérimental - pour ne citer que quelques-uns des sujets proposés dans les réponses - présenteraient un intérêt particulier. Beaucoup d'organismes signalent également qu'une meilleure coordination des recherches est nécessaire sur le plan international ; quelques-uns suggèrent que l'Unesco y contribue en orientant ses services dans cette voie.

Possibilité d'élaborer une déclaration internationale sur les principes fondamentaux

39. L'Unesco a été invitée à examiner dans le présent rapport la "possibilité d'élaborer un projet de déclaration internationale qui proclamerait les principes fondamentaux concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples".

40. Pour faciliter l'examen de cette question par les destinataires du document de travail, le Secrétariat en avait fait un bref exposé où il était tenu compte tant des observations présentées au cours des débats de la Troisième Commission de l'Assemblée générale - débats qui ont abouti à l'adoption de la résolution 1572 (XV) - que des suggestions faites par les consultants.

41. Quant au contenu éventuel d'une telle déclaration, les points ci-après avaient été mentionnés :

(a) Résumé des principes de la coopération internationale qui figurent dans la Charte des Nations Unies et les actes constitutifs des Institutions spécialisées, ainsi que des obligations qui ont été assumées par les membres de ces organisations et qui devraient être comprises et acceptées par les jeunes.

(b) Réaffirmation des principes relatifs à l'éducation dans le respect des droits de l'homme et à l'éducation pour la compréhension et la coopération internationales, déjà exprimés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration des droits de l'enfant, la Convention et la Recommandation de l'Unesco concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, et dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

(c) Un énoncé des relations entre certains aspects de la situation actuelle et la nécessité de promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.

(d) Un énoncé des principes éducatifs et psychologiques à observer dans les programmes relatifs à l'éducation pour la compréhension et la coopération internationales.

(e) Un exposé, dans leurs grandes lignes, des principales méthodes à utiliser pour promouvoir parmi les jeunes la compréhension internationale et le respect mutuel.

(f) Des recommandations aux Etats membres sur la politique que ceux-ci devraient suivre et les genres d'activités qu'ils devraient entreprendre ou encourager.

(g) Un énoncé des droits et devoirs des jeunes en ce qui concerne la promotion des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.

42. Le Secrétariat était également efforcé de résumer les principales raisons pour lesquelles l'élaboration d'une déclaration de ce genre pourrait être ou non considérée comme souhaitable, utile et réalisable. Trente-huit réponses contiennent des avis sur ce point.

43. Cet échantillon des vues des gouvernements et des organisations non gouvernementales indique que le nombre de ceux qui doutent que l'élaboration d'une déclaration internationale soit souhaitable ou possible égale sensiblement celui des partisans d'une telle déclaration.

44. Les premiers font valoir les arguments cités, à l'appui de leur thèse, dans le document de travail :

(a) Les principes fondamentaux ont été promulgués dans des instruments tels que la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme ; ils ont été acceptés par les Etats membres des Nations Unies et des Institutions spécialisées.

(b) Accroître le nombre des déclarations de principes tend à affaiblir plutôt qu'à renforcer les instruments fondamentaux sur lesquels l'attention devrait se concentrer.

(c) Il est préférable de laisser aux éducateurs et aux animateurs de mouvements de jeunesse le soin de trouver en utilisant leur expérience les moyens pratiques d'appliquer les principes fondamentaux. On a déjà eu l'occasion de constater combien la mise au point d'un projet de déclaration acceptable par tous les gouvernements et destiné à prendre rang parmi les "déclarations internationales" de principes était une tâche longue et difficile.

(d) L'adoption et la mise en œuvre de programmes d'action efficaces par les Nations Unies et les Institutions spécialisées auraient plus d'effet pratique et plus d'utilité qu'une déclaration internationale.

45. Les partisans d'une telle déclaration sont portés à faire état d'un ou plusieurs des arguments ci-après mentionnés dans le document de travail :

(a) La situation actuelle exige que l'on fasse partout des efforts vigoureux pour inculquer aux jeunes un idéal de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.

(b) Ces efforts devraient être fondés sur des principes acceptés par les peuples de tous les pays et appuyés par l'autorité des Nations Unies et de l'Unesco.

(c) Beaucoup de pays, d'organisations et d'individus seraient heureux d'être guidés dans leurs efforts par une déclaration de principes adoptée par l'ensemble des pays.

(d) Une déclaration compléterait d'une façon logique et appropriée les énoncés des principes généraux déjà exprimés (dans l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, par exemple) et répondrait au devoir qu'ont les Nations Unies et leurs Institutions spécialisées d'établir des règles internationales.

(e) Il devrait être possible de se mettre d'accord sur un texte énonçant ces principes, puisque, dans une certaine mesure, ceux-ci ont déjà été formulés, ou sont implicitement reconnus dans des programmes d'action qui ont recueilli un très large appui.

(f) Le fait de préparer et de lancer une déclaration contribuerait à susciter partout de l'intérêt pour ces principes.

46. Toutefois, plusieurs des réponses favorables à une déclaration soulignent qu'elle devrait être élaborée d'entente avec les gouvernements, les Commissions nationales et les groupes de jeunesse, après une étude approfondie de l'expérience qu'ils ont acquise en la matière.

47. La plupart des organismes qui sont en faveur d'une déclaration n'expriment pas d'avis au sujet de son contenu éventuel, ou proposent qu'on y insère les principes fondamentaux déjà approuvés par les Nations Unies, notamment dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Certains suggèrent que la déclaration tienne pleinement compte des conditions sociales, économiques et culturelles des jeunes travailleurs, qu'elle porte principalement sur les principes

psychologiques et éducatifs et sur les droits et obligations des jeunes quant à la défense de ces idéaux. Un organisme estime que l'énoncé de principes généralement reconnus serait insuffisant si l'on ne signalait pas en même temps les dangers de l'enseignement pratiqué, à son avis, dans certains pays qui attise la haine entre les races et les peuples. Deux projets de texte ont été présentés, l'un par une Commission nationale¹, l'autre par une organisation non gouvernementale¹.

48. Cette enquête amène à formuler les observations suivantes :

(1) Si la valeur de beaucoup des mesures étudiées dans le présent rapport n'est guère contestée, il existe, en revanche, un profond désaccord quant à l'intérêt d'une déclaration de principes internationale et à la possibilité de la formuler.

(2) Du fait même de cette divergence de vues, il paraît douteux qu'un accord puisse intervenir sur les termes d'une déclaration internationale.

(3) Dans une certaine mesure, la différence d'opinion que l'on observe à ce sujet pourrait s'expliquer par l'écart des avis solidement enracinés quant au rôle des "déclarations de principe" en tant que facteur de progrès. Pour certains, les déclarations de ce genre seraient les moteurs du mouvement ; pour d'autres, elles ne serviraient qu'à remplacer l'action par des mots. Les uns considèrent qu'une telle déclaration donnerait plus de force aux valeurs et aux principes déjà reconnus et élargirait leur champ d'application ; les autres craignent que la multiplication des déclarations n'affaiblisse les instruments de base actuels.

(4) Cependant, les divergences de vues initiales de cette nature ne doivent pas nécessairement constituer un obstacle insurmontable à un accord ultérieur. Les instruments fondamentaux et les résolutions des Nations Unies et de l'Unesco, notamment les préambules des résolutions qui sont à l'origine du présent rapport témoignent déjà d'une convergence de vues sur certains principes qui s'imposent en matière d'éducation de la jeunesse. D'autre part, il existe un accord assez général sur les grandes lignes de l'action qu'il conviendrait d'engager pour assurer l'application de ces principes, ainsi qu'on le constate dans le présent rapport. Peut-être serait-il possible de s'entendre sur une déclaration reprenant les éléments qui ne font plus l'objet de controverses.

(5) Néanmoins, force est d'admettre que la rédaction d'un texte de ce genre ne serait sans doute pas chose aisée du fait notamment qu'il faudra peut-être modifier jusqu'à un certain point, pour les insérer dans une déclaration, l'énoncé des principes actuellement reconnus, et que cette adaptation risque de soulever de nombreuses difficultés. D'autre part, ce qui est plus grave, l'on doit s'attendre que certaines propositions aillent au-delà des principes précédemment admis, ce qui est de nature à soulever des objections. Ainsi se trouverait-on placé devant le dilemme suivant : ou bien un nouvel énoncé, de caractère restreint, de principes généraux déjà reconnus serait rejeté par certains comme insuffisant, ou bien d'autres se refuseraient à admettre, sous divers prétextes, les extensions de sens et les additions proposées.

(6) Il est donc raisonnable de prévoir que l'élaboration d'une déclaration serait une tâche plus longue et plus laborieuse que ne le pensent quelques-uns parmi ceux qui en ont avancé l'idée.

Le rôle de l'Unesco

49. Quand on envisage les mesures que l'Unesco devrait prendre, il importe de ne pas perdre de vue la nature de l'Organisation, ni les limites de ses ressources matérielles. Une première question se pose : quel est le rôle qui revient à l'Unesco ? L'Organisation doit-elle s'occuper directement d'activités de jeunesse, par exemple en organisant des réunions internationales et des échanges de jeunes ? Ou bien doit-elle agir par l'intermédiaire des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et des institutions qui s'intéressent aux jeunes ? Il y a tout lieu de penser que cette question se pose avec autant de pertinence à propos de l'action des autres organisations intergouvernementales.

50. La réponse paraît claire. On peut dire que, d'une façon générale, l'Unesco doit avoir principalement pour tâche de susciter - en y collaborant - une action de la part des institutions et organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que de compléter leurs efforts par

1. Voir Annexe IV.

les services qu'elle particulièrement à même de rendre sur le plan international. Cette définition du rôle de l'Organisation procède de deux considérations majeures. Tout d'abord, les observations et suggestions auxquelles a donné lieu le document de travail indiquent qu'une telle conception du rôle de l'Unesco est largement répandue. En second lieu, les ressources matérielles de l'Organisation sont insuffisantes pour lui permettre d'entreprendre une action effective directe de quelque ampleur. L'expérience montre que les ressources dont elle dispose peuvent être employées de façon plus profitable pour encourager les gouvernements, les Commissions nationales et les organisations internationales non gouvernementales à prendre des mesures utiles et pour appuyer leur action.

51. De nombreuses suggestions ont été faites par les organismes consultés quant aux possibilités qui s'offrent d'intensifier l'action de l'Unesco dans le cadre du rôle qui lui est ainsi dévolu. Il n'est pas nécessaire de s'étendre ici sur ces possibilités puisqu'elles sont exposées dans le corps du rapport. On peut cependant dire quelques mots des catégories générales de mesures que l'Unesco pourrait prendre. C'est ainsi qu'il est suggéré qu'elle fasse porter l'essentiel de ses efforts, dans ce domaine, sur les formes d'action suivantes :

1. Diffusion d'informations

52. Au long des années, il est apparu que l'une des fonctions les plus utiles de l'Unesco est d'agir comme centre international de centralisation et de diffusion des renseignements sur les questions qui relèvent de sa compétence. A cet égard, l'Organisation a d'ores et déjà largement contribué à la vulgarisation d'informations sur la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples. Cette action pourrait fort bien être encore renforcée. De même, l'Unesco pourrait explorer avec les gouvernements, les Commissions nationales et les organisations non gouvernementales, la possibilité de créer, à l'échelon régional et national, des services analogues de diffusion de renseignements, ou d'améliorer ceux qui existent déjà. En effet, le besoin se fait sentir notamment de centres régionaux chargés de recueillir et de répandre des informations sur les programmes et les activités qui intéressent la jeunesse. Ces centres - ou d'autres organismes créés spécialement à cette fin, ce qui serait préférable - répondraient à une nécessité plus grande encore s'ils pouvaient servir de lieu de réunion où des jeunes, représentant différentes cultures, nationalités ou idéologies, mais ayant des intérêts culturels ou professionnels communs, pourraient venir échanger leurs idées.

2. Coordination internationale des activités

53. Les observations et suggestions qu'a suscitées le document de travail montrent à l'évidence qu'une coordination plus poussée des efforts est nécessaire si l'on veut obtenir le maximum de résultats des mesures visant à promouvoir chez les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples. A l'heure actuelle, les mesures prises sont, en général, jugées insuffisantes et l'on observe souvent un chevauchement paradoxal des programmes. Il va de soi qu'une meilleure coordination des activités s'impose, ce qui laisse entrevoir une possibilité nouvelle d'élargir le rôle de l'Unesco.

54. L'Unesco prête déjà son concours pour la coordination, sur le plan international, de certains programmes dans ce domaine. Peut-être serait-il bon qu'elle aide à l'harmonisation d'autres activités, par exemple de certaines catégories de programmes et de plans d'échanges de services bénévoles. Cette assistance pourrait prendre une double forme : diffusion d'informations - ce qui, en soi, constitue un élément important de la coordination - et création de comités composés de représentants des organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressées.

3. Encouragement à la recherche et aux activités expérimentales

55. Le succès de l'action tendant à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples dépend, dans une certaine mesure, de la mise au point de nouvelles méthodes et de l'exécution de projets nouveaux. On pourrait, à cet égard, organiser des activités expérimentales pour éprouver la valeur des techniques et des programmes de date récente. Les pratiques dont on constaterait l'efficacité pourraient alors être généralisées.

56. Dans le cadre de son action visant à développer l'éducation pour la compréhension internationale à l'école et hors de l'école, l'Unesco coopère, avec les Commissions nationales et

des organisations non gouvernementales, à l'exécution de projets expérimentaux. Le projet relatif au système d'écoles associées appliquant un programme d'éducation pour la compréhension internationale et le système des entreprises de jeunesse associées fournissent deux exemples d'une telle coopération. Ces activités, qui ont donné d'excellents résultats, pourraient être poursuivies et intensifiées. De même, des liens plus étroits pourraient être établis avec les écoles internationales. Parallèlement, l'Unesco pourrait examiner, avec les Commissions nationales et les organisations non gouvernementales, la possibilité de lancer en commun d'autres projets-pilotes. Les échanges internationaux de jeunes offrent beaucoup d'occasions de ce genre. Il serait utile, par exemple, de mettre en œuvre des projets-pilotes pour la création de services nationaux chargés de recevoir les jeunes visiteurs étrangers, d'organiser pour eux des activités éducatives et d'aider à se préparer à leur mission les jeunes qui partent pour l'étranger.

57. Des recherches de base sont nécessaires pour orienter les efforts destinés à promouvoir les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension. Il serait utile, par exemple, de mener à bien de nouvelles études tant sur les méthodes et le contenu d'un type de formation propre à développer le sens de la responsabilité morale et sociale de chacun dans la lutte pour la paix, que sur les moyens de combattre les préjugés et d'encourager à l'adoption d'attitudes constructives envers les autres peuples et les autres pays. Des recherches de base pourraient également être entreprises avec profit sur les techniques du travail en groupe, la conduite des conférences et des cycles d'études et les moyens de déterminer les techniques que nécessite ce genre d'activités. Parmi les autres questions qui pourraient faire l'objet de nouvelles recherches on peut citer : les méthodes et théories pédagogiques, le rôle des activités parascolaires, l'amélioration des manuels et des auxiliaires d'enseignement, ainsi que les conditions dans lesquelles les échanges et les contacts internationaux contribuent le plus efficacement à la compréhension internationale.

58. L'Unesco encourage les recherches de base sur les moyens d'accroître la compréhension internationale et son aide en ce domaine a pris la forme d'un certain nombre de projets intéressant l'éducation, les sciences sociales et l'information, parmi lesquels il y a lieu de citer l'Institut de l'Unesco pour la jeunesse à Gauting. Dans le cadre d'un programme intensifié, l'Unesco pourrait élargir l'action qu'elle mène à cet égard, tout en accroissant l'effort qu'elle déploie pour diffuser des renseignements sur la recherche et améliorer la coordination des travaux de recherche.

4. Production de matériel d'enseignement

59. La production de matériel approprié à l'exécution des programmes d'éducation qui visent à promouvoir la compréhension internationale a occupé, dès l'origine, une place importante dans l'œuvre de l'Unesco. L'Organisation pourrait intensifier son effort dans cette voie en s'attachant à développer la création du matériel pédagogique destiné aux maîtres et animateurs d'organisations de jeunes. De même, elle pourrait accroître l'aide qu'elle fournit tant aux centres régionaux et nationaux qui s'occupent de la production de matériel d'enseignement qu'aux auteurs et éditeurs d'ouvrages pédagogiques. Peut-être serait-il particulièrement opportun d'insister davantage sur l'amélioration des manuels scolaires et du matériel pédagogique du point de vue de la compréhension internationale.

60. Les observations relatives au document de travail montrent la nécessité de faire la somme des efforts accomplis dans ce sens, en publiant la documentation concernant le problème, accompagnée de suggestions quant aux mesures pratiques dont l'expérience acquise dans différents domaines ferait ressortir l'utilité. Telle pourrait être l'une des tâches que l'Unesco entreprendrait dans le cadre de son programme visant à la production de matériel pédagogique.

61. Il va sans dire que tout effort déployé par l'Unesco dans le sens sus-indiqué ne signifierait nullement que l'Organisation s'interdirait d'autres formes d'activité. Elle devrait poursuivre, par tous les moyens appropriés, l'exécution des divers points de son programme, en s'attachant à encourager et à appuyer une action plus vigoureuse. Les observations auxquelles le document de travail a donné lieu indiquent clairement que les Etats membres, les Commissions nationales et les organisations non gouvernementales attendent de l'Organisation un effort immédiat sur le plan pratique et dans tous les domaines. En accentuant l'orientation de ses travaux dans le sens proposé, l'Unesco peut apporter une contribution efficace aux mesures destinées à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples. Cependant, le succès de ces mesures dépendra en définitive de l'action concertée des Etats membres, des Commissions nationales, des organisations non gouvernementales, des institutions intéressées et des individus.

62. Finalement, il n'est pas hors de propos de rappeler que l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence générale de l'Unesco ont déjà adopté un certain nombre de résolutions ayant un rapport direct avec la promotion des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples. A titre d'exemple, on peut citer les résolutions de l'Assemblée générale sur les mesures à prendre contre la propagande en faveur d'une nouvelle guerre et contre ceux qui y incitent (110 (II)), sur le désarmement général et complet (1370 (XIV)), sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (1514 (XV)) et sur la Décennie des Nations Unies pour le développement (1710 (XVI)) ; on peut mentionner également les résolutions adoptées par la Conférence générale de l'Unesco, à sa onzième session, sur les relations pacifiques et de bon voisinage (résolution 8.1) ; sur le rôle de l'Unesco en faveur de l'accession des pays et des peuples coloniaux à l'indépendance (8.2) et sur le rôle de l'éducation dans le développement économique et social (8.62), ainsi que de nombreuses autres résolutions visant à promouvoir l'éducation en vue de la compréhension internationale et du respect des droits de l'homme, qui ont été adoptées par la Conférence générale au cours des années écoulées. C'est dans le cadre d'une action énergiquement menée en faveur de l'application de résolutions telles que celles qui viennent d'être citées que doivent être envisagées les mesures destinées à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension. En fait, les mesures les plus efficaces par lesquelles les gouvernements peuvent aider au succès de ces idéaux sont celles-là même à propos desquelles ils témoignent d'un esprit de coopération internationale en vue d'atteindre les buts des Nations Unies.

DEUXIEME PARTIE

RESUME DES OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS
RELATIVES AU DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES MESURES DESTINEES
A PROMOUVOIR PARMIS LES JEUNES DES IDEES DE PAIX
DE RESPECT MUTUEL ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES

A. L'ENCOURAGEMENT DES ECHANGES ET DES CONTACTS PERSONNELS

63. La présente section porte tout d'abord sur des considérations générales relatives aux formes principales d'échanges et de contacts personnels entre jeunes de différents pays. L'extrait du document de travail concernant la question est suivi d'un résumé des observations générales auxquelles celle-ci a donné lieu. Chacune des principales formes d'échanges et de contacts personnels est ensuite examinée : rencontres, conférences et congrès internationaux de jeunes ; séjours dans les familles et échanges interfamiliaux ; cours de vacances, centres de vacances et voyages d'études ; programmes destinés aux jeunes travailleurs et travail rémunéré à l'étranger ; programmes relatifs aux études à l'étranger, service civil international ; manifestations sportives internationales. Le passage du document de travail correspondant à chacune de ces formes d'échanges est suivi d'un résumé des observations et suggestions reçues par le Secrétariat.

1. CONSIDERATIONS GENERALES

(a) Extrait du document de travail

64. Parmi les mesures destinées à promouvoir chez les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, un rôle important est dévolu à celles qui s'inspirent du principe selon lequel la connaissance personnelle d'habitants de pays étrangers, et surtout de jeunes gens du même âge contribue efficacement à la réalisation de cet objectif. Nous allons donc passer en revue divers types de programmes qui impliquent tous des voyages à l'étranger et des contacts personnels.

65. La possibilité d'élargir ces programmes mérite d'être étudiée avec soin, car elle se heurte à certaines difficultés qui sont communes à toutes les initiatives de ce genre. Tout d'abord, les voyages des jeunes à l'étranger posent des problèmes : restriction apportées au droit de quitter son propre pays et d'être admis dans un autre, formalités de frontières, difficultés de change, frais de voyage, coût de la vie à l'étranger.

66. En second lieu, on ne peut tenir pour certain que le simple fait de voyager à l'étranger et d'établir des contacts personnels avec les habitants engendre automatiquement les attitudes désirables. Le seul développement des rapports de ce genre ne suffit pas à provoquer le résultat souhaité. Il faut donc chercher le moyen de s'assurer que l'expérience acquise par les jeunes qui effectuent des voyages et font la connaissance de jeunes étrangers est de nature à promouvoir véritablement le respect et la compréhension réciproques.

67. En troisième lieu, il faut reconnaître que, même dans les circonstances les plus favorables, le nombre des jeunes qui pourront bénéficier d'une telle expérience restera très limité. Dans quelle mesure peut-on faire en sorte que ceux-là fassent profiter les autres des avantages qu'ils auront eus ? Et comment mettre à la disposition de ceux qui n'ont pratiquement aucune occasion de faire la connaissance de jeunes étrangers les moyens qui leur permettront de développer en eux-mêmes le sens de la solidarité internationale .

Observations et suggestions demandées par le Secrétariat

68. Divers types d'échanges et de contacts personnels ont été examinés dans le document de travail. En ce qui concerne l'encouragement de ces échanges et contacts, les organismes consultés ont été priés de faire connaître leurs observations et suggestions sur les points suivants :

- (a) Principaux objectifs d'une action intensifiée dans ce domaine.
- (b) Moyens pratiques d'intensifier l'action internationale, l'action nationale et l'action bénévole.
- (c) Ordre de priorité en ce domaine.

(b) Résumé des observations et suggestions générales reçues

69. Dans l'ensemble, les réponses sont favorables à l'intensification des échanges internationaux et des contacts personnels entre les jeunes de différents pays. Les observations et suggestions concernant les échanges en général sont résumées ci-dessous. Celles qui ont trait à des types particuliers d'échanges font ensuite l'objet d'exposés distincts.

(i) Observations et suggestions de gouvernements et de Commissions nationales

70. Presque toutes les réponses indiquent que les échanges entre jeunes contribuent assurément à la compréhension internationale, mais les opinions diffèrent quant aux types d'échanges les plus profitables et aux conditions dans lesquelles ils doivent avoir lieu. C'est ainsi que les autorités de Singapour soulignent l'intérêt que présentent les échanges qui permettent à des jeunes de différents pays de "travailler et jouer ensemble", et recommandent d'accorder un soutien accru aux camps internationaux et aux échanges de groupes d'étudiants. La Commission nationale danoise demande que l'on mette au point des dispositions grâce auxquelles des jeunes gens pourront séjourner à l'étranger dans des familles et apprendre ainsi à mieux connaître la population du lieu et son genre de vie. Elle fait observer que le tourisme tel qu'on le conçoit ordinairement ne donne pas toujours de bons résultats car il fournit rarement aux voyageurs l'occasion d'entrer en contact avec la population du pays qu'ils visitent ; aussi recommande-t-elle le développement des camps de travail et des centres d'études qui facilitent les relations sur place. Les Etats-Unis d'Amérique mettent en relief les échanges de professeurs et de futurs professeurs, en raison du rôle que jouent ceux-ci et de l'influence qu'ils exercent. La Commission nationale australienne demande instamment que l'on accélère les échanges de tous genres, tandis que la Commission nationale luxembourgeoise relève l'importance des échanges d'agriculteurs, de musiciens et de jeunes travailleurs salariés.

71. La Commission nationale de l'Union des républiques socialistes soviétiques, tout en approuvant en général les formes d'échanges décrites dans le document de travail, précise qu'il convient d'accorder une importance particulière aux grandes rencontres internationales de jeunes parce qu'elles contribuent puissamment à promouvoir les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, et donnent à de nombreux jeunes gens la possibilité d'échanger leurs vues sur de grands problèmes du monde contemporain. Le Gouvernement de l'URSS exprime l'opinion que l'accroissement des efforts dans le domaine des échanges, comme dans les autres champs d'action, doit être conçu de manière à faire obstacle à la haine, à la méfiance et à l'absence de respect mutuel qui sévissent dans le monde d'aujourd'hui ; il doit tenir compte de problèmes actuels comme la coexistence pacifique entre pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents, la suppression du colonialisme et le désarmement général et complet.

72. Plusieurs réponses traitent la question de l'aire géographique des échanges et celle de leur financement. Les autorités de Singapour recommandent d'intensifier les échanges à l'intérieur d'une même région. Par contre, la Commission nationale allemande préconise des échanges plus fréquents entre des pays territorialement éloignés, notamment entre nations évoluées et nations en voie de développement. Pour faciliter ces échanges, elle propose la conclusion d'un accord international sur la réduction des tarifs de transport en faveur des participants à des échanges de jeunes. Les Commissions nationales suédoise et danoise demandent que les échanges bénéficient d'un soutien financier accru ; la Commission danoise recommande d'augmenter les fonds mis à la disposition des organisations de jeunesse qui encouragent les échanges. La Commission nationale israélienne propose d'unifier les ressources existantes ou d'en améliorer la coordination, ou encore de créer un important fonds international unique pour encourager les échanges.

73. Les problèmes que pose l'organisation des échanges sont examinés dans plusieurs réponses. Les Etats-Unis d'Amérique recommandent que l'Unesco encourage les gouvernements, les organisations internationales et les institutions bénévoles à favoriser les échanges ; ils émettent l'avis que l'Unesco tirerait le meilleur parti des ressources limitées dont elle dispose en jouant

un rôle de coordination. Au lieu de se lancer dans des entreprises nouvelles, l'Organisation devrait essayer de développer ce qui existe déjà, par exemple, le service d'informations pour les jeunes gens qui désirent voyager à l'étranger.

74. La Commission nationale allemande suggère de créer des services gouvernementaux chargés d'organiser des voyages d'études ; elle recommande une meilleure coordination des efforts entre les organisations privées qui s'occupent d'échanges de jeunes et la fondation d'une association internationale groupant ces organisations. Enfin, elle se prononce en faveur de la publication d'un manuel des voyages de jeunes, et de la création d'un service de centralisation et de diffusion de renseignements. La Commission nationale de l'Union soviétique demande que l'Unesco accorde un appui plus actif à toutes les rencontres internationales de jeunes et qu'elle encourage la réunion d'un plus grand nombre de conférences régionales de la jeunesse. Les autorités de Singapour estiment que les Etats membres devraient créer des bureaux centraux chargés d'organiser des conférences faites par certains de leurs ressortissants qui reviennent de l'étranger. La Commission nationale suédoise et l'île Maurice soulignent la valeur que présentent les visites de jeunes gens venus d'autres pays ; l'île Maurice recommande l'établissement de contacts plus étroits entre les jeunes étrangers et la population du pays qui les reçoit.

(ii) Suggestion d'une organisation régionale intergouvernementale

75. Le Conseil de l'Europe a suggéré que l'on développe les échanges de jeunes par l'octroi d'une assistance technique visant à contribuer au remboursement des frais de voyage et au financement des camps de vacances et des camps de travail ainsi qu'à la création d'auberges de la jeunesse.

(iii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

76. Deux organisations non gouvernementales, l'Académie internationale de la céramique et la Fraternité mondiale, soulignent la valeur générale des échanges de jeunes qui favorisent la communication des idées, l'amitié entre ressortissants de pays différents et l'élimination des préjugés. La Confédération internationale des syndicats libres demande que l'on augmente le nombre des subventions et des bourses pour des voyages d'études. L'Académie internationale de la céramique et le Conseil international de la musique recommandent que l'on intensifie les échanges de jeunes artistes et musiciens. La Fédération internationale des femmes diplômées des universités souligne la nécessité de simplifier les formalités de voyage et de séjour à l'étranger. La Fédération internationale des organisations de correspondances et d'échanges scolaires appelle également l'attention sur les obstacles qui s'opposent à l'augmentation du nombre des jeunes gens voyageant à l'étranger. Elle demande que l'on encourage la correspondance scolaire internationale, de manière à développer la compréhension internationale chez les jeunes qui ne peuvent pas participer à des voyages organisés ; cette organisation est d'avis que les gouvernements devraient faire un large effort dans cette voie. L'Office international de l'enseignement catholique recommande également que l'on développe les échanges de correspondances.

77. En ce qui concerne les participants aux programmes d'échanges, la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies et la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante insistent pour que l'on accorde la priorité aux membres du corps enseignant et aux administrateurs de l'enseignement en raison de l'influence qu'ils peuvent exercer sur les idées et sur la mentalité des jeunes. La Fraternité mondiale préfère l'organisation de rencontres internationales de jeunes de nature à faciliter les contacts personnels entre membres de groupes différents. Le Congrès juif mondial propose que l'on organise à titre d'expérience, sur le plan international, des rencontres de groupes mixtes restreints et soigneusement choisis, composés d'individus "pénétrés de l'esprit internationaliste moderne". La Confédération internationale des syndicats libres, plutôt que de recommander une priorité pour tel ou tel type d'échanges, se prononce en faveur de l'intensification de tous ceux qui peuvent favoriser la compréhension internationale parmi les jeunes. Le Conseil des organisations internationales des sciences médicales préconise un système d'échanges qui permettraient à des étudiants en médecine d'acquérir une expérience professionnelle dans des hôpitaux étrangers, tout en apprenant à connaître d'autres pays et d'autres peuples.

78. Plusieurs organisations non gouvernementales insistent pour que l'on se préoccupe davantage de l'organisation des échanges. La Fédération internationale des femmes diplômées

universités souligne la nécessité de préparer soigneusement les échanges. La Fédération internationale des organisations de correspondances et d'échanges scolaires estime que les programmes d'échanges devraient être soumis à l'avis de personnes compétentes. L'Union mondiale pour le judaïsme progressif fait observer qu'il importe de bien montrer aux jeunes gens qui voyagent à l'étranger toute la responsabilité qui leur incombe. Le Service civil international émet l'opinion que les jeunes, eux-mêmes, devraient participer à la préparation des échanges afin de développer leur sens des responsabilités à cet égard. L'Office international de l'enseignement catholique recommande, comme l'un des moyens d'encourager les échanges de jeunes, la publication d'un recueil de renseignements utiles sur la question.

79. Plusieurs organisations indiquent différentes manières d'accroître la portée des échanges de jeunes. L'Association mondiale des guides et des éclaireuses souligne le profit mutuel que présentent les contacts entre les jeunes gens étrangers qui séjournent dans un pays et la jeunesse du lieu. L'Union mondiale pour le judaïsme progressif estime que les jeunes qui vont à l'étranger devraient être encouragés à rapporter des disques et des photographies des pays qu'ils ont visités, de manière à pouvoir faire largement profiter d'autres jeunes de leur séjour à l'étranger. La Fédération internationale des organisations de correspondances et d'échanges scolaires montre la nécessité de se préoccuper davantage de maintenir les contacts établis dans d'autres pays. L'Association universelle d'esperanto et la Fédération internationale des professeurs de langues vivantes demandent que l'on encourage l'enseignement des langues étrangères, afin d'étendre le bénéfice des échanges à une couche plus jeune de la population.

2. RENCONTRES, CONFERENCES ET CONGRES INTERNATIONAUX DE JEUNES

(a) Extrait du document de travail

80. Les rencontres internationales de jeunes peuvent contribuer à la compréhension internationale parmi ceux-ci en permettant aux participants venus de pays différents de faire connaissance. En outre, ces rencontres ont fréquemment pour thème un problème relatif à la paix dans le monde et à la compréhension internationale. Lorsqu'elles connaissent des prolongements ultérieurs, leur effet peut être considérable. Ces rencontres diffèrent beaucoup les unes des autres, en ce qui concerne le parrainage, l'organisation, le programme, le caractère et le nombre des participants, et la durée. En général, toutefois, ce sont des organisations internationales non gouvernementales qui en assument la responsabilité, souvent avec l'aide des gouvernements.

81. Les thèmes des débats dépendent dans une large mesure du domaine d'action et du programme des organisations qui patronnent la rencontre. Bien que beaucoup de ces rencontres visent à développer parmi les participants un esprit de coopération active et de compréhension internationale, certaines se tiennent parfois dans des conditions telles qu'elles mettent surtout en relief le caractère fermé du groupe, ou tendent à encourager des attitudes contraires à la compréhension internationale. On peut éviter des résultats négatifs de cette sorte en organisant des rencontres réunissant des jeunes gens qui appartiennent à des organisations différentes et en choisissant pour thème des débats des questions précises, auxquelles les participants peuvent réfléchir à l'avance et dont on encouragera la libre discussion.

82. L'organisation sur le plan pratique des rencontres de jeunes, ainsi que la méthode suivant laquelle elles sont dirigées, peuvent avoir des effets importants sur la contribution qu'elles apportent à la compréhension internationale. L'expérience acquise à cet égard par certaines organisations non gouvernementales semble prouver que les rencontres de jeunes sont le plus efficaces lorsque le nombre des participants est limité, ou, s'il est élevé, lorsque l'ensemble est divisé en groupes de discussion restreints, avec des réunions plénières relativement espacées ; lorsque les débats sont dirigés selon des principes démocratiques ; lorsque le programme oblige les groupes nationaux à se mélanger les uns aux autres et que les participants restent ensemble assez longtemps pour faire connaissance ; et enfin lorsque l'accent est mis sur l'importance de la responsabilité du groupe et de chacun des participants en ce qui concerne la suite à donner aux résultats acquis. En logeant les délégués dans des familles du pays d'accueil, on peut accroître la valeur de leur expérience du point de vue de la compréhension internationale. L'encouragement de la part des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux des rencontres internationales de jeunes ayant trait à un aspect ou un autre de la compréhension internationale et organisées selon les principes indiqués ci-dessus, constituerait un apport précieux aux efforts intensifs déployés dans ce domaine.

(b) Résumé des réponses

83. Le point dont il s'agit a été examiné dans les réponses d'un gouvernement, de neuf Commissions nationales, d'une organisation régionale intergouvernementale et de douze organisations non gouvernementales. Toutes ces réponses sont favorables à des rencontres internationales de jeunes.

(i) Observations et suggestions de gouvernements et de Commissions nationales

84. Les observations et suggestions portent principalement sur l'ampleur des réunions, leurs modes d'organisation et la nature de leurs thèmes. La Commission nationale de la République arabe recommande d'organiser, notamment en Afrique et en Asie, un plus grand nombre de réunions et de conférences groupant des jeunes gens de tous les pays. La Commission nationale de l'Union des républiques socialistes soviétiques se prononce en faveur de réunions associant les membres de mouvements de jeunesse très divers ; elle recommande l'organisation, sous les auspices de l'Unesco, de conférences visant à donner à des directeurs d'organisations de jeunesse qui s'inspirent d'idéologies différentes la possibilité d'examiner en commun les mesures à prendre pour promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples. La Commission nationale suédoise estime que l'un des moyens de resserrer les relations entre les organisations de jeunes consisterait à inviter les groupements de jeunesse nationaux à se faire représenter aux réunions annuelles des organismes analogues d'autres pays. Elle ajoute que, si les jeunes ne participent pas plus largement aux réunions et congrès internationaux, c'est en partie à cause de l'importance des frais de déplacement. Dans le même ordre d'idées, la Commission nationale australienne constate que dans l'organisation de réunions et conférences de jeunesse, l'on admet implicitement que les modes de vie des pays d'où viendront les participants sont à peu près semblables à ceux du pays d'accueil et qu'il existe entre ces pays de bons moyens de communication ; or, il est difficile à la jeunesse d'un pays donné de tirer profit des réunions qui se tiennent très loin de chez elle.

85. En ce qui concerne le nombre des participants, la Commission nationale des Pays-Bas juge particulièrement intéressantes les réunions de jeunes qui ne groupent qu'un nombre restreint d'individus et offrent à ceux qui les suivent la possibilité de parler en toute liberté de questions auxquelles ils portent un intérêt spontané. Elle ajoute que de telles réunions sont grandement préférables à des congrès nombreux et d'un caractère moins familial. Par contre, les autorités de Singapour se prononcent en faveur de sortes de "jamborees". Les Commissions nationales de la Roumanie et de l'Union des républiques socialistes soviétiques recommandent, elles aussi, l'organisation de réunions groupant de nombreux participants, les festivals internationaux de jeunesse constituant, à leur avis, un excellent moyen de favoriser l'interpénétration des peuples et des cultures et de promouvoir les idéaux de paix et de respect mutuel. La Commission nationale japonaise ne précise pas l'ampleur à donner aux réunions, mais elle insiste sur l'intérêt d'y envoyer des jeunes gens qui - déjà bien documentés sur la culture de leur propre pays et comptant parmi les dirigeants des mouvements de jeunesse ou associations d'étudiants - seront particulièrement en mesure pour faire bénéficier leurs compatriotes de l'expérience qu'ils auront acquise à l'étranger.

86. La Commission nationale d'Israël souligne l'importance que présente une organisation soignée des rencontres de jeunes. Les participants devraient être désignés longtemps à l'avance, et les règles à appliquer dans la conduite des travaux clairement établies. Enfin, il conviendrait que, pour chaque réunion, l'ordre du jour soit arrêté et publié deux mois à l'avance au moins, les débats étant axés sur un thème central nettement défini. La Commission nationale roumaine est en faveur de l'inscription à l'ordre du jour de toutes les réunions de jeunes d'une question intéressant la compréhension et la coopération internationales. La Commission nationale allemande demande que soient clairement définis les objectifs des réunions de jeunes ; elle suggère que : (1) ces réunions ne soient pas de trop courte durée ; (2) les difficultés dues à la diversité des langues soient prises en considération ; (3) des dispositions permettent, dans chaque cas, aux participants étrangers, d'entrer en contact dans le pays d'accueil avec des familles ou avec des groupements de jeunesse ; (4) des dispositions visent à prolonger, au-delà de leur clôture, l'action des réunions : distribution de rapports finals, adoption de mesures tendant à favoriser le maintien des relations qu'auront nouées entre eux les participants, etc.

87. En ce qui concerne le choix des thèmes, la Commission de la République arabe unie recommande que les débats soient toujours orientés vers l'harmonisation des conceptions, parfois

divergentes, que se posent les participants des problèmes mondiaux et du rôle qui peut revenir à la jeunesse dans la préservation de la paix mondiale. La Commission nationale de l'Union des républiques socialistes soviétiques, favorable à des réunions groupant des jeunes de nationalités très diverses; désirerait que soient examinées au cours de telles réunions des questions telles que : les conséquences économiques, sociales et morales qu'aurait pour la jeunesse le désarmement général et complet ; le rôle de la jeunesse dans la formation des élites nécessaires aux pays ayant accédé à l'indépendance ; l'égalité des adultes et des jeunes en ce qui concerne le droit au travail rétribué ; la renaissance des civilisations nationales dans les pays nouvellement indépendants. Il ne suffit pas, en effet, que les questions de cet ordre soient étudiées par de petits groupes de spécialistes ; les organisations nationales et internationales de jeunesse doivent participer activement à leur examen et il faut que les études théoriques auxquelles elles donnent lieu soient complétées par l'application de programmes pratiques. C'est ainsi qu'une enquête sur l'état de l'enseignement dans les pays sous-développés pourrait aller de pair avec une campagne internationale que mènerait l'Unesco en vue d'appuyer les efforts des organisations de jeunesse qui se préoccupent de combattre l'analphabétisme dans leurs pays respectifs. La Commission nationale de l'URSS fait observer que, si les sujets appelés à figurer à l'ordre du jour des réunions de jeunesse sont par avance rigoureusement définis, ces réunions risquent de ne jamais grouper que des individus qui seront déjà d'accord sur de tels sujets. Elle souligne l'intérêt qu'il peut y avoir à rassembler des jeunes gens qui, bien qu'ayant des points de vue différents, sont, pour la cause de la paix, tout disposés à tenter de concilier leurs opinions.

88. Les Commissions nationales du Japon, de la Roumanie et de l'Union des républiques socialistes soviétiques expriment le vœu que les réunions de jeunes soient plus fortement encouragées. La Commission nationale japonaise recommande que les gouvernements et les organisations non gouvernementales accroissent à cet effet leurs efforts. La Commission nationale roumaine fait observer que, si les gouvernements veulent contribuer efficacement au développement de la compréhension internationale parmi les jeunes, ils doivent aider davantage à l'organisation de telles réunions. La Commission nationale de l'Union des républiques socialistes soviétiques demande que l'Unesco s'occupe activement de prendre les mesures nécessaires à l'organisation d'une série de réunions de jeunesse de caractère international ou régional. Elle constate que la plupart des grands congrès de jeunesse sont à l'heure actuelle convoqués, non pas sur l'initiative d'organisations internationales non gouvernementales, mais sur celle d'une ou de plusieurs organisations nationales, qui bénéficient souvent à cet effet d'une aide gouvernementale.

(ii) Observations et suggestions d'une organisation intergouvernementale

89. Le Conseil de l'Europe insiste sur le soin qu'il convient d'apporter à l'organisation des réunions de jeunesse, au choix des participants, à la planification et à l'exécution des programmes. Il importe que les participants soient des deux sexes et qu'on les choisisse de manière à représenter les différents groupes de la communauté. Les participants étrangers et leurs hôtes doivent être, non seulement mis en mesure de prendre contact les uns avec les autres, mais aussi rendus conscients de leurs intérêts communs et de tout ce qui peut favoriser leur bonne entente. Enfin, il est souhaitable que se constituent, au sein des réunions de grande ampleur, des sous-groupes comprenant au maximum cinquante personnes.

90. Le Conseil de l'Europe décrit, dans sa réponse, certains types d'activités qui ont aidé au développement de la compréhension mutuelle chez les jeunes Européens et permis d'améliorer leur connaissance des pays d'accueil. Il cite, par exemple, différentes réunions de jeunes Européens auxquelles avait été donné pour thème central un sujet de caractère culturel particulièrement propre à faire saisir aux participants l'esprit même du pays d'accueil. C'est selon les mêmes méthodes que sera organisée à Rome la réunion qui doit grouper en 1962 quelque 400 jeunes Européens et aura pour thème central "l'architecture et l'urbanisme en Italie" ; les participants auront ainsi la possibilité de se livrer, à Rome même et aux environs, à des études pratiques sur ces sujets.

(iii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

91. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales traitent de l'ampleur à donner aux réunions de jeunesse et du choix des participants. Tout en reconnaissant que les vastes réunions internationales groupant au moins 2.000 jeunes peuvent donner d'excellents résultats, la Conférence internationale de Service social fait observer que, lorsque les participants sont si

nombreux, ils risquent de perdre de vue les buts mêmes de leur réunion. La Fédération mondiale pour la santé mentale estime qu'il importe de limiter la composition des groupes de travail ; c'est, en effet, au sein de groupes de douze à quinze personnes qu'il est le plus facile aux participants de se livrer à des échanges d'idées, de faire connaissance et de prendre position sur les problèmes à résoudre. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines se prononce également en faveur de réunions ne groupant qu'un nombre restreint de jeunes ; elle remarque que, dans les réunions de grande ampleur, les débats ont tendance à se ramener à des déclarations plus ou moins vides, parce que seules de telles déclarations peuvent satisfaire tous les participants.

92. Au sujet du choix des participants, la Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants montre une préférence pour les réunions qui groupent des représentants d'organisations diverses ; elle recommande que les groupements de jeunesse s'invitent mutuellement à participer à leurs réunions respectives. Dans le même esprit, l'Association internationale pour le christianisme libéral et la liberté religieuse se déclare prête à favoriser la création d'une organisation qui grouperait, en vue du développement de la compréhension internationale, des jeunes gens de religions et de nationalités différentes ; elle se montre favorable à l'organisation, sur le plan international, de conférences soigneusement préparées, groupant environ soixante-quinze jeunes. La Fédération syndicale mondiale estime qu'il est bon de réunir des jeunes gens de toutes nationalités afin de faire mieux comprendre aux populations que les différences de religions et d'idéologies ne s'opposent pas nécessairement à l'union des efforts pour la paix. Il est très important, à son avis, de grouper les représentants d'organisations diverses dans des réunions de jeunesse au cours desquelles seront étudiés des thèmes bien définis et d'intérêt commun. Une réunion de jeunesse, à laquelle participeraient également des organisations autonomes, pourrait, ainsi, être tenue sous les auspices conjoints de la Fédération syndicale mondiale, de la Confédération internationale des syndicats libres et de la Confédération internationale des syndicats chrétiens. L'Union mondiale pour le judaïsme progressif est convaincue que des réunions qui groupent des jeunes gens ayant des intérêts communs ont toutes chances de contribuer à la compréhension internationale. En ce qui concerne la participation aux réunions de jeunes, la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies est en faveur de donner la priorité aux jeunes gens âgés de plus de 15 ans.

93. L'Union mondiale pour le judaïsme progressif, la Fédération syndicale mondiale, l'Office international de l'enseignement catholique et l'Association internationale soroptimiste soulignent la nécessité d'organiser avec soin des réunions de jeunes. L'Union mondiale pour le judaïsme progressif recommande l'adoption, à la fin des conférences de jeunesse, de résolutions destinées à être mises en pratique ; elle se déclare en faveur d'arrangements selon lesquels les participants étrangers pourraient, tout en cohabitant dans des centres d'hébergement, rencontrer des jeunes gens du pays. La Fédération syndicale mondiale demande que les participants venus de divers pays soient logés en commun, de façon à pouvoir faire connaissance et que, en outre, l'on organise des réunions et des débats auxquels participeraient la jeunesse du lieu. Après avoir rappelé l'importance que présentent les réunions de jeunes gens, l'Association internationale soroptimiste suggère que l'Unesco propose des thèmes d'étude pour de telles réunions et elle recommande l'emploi de questionnaires destinés à orienter les débats. Cette association émet également le vœu que l'Unesco crée une école internationale où seraient organisés des cours de formation pour les dirigeants des organisations de jeunesse, les futures enseignantes, les jeunes travailleurs et d'autres groupes de jeunes.

94. La valeur particulière qu'offrent des réunions de caractère artistique, tels que les festivals musicaux ou dramatiques, est soulignée par la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales. De son côté, le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines insiste sur la nécessité d'accorder des bourses de voyage destinées à permettre à un plus grand nombre de jeunes chercheurs d'aller assister à l'étranger à des congrès scientifiques et, le cas échéant, de se livrer ultérieurement à des travaux de recherches dans le pays d'accueil.

3. SEJOURS DANS LES FAMILLES ET ECHANGES INTERFAMILIAUX

(a) Extrait du document de travail

95. Le nombre des jeunes gens qui demandent à séjourner à l'étranger dans des familles, en général pour apprendre la langue, est en augmentation constante. Ce genre d'activité est particulièrement développé en Europe, où les courtes distances facilitent des contacts de ce genre. Ces échanges ont sans doute plus d'intérêt lorsqu'ils sont combinés avec des voyages en groupes, et que les participants peuvent se rencontrer fréquemment pour échanger leurs impressions et partager leurs expériences.

96. En raison du caractère très personnel des relations qui doivent exister entre le visiteur et la famille qui l'accueille, il est difficile de donner à ces échanges un caractère officiel. Toutefois, un certain nombre de gouvernements les reconnaissent et les encouragent, mais dans l'ensemble, ils sont assurés par des organismes privés. Pour intensifier l'action dans ce domaine, on pourrait demander aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux de s'efforcer de créer ou de développer un service central d'informations sur les possibilités d'échanges offertes aux familles. On pourrait aussi envisager d'étendre le domaine géographique de ces activités en encourageant les échanges entre familles appartenant à des régions différentes du monde.

(b) Résumé des réponses

97. Quatorze réponses contiennent des observations et suggestions qui portent spécialement sur ce genre d'activité. L'une d'elles émane d'un gouvernement, trois proviennent des Commissions nationales et dix d'organisations non gouvernementales. Tous les auteurs de ces réponses, à l'exception d'un seul, se déclarent favorables aux échanges envisagés et ils suggèrent divers moyens de les développer ou d'en accroître l'efficacité.

(i) Observations et suggestions de gouvernements et de Commissions nationales

98. La Commission nationale danoise considère que les échanges interfamiliaux méritent d'être développés en raison de l'intérêt qu'ils présentent pour le progrès des relations entre jeunes gens du même âge et de nationalités différentes. Le Viêt-nam recommande de créer, là où il n'en existe pas encore, des services chargés d'organiser des échanges de ce genre. Il insiste également sur la nécessité de toujours choisir avec soin la famille hôte, celle-ci devant, par exemple, être capable de s'exprimer dans la langue du visiteur. Tout en reconnaissant l'intérêt que présentent les échanges interfamiliaux, la Commission nationale australienne fait observer qu'un jeune homme ou une jeune fille originaire d'un pays sous-développé s'expose, en séjournant chez des ressortissants d'un pays économiquement plus avancé, à contracter des habitudes de vie supérieures à celles qui existeront pendant un certain temps encore dans son propre pays ; ce qui risque de l'amener ultérieurement à éprouver des sentiments de mécontentement et de jalousie. La Commission nationale japonaise considère qu'il est utile de loger les jeunes étrangers dans des familles pour les aider à acquérir une compréhension directe de la vie et de la culture du pays d'accueil.

(ii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

99. Sur les dix organisations non gouvernementales qui ont formulé des observations ou suggestions concernant les échanges interfamiliaux, neuf se déclarent favorables à des mesures tendant à développer ces échanges ou à accroître leur utilité. Une seule, la Fédération syndicale mondiale, constate que de tels échanges peuvent avoir plus d'inconvénients que d'avantages et que, s'ils ne sont pas à exclure, ils ne devraient pas non plus être encouragés. La Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté fait savoir qu'elle patronne elle-même des échanges interfamiliaux.

100. L'importance que présente une mise au point soignée des séjours dans les familles est soulignée par cinq organisations non gouvernementales. La Fédération internationale des femmes diplômées des universités insiste sur la nécessité d'établir une étroite coopération entre les familles intéressées et montre combien il importe que les jeunes visiteurs séjournant dans des familles, de même que leurs hôtes, fassent preuve d'attitudes constructives. L'Association

internationale soroptimiste met en relief le besoin de disposer, pour la planification et l'organisation des échanges interfamiliaux, d'un personnel qualifié plus nombreux ; elle suggère que l'Unesco crée une école internationale chargée de la formation de tous ceux qui ont à intervenir dans de tels échanges (animateurs de mouvements de jeunesse, etc.). Les dirigeants des "expériences pour une façon de vivre internationale" (Experiment in International Living) ont constaté l'utilité d'arrangements qui permettent à dix ou douze jeunes étrangers de séjourner pendant quatre semaines environ dans des familles habitant la même localité et de se réunir de temps à autre pour participer à des entretiens, assister à des conférences et visiter des lieux ou monuments dignes d'intérêt. Ils suggèrent également, à propos de la planification des échanges interfamiliaux, qu'un plus grand nombre de ceux-ci soient organisés entre les petites villes, moins encombrées de visiteurs étrangers que les centres peuplés, ce qui n'empêche pas certaines d'entre elles d'avoir un long et riche passé culturel.

101. L'importance de relations harmonieuses entre les jeunes visiteurs étrangers et les habitants du pays d'accueil est soulignée tant par l'organisation précitée que par l'Union mondiale des organisations féminines catholiques et l'Association internationale soroptimiste. L'Union mondiale des organisations féminines catholiques constate que les échanges interfamiliaux peuvent être profitables à la fois aux visiteurs et à leurs hôtes. L'Association internationale soroptimiste recommande que toute école ou université fréquentée par des étudiants originaires de pays étrangers dispose d'un conseiller ou directeur chargé de développer les contacts entre ces étudiants et la jeunesse du pays hôte.

102. Plusieurs organisations non gouvernementales attirent l'attention sur certaines questions que soulèvent les séjours dans les familles et les échanges interfamiliaux. La Ligue internationale pour l'éducation nouvelle fait observer que de tels échanges ne seront sans doute guère profitables à des adolescents âgés de moins de 15 ou 16 ans. La nécessité de tenir compte du problème linguistique est mise en évidence par la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, qui considère qu'une connaissance insuffisante de la langue du pays hôte peut empêcher tout contact réel entre le visiteur et la famille qui l'accueille. L'Union mondiale pour le judaïsme progressif estime qu'il est fort possible que le jeune visiteur étranger séjournant dans une famille ne voit que ceux des aspects de la vie familiale que ses hôtes souhaitent lui montrer. D'autre part, elle fait observer que, jusqu'à présent, les échanges interfamiliaux ne se sont guère développés en Europe, aussi recommande-t-elle qu'on les intensifie dans d'autres régions. Considérant que les frais de déplacement entravent le développement de ces échanges, la Fédération internationale des organisations de correspondances et d'échanges scolaires suggère que les agences de voyages accordent aux participants à des échanges interfamiliaux des réductions de tarifs analogues à celles qu'elles consentent aux personnes qui se rendent en groupe à l'étranger. Cette organisation non gouvernementale souligne également la nécessité d'une législation visant à empêcher l'exploitation des jeunes gens qui séjournent au pair dans des familles étrangères ; elle rappelle qu'il existe dans certains pays des lois grâce auxquelles ces jeunes gens sont assurés de disposer du temps dont ils ont besoin pour poursuivre leurs études.

103. L'Association internationale soroptimiste suggère différents moyens de stimuler les échanges interfamiliaux. Elle propose que l'on publie un bulletin donnant des informations sur les possibilités d'échanges interfamiliaux, ou qu'un service spécial soit créé, qui aurait pour tâche d'assurer la liaison souhaitable entre les familles hôtes, les organisations intéressées, la jeunesse des pays d'accueil et l'Unesco.

4. COURS DE VACANCES, CENTRES DE VACANCES ET VOYAGES D'ETUDES

(a) Extrait du document de travail

104. Des cours de vacances destinés aux jeunes gens venus de l'étranger sont organisés par des universités et par de nombreuses associations et sociétés nationales. Ils portent en particulier sur la langue et la culture du pays d'accueil, ainsi que sur les problèmes sociaux et économiques qui se posent à ce pays. Les camps et centres de vacances prévoient dans leurs programmes à la fois des excursions et des débats : les participants ont ainsi l'occasion de mieux connaître le pays d'accueil, et de faire connaissance les uns avec les autres. Dans les voyages d'études destinés à des jeunes de pays différents, de longues excursions alternent avec des activités éducatives d'importance variable. Tous ces programmes sont d'une plus grande valeur pour

les participants l'ont vu que ceux-ci peuvent vivre dans des familles du pays d'accueil, et, à l'occasion, se joindre à la jeunesse du lieu pour étudier en commun certains problèmes. La meilleure façon de développer toutes ces activités serait de demander aux universités de les encourager davantage. Les gouvernements pourraient aussi accroître leur aide officielle et leur appui financier. On pourrait en outre étudier le moyen de combiner le tourisme et l'étude dans les pays visités.

(b) Résumé des réponses

105. Un gouvernement, six Commissions nationales et onze organisations non gouvernementales se sont déclarés en faveur de l'extension des efforts qui visent à développer les activités de ce genre. La plupart des réponses contiennent des suggestions sur les moyens à mettre en oeuvre à cet égard.

(i) Observations et suggestions de gouvernements et de Commissions nationales

106. Les gouvernements et Commissions nationales qui ont présenté des observations sur les formes d'activités dont il s'agit proposent différentes mesures tendant à leur développement ou à leur amélioration. La Commission nationale d'Israël recommande que les occasions qui s'offrent à des jeunes de participer à des cours de vacances ou à des voyages d'études fassent l'objet d'une publicité préalable plus active que ce n'est actuellement le cas. La Commission nationale suédoise suggère que l'on publie en un plus grand nombre de langues les informations relatives aux cours internationaux. Les autorités de Singapour et les Commissions nationales de la Suède et de la République arabe unie insistent sur la nécessité de réduire les frais de voyage qui incombent aux intéressés. La Commission nationale suédoise demande que, dans le cas des voyages collectifs d'études, les tarifs ferroviaires réduits dont bénéficient les étudiants des universités soient également appliqués aux jeunes gens qui fréquentent d'autres établissements d'enseignement ou qui appartiennent à des organisations de jeunesse. La Commission nationale de la République arabe unie propose la création de bourses spécialement destinées à couvrir les dépenses de voyage de certains jeunes qui désirent participer à des voyages d'études à l'étranger, ou aller suivre à l'étranger des cours de vacances ; elle recommande qu'une telle aide soit notamment accordée à des jeunes gens originaires des pays d'Afrique et d'Asie. Les autorités de Singapour demandent que les voyages collectifs d'étudiants soient encouragés, simplifiés et subventionnés.

107. L'importance de mettre les jeunes visiteurs en contact avec les habitants du pays d'accueil est soulignée par les Commissions nationales de la Roumanie, du Danemark, de la République arabe unie et de la Nouvelle-Zélande. La Commission nationale roumaine montre qu'il y a intérêt à combiner le tourisme et l'étude dans les pays visités ; elle recommande à cette fin la création de cours et de camps de vacances. La Commission nationale danoise estime que le fait de vivre dans des familles du pays d'accueil accroît le profit que les jeunes peuvent tirer de leur séjour à l'étranger. La Commission nationale de la République arabe unie est d'avis que les Commissions nationales pour l'Unesco devraient s'assurer, par l'examen des programmes appliqués dans leurs pays respectifs, que les jeunes étrangers ont la possibilité d'entrer en contact avec la jeunesse du lieu. La Commission nationale néo-zélandaise met en évidence le profit que les jeunes gens et les adultes du pays d'accueil peuvent retirer de leurs contacts avec une jeunesse originaire d'autres pays, et elle montre le développement des contacts entre la jeunesse de la Nouvelle-Zélande et celle d'autres pays qu'a permis l'application du Plan de Colombo et de programmes analogues.

108. La Commission nationale de la République arabe unie suggère que, à leur retour, les jeunes voyageurs soient encouragés à donner une suite à leur séjour à l'étranger en faisant partager par d'autres jeunes les connaissances et l'expérience qu'ils ramènent au pays.

(ii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

109. Plusieurs organisations non gouvernementales montrent l'importance d'organiser les voyages de jeunes qui se rendent en vacances à l'étranger, de telle sorte qu'ils ne soient pas exclusivement touristiques, ce qui ne donnerait aux participants que peu d'occasions de rencontrer des ressortissants du pays d'accueil, ou de se familiariser avec leurs modes de vie. A cet égard, l'Association internationale soroptimiste recommande de renforcer la collaboration qui existe

entre les organisations de tourisme, les universités et les associations culturelles. La Fraternité mondiale relève l'importance croissante que prennent les à-côtés éducatifs des excursions et voyages touristiques organisés à l'intention des jeunes ; elle signale la nécessité de réunions et entretiens qui permettent aux jeunes visiteurs étrangers de rencontrer la jeunesse du lieu. La valeur de telles rencontres est également mise en lumière par l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines et l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens. L'Union mondiale pour le judaïsme progressif recommande que les groupes de jeunes participant à des voyages d'études collectifs ou à des activités analogues soient toujours peu nombreux, afin que les visiteurs puissent se mêler plus aisément à la jeunesse du lieu.

110. Les avantages que présente une préparation soignée des voyages d'études et activités analogues sont mis en évidence par l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens et la Fraternité mondiale. Cette dernière organisation demande que toute l'attention voulue soit apportée aux problèmes linguistiques. La Fédération internationale des organisations de correspondances et d'échanges scolaires recommande, elle aussi, une organisation minutieuse des manifestations de ce genre ; elle propose que les pays qui reçoivent un grand nombre de jeunes étrangers publient, à leur intention, des guides spéciaux.

111. Plusieurs organisations non gouvernementales indiquent quelles sont, à leur avis, les catégories de jeunes les plus aptes à tirer profit de cours ou de voyages de vacances à l'étranger. La Fraternité mondiale estime que la participation à de telles activités peut être utile à tous les enfants ou adolescents dès qu'ils cessent d'être astreints à fréquenter l'école primaire. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies est favorable à l'octroi d'une priorité aux jeunes gens en âge de fréquenter les universités ; elle recommande que des camps de vacances et des séries de cours soient établis à l'intention notamment des adolescents de plus de 15 ans qui, ne fréquentant plus d'établissements d'enseignement, ne peuvent pas améliorer, grâce à des études théoriques, leur connaissance des autres peuples. La Fédération internationale des organisations de correspondances et d'échanges scolaires signale le développement qu'a pris un système d'échanges, entre les camps d'été, grâce auquel il peut y avoir dans chacun de ceux-ci des moniteurs étrangers. Le Conseil international de la musique examine les avantages que présentent les cours de vacances internationaux relatifs à la musique et il recommande que de tels cours soient organisés dans les pays où il n'en existe pas encore.

112. Le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines se félicite du développement des programmes ou centres d'études universitaires qui tendent à favoriser les contacts entre les jeunes de tous les pays ; il demande que les gouvernements aident les universités à contribuer à ce développement. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines montre la nécessité, pour faciliter l'extension des programmes combinant études et tourisme, de créer de bons centres d'hébergement destinés aux étudiants et autres jeunes. Elle attire également l'attention sur l'importance qu'il convient d'attacher à l'existence, dans les pays d'origine et d'accueil des jeunes voyageurs, d'animateurs bien préparés à leur tâche ; elle demande que l'Unesco, les gouvernements et les institutions bénévoles s'intéressent plus activement à la formation d'un personnel capable de diriger l'exécution des programmes d'études à l'étranger ou de plans du même ordre.

5. PROGRAMMES DESTINES AUX JEUNES TRAVAILLEURS ; TRAVAIL REMUNERE A L'ETRANGER

(a) Extrait du document de travail

113. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les programmes relatifs aux voyages à l'étranger de travailleurs désireux d'acquérir une formation professionnelle, une éducation civique ou une culture générale se sont notablement développés. Ils ne concernent plus uniquement l'Europe, mais s'étendent au monde entier, et ils bénéficient de l'appui des gouvernements, des organisations pour les échanges culturels, des associations de travailleurs, des employeurs et des organisations internationales. Toutefois, étant donné qu'un grand nombre de ces programmes s'adressent surtout à des dirigeants ou des membres plus âgés des associations de travailleurs, le nombre des jeunes qui en bénéficient est relativement restreint.

114. Les programmes internationaux destinés aux jeunes travailleurs sont souvent fondés sur des accords bilatéraux qui prévoient des déplacements internationaux de travailleurs désireux, en exerçant leur métier hors de leur pays pendant une période déterminée, d'accroître leurs connaissances professionnelles¹. Des programmes de formation analogues bénéficient de l'appui d'organisations intergouvernementales, d'établissements industriels, de fédérations d'employeurs et d'organisations privées. D'autres programmes d'échanges visent à élargir les connaissances du travailleur sur le plan international et à lui donner une certaine éducation civique dans un ensemble international. Une fédération internationale des associations de travailleurs ayant pour but l'organisation de voyages contribue à encourager et à coordonner les échanges internationaux de travailleurs, dont le nombre va croissant.

115. Des organisations intergouvernementales, en particulier l'Organisation internationale du travail et l'Unesco, ont organisé des programmes d'échanges de travailleurs à des fins professionnelles ou culturelles. Les programmes de l'Unesco ont essentiellement pour but : (a) d'encourager les activités éducatives en faveur des travailleurs en organisant des stages d'études internationaux, en envoyant des experts, en accordant des bourses et en fournissant du matériel ; et (b) de favoriser les voyages éducatifs à l'étranger, soigneusement préparés pour les individus ou les groupes afin de développer l'amitié et la compréhension mutuelle entre les travailleurs de pays différents². L'Organisation internationale du travail encourage la formation, en cours d'emploi, de travailleurs venus de l'étranger, et contribue à l'éducation des travailleurs en organisant des stages d'études, des réunions d'experts et des cours de formation professionnelle, en offrant des services de consultation, en accordant des subventions et des bourses, et en publiant des brochures.

116. Le plus difficile des problèmes relatifs aux échanges de travailleurs "tient à l'absence d'un organisme spécialement conçu pour assurer, dans le respect des règlements indispensables, le placement des travailleurs étrangers dans l'industrie"³. L'accord des employeurs est parfois difficile à obtenir, et celui des gouvernements se heurte aux restrictions légales concernant l'emploi de la main-d'oeuvre étrangère. Parmi les autres obstacles, on peut citer la nécessité d'arrangements fiscaux spéciaux, le fait que les syndicats sont parfois très peu disposés à admettre des travailleurs étrangers, le problème de la réciprocité de l'assurance-maladie, celui de la rémunération équitable des travailleurs étrangers, la difficulté pour le travailleur de conserver tous ses droits syndicaux dans son pays d'origine, pendant qu'il appartient au syndicat homologue dans un pays étranger, ainsi que diverses considérations personnelles, telles que la nécessité de connaître une langue étrangère et d'assurer l'entretien de la famille pendant le séjour à l'étranger. Des problèmes analogues se posent aux jeunes gens, et par exemple aux étudiants qui cherchent à obtenir un emploi rémunéré temporaire pour couvrir en partie leurs frais de séjour à l'étranger. En général les règlements relatifs aux visas, permis de travail ou permis de séjour, leur interdisent de trouver du travail à l'étranger. Il existe cependant plusieurs organisations privées qui s'efforcent de conclure des arrangements réciproques grâce auxquels les étudiants étrangers peuvent être employés pendant les vacances par les établissements industriels des pays intéressés.

117. Pour intensifier l'action en faveur des échanges de jeunes travailleurs et accroître les possibilités d'emploi qui leur sont offertes à l'étranger, il faudrait créer des organismes nationaux et internationaux plus efficaces. Les gouvernements devraient accorder les facilités nécessaires. Les Commissions nationales pour l'Unesco pourraient jouer un rôle important en ce domaine en s'efforçant d'obtenir la coopération de grandes entreprises industrielles et de syndicats, en incitant les gouvernements nationaux à conclure de plus nombreux accords pour faciliter les échanges de travailleurs sur une base de réciprocité, et en demandant, lorsque cela est nécessaire, un assouplissement de la législation en vigueur.

1. Relations et échanges internationaux, page 367 E/3352, Unesco, Paris, 1960.

2. Ibid. pp. 373-374.

3. Séjours de travailleurs à l'étranger : les compagnons du tour du monde. Vol. III, Unesco 1957, p. 17.

(b) Résumé des réponses

118. La question des programmes destinés aux jeunes travailleurs et celle du travail rémunéré à l'étranger ont été examinées de façon assez détaillée dans les réponses de cinq Commissions nationales, d'une Institution spécialisée des Nations Unies et de sept organisations non gouvernementales. Les auteurs de ces réponses se prononcent généralement en faveur de l'extension des activités dont il s'agit ; toutefois, la nécessité de garantir davantage les jeunes travailleurs contre une exploitation possible a été soulignée.

(i) Observations et suggestions de Gouvernements et de Commissions nationales

119. Les Commissions nationales du Danemark, du Luxembourg, de l'Australie et de la République fédérale d'Allemagne se déclarent toutes favorables à l'extension des programmes en question, qui permettent à une importante proportion de jeunes de se familiariser avec les peuples étrangers. Toutefois, la Commission nationale de l'Australie attire l'attention sur le fait que les normes de la formation professionnelle n'étant pas les mêmes dans tous les pays, tel ou tel jeune travailleur pourra fort bien, une fois de retour chez lui, éprouver des difficultés à tirer parti, dans l'exercice de son métier, de la formation qu'il aura reçue pendant son séjour à l'étranger, lequel pourra cependant lui avoir été profitable à d'autres égards.

120. La Commission nationale de la République fédérale d'Allemagne estime que les programmes d'échanges destinés aux jeunes travailleurs sont de nature à faciliter le progrès économique des pays sous-développés et à contribuer à l'amélioration de la compréhension internationale. Elle décrit dans sa réponse divers programmes qui permettent à de jeunes Allemands de se rendre en Asie, en Afrique ou en Amérique latine pour y participer, tout en recevant une formation professionnelle, à l'exécution de projets de développement à long terme, ce qui leur permet de se familiariser avec la population de ces parties du monde. De leur côté, les jeunes gens de telles régions, qui bénéficient de bourses leur permettant de venir en Allemagne pour y recevoir une formation, améliorent de ce fait leur connaissance des cultures étrangères, tout en acquérant une utile expérience professionnelles. Les stages d'études et groupes de travail organisés à l'intention de jeunes étrangers tendent aux mêmes fins. La Commission nationale allemande recommande la création d'un centre d'échange d'informations chargé de développer, au profit des jeunes travailleurs, la coopération entre les pays européens et non européens.

121. La Commission nationale de l'Union des républiques socialistes soviétiques doute des résultats que peut avoir ce genre d'échanges pour le développement parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples. Elle fait observer que les mouvements internationaux de jeunes travailleurs sont généralement motivés par les conditions économiques et sociales existant dans les divers pays et que, dès lors, il se peut qu'ils n'aient aucun lien avec la promotion des idéaux susmentionnés. Au surplus, de l'avis de cette Commission, les discriminations susceptibles de s'exercer dans les pays à régime capitaliste à l'égard des travailleurs étrangers peuvent avoir des effets contraires à ceux que l'on cherche. La Commission nationale de l'URSS insiste sur la nécessité d'organiser les programmes en question de telle sorte que les jeunes travailleurs ne risquent pas d'être exploités.

(ii) Observations et suggestions d'une Institution spécialisée

122. L'Organisation internationale du travail constate que les jeunes qui vont étudier ou travailler à l'étranger ont ainsi de précieuses occasions de développer leurs compétences techniques et d'enrichir leurs connaissances générales. Toutefois, pour que la formation acquise à l'étranger soit aussi efficace que possible, il importe que les stagiaires puissent adapter leurs connaissances nouvelles aux besoins et aux particularités de leur propre pays, ce qui exige qu'ils aient reçu, avant même de se rendre à l'étranger, une bonne instruction générale et une solide formation professionnelle. L'Organisation internationale du travail recommande que, pour tirer le maximum de profit des programmes de formation à l'étranger de jeunes travailleurs, priorité soit donnée dans le choix de ceux-ci à des individus particulièrement aptes à transmettre les fruits de leur expérience à un aussi grand nombre que possible d'autres jeunes gens; par exemple à de jeunes instructeurs.

(iii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

123. Les observations et suggestions présentées par des organisations non gouvernementales portent principalement sur l'utilité d'encourager à l'exécution de programmes d'échanges de jeunes travailleurs sur les diverses façons d'y parvenir et sur la nécessité de prendre certaines dispositions pour sauvegarder les intérêts de ces travailleurs à l'étranger. Estimant que l'essentiel des efforts visant à promouvoir la compréhension mutuelle chez les jeunes doit être consacré aux plus de 15 ans, la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies recommande de faire en sorte que les jeunes travailleurs aient de plus nombreuses occasions d'apprendre à connaître d'autres pays grâce à des programmes de voyages, d'échanges de personnes, de travail rémunéré à l'étranger et d'études à l'étranger. La Confédération internationale des syndicats libres et la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales sont, elles aussi, en faveur de ces activités. La Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté estime qu'il est particulièrement important d'encourager les voyages de jeunes travailleurs manuels à l'étranger, et elle déplore l'existence des restrictions légales nationales concernant l'emploi rémunéré de la main-d'oeuvre étrangère. La Fédération internationale des organisations de correspondances et d'échanges scolaires recommande de développer les échanges de correspondance entre jeunes travailleurs pour favoriser leur compréhension mutuelle.

124. Deux organisations non gouvernementales signalent les circonstances qui restreignent les programmes d'échanges de jeunes travailleurs et suggèrent des moyens de surmonter ces obstacles. La Conférence internationale de service social fait observer que les jeunes travailleurs ont souvent des difficultés à participer aux programmes internationaux de vacances parce qu'il leur est impossible d'organiser leurs congés longtemps à l'avance ; elle recommande, en conséquence, la création, sous les auspices de l'Unesco, de centres internationaux de vacances où les jeunes travailleurs européens pourraient participer à des programmes d'activités sportives, de conférences et de discussions pendant une semaine au moins à une époque quelconque entre juin et septembre. L'Association internationale soroptimiste mentionne une série de problèmes qui se posent aux jeunes travailleurs dans un pays autre que le leur : difficultés linguistiques ; accoutumance à un climat et un mode de vie différents ; adaptation professionnelle lorsque la formation et l'expérience antérieures de l'étranger diffèrent de celles de ses compagnons de travail dans le pays d'accueil ; absence de services chargés de conseiller les travailleurs étrangers ; manque d'empressement que, pour diverses raisons, les employeurs mettent à engager des étrangers. Cette organisation recommande que les travailleurs étrangers soient payés à un salaire inférieur à celui des nationaux et que la différence de rémunération soit compensée par des subventions ; elle propose également de prévoir, en matière de sécurité sociale, des arrangements privés qui permettraient de réduire les frais incombant aux employeurs.

125. Trois organisations non gouvernementales relèvent que le fait de travailler dans un pays étranger aboutit parfois à l'exploitation du travailleur. La Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales et la Fédération internationale des organisations de correspondances et d'échanges scolaires signalent que l'emploi de travailleurs étrangers au pair peut conduire à un résultat analogue. Ce risque est également mentionné par la Fédération syndicale mondiale, laquelle déclare que les travailleurs étrangers sont parfois considérés comme une source de main-d'oeuvre à bon marché, notamment lorsqu'il y a chômage dans leur pays d'origine que, et en pareil cas, le travail rémunéré à l'étranger ne contribue évidemment pas à améliorer la compréhension internationale. Aussi, les échanges de travailleurs peuvent-ils fort bien ne pas être un bon moyen de promouvoir les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.

6. PROGRAMMES RELATIFS AUX ETUDES A L'ETRANGER

(a) Extrait du document de travail

126. Le nombre des étudiants étrangers inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur s'est accru de 50 % au cours des cinq dernières années et atteint peut-être aujourd'hui 400.000¹. Toutefois, ce chiffre ne représente encore que 1,9 % du nombre approximatif des étudiants dans l'ensemble du monde. Il pourrait être accru si les programmes des études à l'étranger

1. Etudes à l'étranger. Unesco, 1960-61, p. 23

bénéficiaient d'une aide financière plus importante. D'autre part, les échanges d'étudiants entre les divers pays et régions pourraient être mieux équilibrés si des mesures étaient prises pour favoriser le développement d'établissements d'enseignement supérieur dans les parties du monde où ils font encore défaut ou restent insuffisants.

127. On pourrait aussi s'efforcer d'abolir certaines restrictions et conditions mises à l'octroi de bourses d'études à l'étranger. C'est ainsi que parmi les 100.000 possibilités individuelles de voyage ou d'études à l'étranger dont la liste figure dans l'édition pour 1960-1961 d'Etudes à l'étranger (publication de l'Unesco) un nombre important est réservé aux nationaux du pays donateur ; parmi les offres qui comportent une condition de sexe, un plus grand nombre s'adresse aux jeunes gens qu'aux jeunes filles. De plus, beaucoup de ces bourses ne permettent que des voyages ou séjours de très courte durée, beaucoup sont destinés à des adultes plutôt qu'à des jeunes gens et le montant varie dans des proportions considérables. Pour encourager un plus grand nombre de jeunes à étudier à l'étranger, il serait bon de reprendre l'examen de ces facteurs limitatifs.

128. L'utile contribution qu'apportent des programmes d'études à l'étranger au développement de la compréhension internationale peut se trouver considérablement réduite lorsqu'on ne réussit pas à intégrer l'étudiant étranger à la vie de l'université et de la collectivité locale. Au cours des dernières années, on a pu enregistrer une expansion notable des services spéciaux destinés à aider les étudiants étrangers à tirer profit de cette période de leurs études ainsi qu'à comprendre et à résoudre les problèmes que pose le fait de vivre dans un milieu différent. Les gouvernements, les organisations nationales et les établissements d'enseignement eux-mêmes comprennent de mieux en mieux quels avantages mutuels présente la création de services de ce genre. De grands progrès restent encore à accomplir en ce domaine, surtout en ce qui concerne les services organisés par les collectivités locales pour donner aux étudiants étrangers des occasions de connaître la culture et le mode de vie du pays où ils étudient.

(b) Résumé des réponses

129. Les programmes relatifs aux études à l'étranger ont donné lieu à des observations et suggestions émanant d'un gouvernement, de trois Commissions nationales et de trois organisations non gouvernementales. Il convient de rappeler, cependant, qu'une grande partie des observations et suggestions formulées à propos d'autres formes d'échanges sont aussi applicables dans ce domaine. Les auteurs de ces sept réponses se prononcent tous en faveur d'une extension des programmes relatifs aux études à l'étranger, et la plupart d'entre eux présentent des suggestions quant aux diverses façons d'atteindre cet objectif.

(i) Observations et suggestions de gouvernements et de Commissions nationales

130. La Commission nationale suisse constate que les efforts faits par l'Unesco en vue d'éliminer les mesures discriminatoires dans l'enseignement ont eu une influence favorable sur l'action visant à encourager un plus grand nombre de jeunes à suivre les cours d'établissements d'enseignement étrangers. La Commission nationale de la République arabe unie tient pour indispensable le développement des possibilités d'hébergement des jeunes qui étudient dans des pays autres que le leur. Pour assurer l'extension des programmes relatifs aux études à l'étranger, le Gouvernement du Viêt-nam recommande de prendre les mesures suivantes, citées par ordre de priorité : (1) amélioration de l'enseignement des langues vivantes dans les écoles du second degré afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes de suivre des cours à l'étranger ; (2) augmentation de l'aide financière accordée aux programmes relatifs aux études à l'étranger ; (3) octroi d'une assistance (subventions, experts, personnel enseignant) pour assurer la création ou le développement d'établissements d'enseignement supérieur dans les pays qui n'en possèdent pas ou n'en ont qu'un nombre insuffisant ; (4) modification des restrictions et conditions mises à l'octroi d'aide financière, de bourses de perfectionnement, etc., afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes des pays insuffisamment développés de faire des études dans d'autres pays. La Commission nationale japonaise recommande, elle aussi, "de reconsidérer les restrictions en vigueur... étant donné que tous les jeunes doivent avoir également accès aux possibilités d'études à l'étranger".

(ii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

131. Les programmes relatifs aux études à l'étranger ont donné lieu à des observations et suggestions de la part de trois organisations non gouvernementales : l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens, la Confédération internationale des syndicats libres et la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies. La première de ces organisations souligne l'utilité de tous les programmes de ce genre ; la deuxième se prononce en faveur de l'extension aux jeunes travailleurs du bénéfice de tels programmes. De son côté, la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies appelle l'attention sur divers aspects des programmes relatifs aux études à l'étranger. C'est ainsi qu'il importe d'intégrer l'étudiant étranger dans la vie de l'université ou de la communauté du pays d'accueil, afin d'éviter la formation dans son esprit de malentendus ou de préjugés à l'égard de ce pays ; d'autre part, il faut choisir les étudiants avec le plus grand soin et leur faire suivre, avant de partir pour l'étranger, un cours d'orientation approprié. Enfin, il convient de fournir aux responsables chargés de recevoir les étudiants étrangers à l'université ou dans la communauté du pays d'accueil tous éléments d'information utiles sur la façon de les aider à résoudre les problèmes auxquels ils ont à faire face. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies recommande que les universités modifient toutes réglementations et dispositions qui les empêcheraient de reconnaître l'équivalence des études faites à l'étranger ; ainsi, un plus grand nombre d'étudiants pourraient suivre des cours dans les universités étrangères tout en continuant leurs propres études.

7. LE SERVICE CIVIL INTERNATIONAL

(a) Extrait du document de travail

132. Les projets relatifs au service bénévole des jeunes à l'étranger ont pris une extension considérable au cours des dernières années. Ce service peut prendre différentes formes, et il bénéficie du soutien des gouvernements ainsi que d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Conformément à la résolution 849 (XXIII) adoptée le 4 août 1961 par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, les Institutions spécialisées des Nations Unies ont mis à l'étude l'utilisation des travailleurs bénévoles dans leurs programmes de développement économique et dans ceux des Nations Unies.

133. Il existe depuis quelque temps déjà des arrangements concernant le service bénévole individuel, méthode souvent plus souple que celle qui consiste à organiser des groupes de travailleurs. Les progrès en ce domaine sont ralentis par la difficulté de trouver des projets auxquels les jeunes peuvent participer utilement à titre individuel. Pour résoudre ce problème, on pourrait demander aux équipes d'étrangers et aux experts travaillant dans les pays en voie de développement de fournir aux organisations intéressées des renseignements sur les possibilités offertes aux travailleurs individuels. On pourrait aussi développer les services chargés d'assurer l'échange de ces renseignements sur le plan international.

134. Le type de service bénévole le plus connu et le plus répandu est celui qui a pour cadre les chantiers internationaux de volontaires. Ces chantiers regroupent des équipes internationales composées en général de 20 à 30 jeunes gens, qui collaborent à la réalisation d'un projet n'exigeant que l'emploi d'une main-d'oeuvre peu ou moyennement spécialisée. La vie en commun dans le chantier, les débats du soir sur des thèmes propres à développer la compréhension internationale et la participation à la vie de la collectivité tendent à encourager la compréhension et l'amitié entre personnes de nations, de races, de religions et de milieux sociaux différents et à inciter les participants à poursuivre ces efforts de rapprochement après leur séparation.

135. On estime à plus de 250.000 le nombre des personnes qui ont participé en 1957 à des chantiers dans le monde entier. Une faible partie seulement d'entre eux a travaillé dans des chantiers ouverts en dehors du pays ; pourtant ces jeunes travailleurs ont eu dans tous les cas, l'occasion d'entrer en contact avec des jeunes gens d'autres pays. L'extension géographique du mouvement et son développement remarquable en Extrême-Orient au cours des dernières années lui ont permis de considérer les relations culturelles entre l'Orient et l'Occident comme l'une de ses tâches les plus importantes.

136. Le moment semble venu de donner plus d'extension à ce mouvement ; il est parvenu à un point de développement où il lui est possible de réévaluer prudemment ses tâches et ses objectifs, ainsi que les vastes possibilités qu'il offre d'accroître la compréhension internationale parmi les jeunes, moyennant une faible dépense et avec des résultats concrets qui viennent s'ajouter aux autres avantages.

137. Depuis 1946, l'Unesco s'intéresse très activement au mouvement des chantiers volontaires, et elle s'est efforcée d'en favoriser le développement. C'est l'Unesco qui, en 1948, a convoqué la première conférence des organisateurs de chantiers internationaux de volontaires. Le Comité, qui groupe 18 organisateurs de chantiers, se réunit régulièrement pour étudier les problèmes du moment.

138. Pour permettre au mouvement de se développer encore, on pourrait demander aux gouvernements d'assurer une plus large publicité aux chantiers de travail et de participer à leurs activités. De telles mesures aideraient à mettre en relief la valeur du travail accompli dans les chantiers, du point de vue national aussi bien qu'international, sans empiéter sur l'autonomie des organisations qui s'en occupent. On pourrait aussi constituer un fonds international pour soutenir les projets de service civil international susceptibles de contribuer au développement de la compréhension internationale parmi les jeunes.

(b) Résumé des réponses

139. Deux gouvernements, quatre Commissions nationales, sept organisations non gouvernementales ont présenté des observations et suggestions concernant le service civil international ; tous ont approuvé cette forme d'échanges internationaux de jeunes, qui est en voie de développement.

(i) Observations et suggestions de gouvernements et de Commissions nationales

140. Les gouvernements et les Commissions nationales qui ont formulé des observations et suggestions sur cette forme d'échanges recommandent son extension ; ceux Commissions nationales soulignent son utilité pour les pays en voie de développement. Le Gouvernement jordanien approuve les efforts qui tendent à développer les chantiers internationaux de volontaires. La Commission nationale australienne estime que le service civil international est l'une des institutions qui permettent le mieux de promouvoir la compréhension internationale ; elle rappelle combien il est important que ce service soit dirigé de manière efficace. La Commission nationale de la République arabe unie recommande de développer ce genre d'échanges en organisant des chantiers internationaux de volontaires dans de nombreux pays et en encourageant les jeunes de diverses nationalités à y participer. Les autorités de Singapour proposent de combiner les chantiers internationaux et les "jamborees" d'étudiants.

141. La Commission nationale de la République fédérale d'Allemagne considère que la participation de jeunes Allemands aux activités exercées par des chantiers internationaux dans les pays en voie de développement est précieuse tant pour ces pays que pour les volontaires eux-mêmes. Tout en reconnaissant que l'action des chantiers de volontaires contribue à la compréhension internationale, la Commission nationale de la Suède fait observer que, dans le cas de ce pays, le coût des voyages et les distances à parcourir sont tels que les jeunes Suédois ne peuvent guère participer directement aux chantiers organisés en Asie et en Afrique. Les groupements de jeunesse suédois peuvent cependant venir en aide aux pays insuffisamment développés grâce aux activités qu'ils exercent dans le domaine de l'éducation et de l'information ; par exemple, la collecte de fonds à l'intention de ces pays est non seulement utile à ceux-ci, "elle contribue également au développement de la solidarité internationale en fournissant l'occasion de diffuser des renseignements sur de tels pays".

(ii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

142. Plusieurs organisations non gouvernementales constatent que les projets relatifs au service bénévole des jeunes, surtout lorsqu'ils sont organisés avec soin, favorisent la compréhension internationale. L'Union mondiale des organisations féminines catholiques estime que l'empressement mis par les jeunes à participer aux activités des chantiers internationaux démontre

bien que la jeunesse est prête à apporter tout son concours à ceux qui ont véritablement besoin d'aide. La Fédération mondiale pour la santé mentale fait observer que, bien mieux que des activités n'ayant pas d'objectif pratique défini, les chantiers de volontaires peuvent vraisemblablement susciter "un sentiment beaucoup plus réaliste des relations personnelles et de la camaraderie - sentiment générateur d'amitié, de compréhension et de tolérance". Pleinement en faveur du service civil international, l'Union mondiale pour le judaïsme progressif suggère de créer, pour tous les jeunes, un service obligatoire dans les chantiers internationaux de volontaires, afin d'assurer l'exécution de projets privés ou publics. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines recommande d'étendre l'idée de service à d'autres activités que la participation bénévole à des chantiers à l'étranger ; elle cite, à titre d'exemple, de nombreux programmes de grande ampleur dus à l'initiative privée ou intergouvernementale : aide aux victimes de guerre et autres catastrophes, Année mondiale des réfugiés, système de bons Unesco, Campagne mondiale contre la faim organisée par la FAO, etc.

143. Diverses observations et suggestions ont été présentées quant aux moyens de veiller à ce que les projets relatifs aux services bénévoles contribuent à la compréhension internationale. Le Service civil international signale l'importance de la réciprocité en ce qui concerne l'organisation de chantiers internationaux de volontaires. Dans le même ordre d'idées, l'Union mondiale pour le judaïsme progressif estime que les participants à ces chantiers devraient travailler en collaboration avec les habitants du lieu, afin d'éviter de donner l'impression qu'il s'agit d'une oeuvre de charité. Cette organisation insiste également sur l'utilité de prévoir des possibilités de discussions, sur la nécessité que les chantiers internationaux apportent une aide sans discrimination d'ordre racial, religieux, etc., et sur l'importance d'organiser les chantiers internationaux en dehors de toute préoccupation de caractère lucratif.

144. Les suggestions relatives au développement du service civil international portent sur les crédits, l'extension de la propagande et le patronage international. L'Association internationale soroptimiste se prononce en faveur de l'institution d'un fonds international chargé de promouvoir l'exécution de projets de service civil international et qu'alimenterait le versement automatique et régulier de contributions par les différents pays membres de la communauté internationale. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines demande qu'il soit fait appel aux ressources de l'Assistance technique pour créer des organisations de jeunesse et des chantiers internationaux de volontaires. Le Service civil international propose d'établir, sous les auspices d'une Institution spécialisée des Nations Unies, un "fonds international extraordinaire" qui verserait un salaire réduit aux jeunes travailleurs et une indemnité raisonnable aux employeurs ; il prendrait à sa charge les frais de voyage nécessaires pour amener des équipes d'ouvriers qualifiés ou spécialisés dans les régions victimes de catastrophes.

145. L'Union mondiale pour le judaïsme progressif et l'Association internationale soroptimiste sont d'avis que l'action des chantiers internationaux de volontaires devrait faire l'objet d'une plus large publicité par la voie de la presse mondiale et par d'autres moyens. Le Service civil international souligne la nécessité d'indiquer clairement que les chantiers internationaux ne concurrencent pas les entreprises des secteurs privé ou public. Cette organisation, de même que l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines sont en faveur de la création d'un centre de documentation qui s'emploierait, par l'échange d'informations sur les chantiers internationaux de volontaires, à améliorer la coordination d'action entre les organisations qui patronnent ces entreprises.

146. Deux organisations demandent qu'une aide internationale accrue soit accordée à l'exécution des projets relatifs au service bénévole des jeunes. L'Union mondiale pour le judaïsme progressif propose que tous les chantiers internationaux de volontaires soient soumis à l'agrément de l'Unesco. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, suggère que les Nations Unies et l'Unesco encouragent les chantiers de volontaires ainsi que la formation de leurs cadres, et qu'elles portent attention aux "projets-pilotes" de service civil international, notamment en se documentant sur eux et en évaluant leur contribution à l'oeuvre commune.

8. MANIFESTATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES

(a) Extrait du document de travail

147. Les manifestations sportives internationales devraient contribuer efficacement à développer la compréhension internationale parmi les jeunes qui y participent et le vaste public qui s'y intéresse. Lorsque les compétitions sportives sont organisées de manière à ne pas se transformer en manifestations de chauvinisme, elles permettent aux habitants de pays différents de faire connaissance et de voir se manifester, dans ces rencontres internationales, l'esprit d'équipe, le sentiment du respect mutuel et la pratique du "fair play".

148. L'Unesco s'intéresse depuis plusieurs années au développement des sports athlétiques à des fins éducatives. Elle a aidé à organiser la conférence internationale sur le rôle du sport dans l'éducation, qui s'est tenue à Helsinki en 1959, et où l'une des principales questions débattues a été le rôle du sport dans le développement de la compréhension internationale. Plus tard, l'Unesco a contribué à la création d'un organisme international non gouvernemental ayant pour objectif de coordonner les intérêts de diverses organisations internationales qui s'occupent de sport.

149. Le rôle du sport dans le développement de la compréhension internationale pourrait être accru de bien des façons : par des mesures relatives à la façon même de conduire les compétitions et aux programmes culturels associés à ces compétitions, par des mesures visant à éduquer le public des manifestations sportives par l'intermédiaire, notamment, des organismes responsables des associations et des clubs de sports, et enfin par des mesures destinées à empêcher que les organisations sportives internationales ne se laissent influencer par des considérations de race, de religion et de politique. Si les voyages à l'étranger effectués par des jeunes gens à l'occasion de manifestations sportives étaient organisés de manière à permettre aux participants de se familiariser avec la culture des pays visités, les sports pourraient contribuer plus efficacement encore à développer un esprit de bienveillance et de compréhension mutuelle parmi les jeunes de pays différents.

(b) Résumé des réponses

150. La contribution que peuvent apporter les manifestations sportives internationales au développement de la compréhension internationale chez les jeunes a fait l'objet d'observations et suggestions de la part de deux gouvernements, trois Commissions nationales et trois organisations non gouvernementales. Les opinions formulées sont diverses : sur les huit réponses concernant cette question, trois expriment quelques réserves quant aux possibilités constructives de ce genre d'activité.

(i) Observations et suggestions de gouvernements et de Commissions nationales

151. Pour la Commission nationale suisse, il se peut que les manifestations sportives internationales, loin de contribuer à l'amélioration de la compréhension internationale, aient un effet opposé. La Commission nationale danoise constate que, souvent, les participants à de telles manifestations n'en apprennent pas plus, sur le pays d'accueil, que le touriste de passage, car ils ont peu d'occasions de connaître la population du lieu ou leurs conditions de vie. Néanmoins, cette Commission invite l'Unesco à accorder une plus grande attention aux manifestations sportives internationales parce que "les relations entre sportifs de pays différents vont se développer largement au cours des années à venir".

152. La Jordanie et Singapour ainsi que la Commission nationale roumaine sont d'avis que les manifestations sportives constituent un moyen de favoriser la compréhension internationale ; il importe donc d'en faciliter l'extension. La Commission nationale roumaine ajoute que le programme de l'Unesco devrait à l'avenir faire une plus large place aux manifestations sportives.

(ii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

153. Trois organisations non gouvernementales présentent des observations et suggestions concernant les échanges relatifs aux manifestations sportives. Le Congrès juif mondial propose d'organiser des Jeux olympiques de la jeunesse, dont l'objet consisterait à relever les normes intellectuelles, artistiques et morales par une compétition amicale. De l'avis du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, les manifestations sportives internationales contribuent au développement de la compréhension internationale grâce à leur atmosphère de camaraderie et de "fair-play". Par contre, l'Académie internationale de la céramique note que l'esprit de compétition lié aux manifestations sportives internationales de caractère professionnel tend à exacerber les rivalités nationales ; aussi ne recommande-t-elle ce genre d'activités comme moyen de favoriser la compréhension internationale que lorsqu'il s'agit de compétitions d'amateurs entre jeunes et que celles-ci sont suivies d'utiles programmes complémentaires à l'intention des participants : organisation périodique de nouvelles visites et autres mesures visant à maintenir des relations entre les participants.

B. LE ROLE DE L'EDUCATION DONNEE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES,
LES ECOLES NORMALES ET LES UNIVERSITES

154. Cette section traite tout d'abord du rôle de l'éducation en général. Le passage du document de travail relatif à la question est donné en premier lieu, puis vient un résumé des observations et suggestions reçues par le Secrétariat. Chaque degré ou type d'éducation est examiné à tour de rôle : écoles primaires, écoles du second degré, activités parascolaires, formation des maîtres et rôle des universités. Sous chacune de ces rubriques, on cite l'extrait pertinent du document de travail, en le faisant suivre d'un résumé des observations et suggestions auxquelles il a donné lieu.

1. CONSIDERATIONS GENERALES

(a) Extrait du document de travail

155. De nombreux efforts ont été accomplis pour améliorer l'enseignement donné dans les établissements scolaires, les écoles normales et les universités afin qu'il puisse contribuer plus efficacement aux progrès de la coopération et de la compréhension internationales. Ces efforts portent sur tous les aspects de l'éducation : le contenu des programmes et les matières enseignées, les méthodes d'enseignement, la qualité et la diffusion des manuels et du matériel d'enseignement ; les activités parascolaires, l'organisation et l'ambiance de l'école, les dispositions d'esprit du maître.

Observations et suggestions demandées

156. En ce qui concerne le rôle de l'éducation donnée aux différents degrés de l'enseignement, le document de travail sollicitait des observations portant sur les points suivants :

- (a) Principaux objectifs d'une action intensifiée en ce domaine,
- (b) Moyens pratiques d'intensifier l'action internationale, l'action nationale et l'action bénévole,
- (c) Ordre de priorité en ce domaine.

(b) Résumé des observations et suggestions de caractère général

157. Presque toutes les réponses expriment l'avis qu'il y aurait lieu de renforcer le rôle que joue, en matière de compréhension internationale, l'éducation donnée dans les établissements scolaires, les établissements de formation des maîtres et les universités ; les moyens proposés en vue d'y parvenir tiennent compte des différents aspects de l'éducation. Les observations et suggestions relatives à l'ensemble de l'enseignement figurent ci-dessous ; celles qui se rapportent aux différents degrés ou types d'enseignement sont résumées plus loin, sous les rubriques appropriées.

(i) Observations et suggestions de gouvernements et de Commissions nationales

158. Selon le Ministère de l'éducation de Singapour, tout l'enseignement devrait viser à créer un esprit de tolérance en suscitant chez les jeunes une claire compréhension du milieu, de la vie et des coutumes des autres peuples. La Commission nationale néo-zélandaise est d'avis que l'éducation offre le moyen le plus fécond de favoriser la compréhension internationale chez les jeunes gens ; elle souligne la nécessité de mettre au point un matériel d'enseignement approprié à tous les degrés de l'enseignement. La Commission nationale tchécoslovaque, en soulignant la nécessité de renforcer l'action éducative propre à favoriser la compréhension internationale, montre le danger qu'entraîne pour la paix et le respect mutuel entre les peuples l'obstination mise par certains pays à imprégner leur enseignement d'un esprit de racisme, de fascisme et de militarisme. Cette Commission demande instamment que l'attention de la communauté internationale soit attirée sur ce fait.

159. La Commission nationale italienne reconnaît qu'il est important de favoriser la compréhension internationale dans les établissements d'enseignement. La Commission nationale danoise préconise, à cet effet, l'intensification des efforts à tous les degrés et dans toutes les

branches de l'enseignement, du fait qu'une éducation de ce genre a été prévue au niveau primaire, il ne faudrait pas en conclure qu'elle peut être omise au second degré. Cette Commission met également en garde contre le risque qu'il pourrait y avoir à confier à une seule institution le soin de promouvoir un tel enseignement. Les organisations internationales, les gouvernements et les institutions privées devraient coordonner leur action et appuyer leurs efforts réciproques. Ainsi, les Commissions nationales pourraient recevoir des suggestions d'ordre pédagogique et une aide des organismes internationaux, mais la coopération du gouvernement et des institutions privées demeure indispensable pour assurer l'utilisation judicieuse de ces contributions.

160. La Commission nationale de l'Union des républiques socialistes soviétiques considère que l'éducation doit tendre à développer un esprit international et des sentiments d'amitié envers tous les peuples. Toutefois, elle fait remarquer que les efforts exercés dans le domaine de l'éducation doivent tenir compte du fait que chaque pays organise son système d'enseignement conformément à ses besoins particuliers et que le niveau de l'éducation varie d'un pays à l'autre. Cette Commission recommande que les efforts déployés en matière d'enseignement aient essentiellement pour objet d'aider les pays en voie de développement à combattre l'analphabétisme ; elle pense que sa propre expérience pourrait fournir d'utiles exemples à cet égard.

(ii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

161. La Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante montre l'importance de l'action internationale visant à promouvoir l'éducation en vue de la compréhension internationale et cite ses propres activités en la matière : publication d'ouvrages, enquêtes, etc. Elle se félicite de ce que la nécessité de l'éducation qui tend à développer la compréhension internationale soit de plus en plus largement admise comme constituant un élément essentiel des programmes d'enseignement. Trois autres organisations non gouvernementales recommandent de renforcer l'action exercée dans certains domaines de l'enseignement. La Confédération internationale des syndicats libres demande qu'une plus large place soit faite, dans les programmes de formation des jeunes travailleurs, à l'éducation en vue de la compréhension internationale ; il convient d'accélérer les efforts portant sur les programmes d'enseignement technique et professionnel en général. L'Institut international du théâtre recommande que l'on fasse un usage plus fréquent du théâtre, en quoi il voit un instrument efficace et plaisant de l'éducation ; l'enseignement relatif au théâtre devrait être rendu obligatoire à tous les niveaux de l'enseignement général. L'Association universelle d'espéranto voudrait non seulement que l'on améliore l'enseignement des langues étrangères mais aussi que celui de l'espéranto soit plus largement répandu.

2. ECOLES PRIMAIRES

(a) Extrait du document de travail

162. D'une façon générale, il semble admis que, dans l'enseignement primaire, l'accent doit être mis sur l'acquisition d'une personnalité saine et bien équilibrée, et d'attitudes essentielles telles que le respect des droits des autres, l'esprit de tolérance et de coopération, le sens de la responsabilité morale et sociale. L'adoption de telles attitudes dépend dans une large mesure de l'esprit de l'établissement et de la mentalité du maître, étant bien entendu que la responsabilité et l'influence de la famille restent prépondérantes.

163. Il se peut qu'il y ait certaines divergences d'opinion sur l'importance de la distinction qu'il est bon de faire à ce stade (comme d'ailleurs à tous les autres) entre l'enseignement orienté vers la paix, le respect et la compréhension réciproques et les objectifs généraux de l'éducation, qui sont le développement de la personnalité et la formation morale et civique.

164. Certains éducateurs déconseillent vivement toute tentative visant à réaliser les objectifs de l'enseignement de la compréhension et de la coopération internationales en inculquant prématurément aux jeunes enfants une masse de connaissances et de concepts qui ne conviennent pas à leur âge et dont ils ne peuvent guère comprendre le sens.

165. Toutefois de nombreux éducateurs sont d'avis qu'un enseignement fondé sur de solides principes éducatifs et cherchant à développer des caractéristiques personnelles et des attitudes sociales éminemment désirables ne pourrait que gagner à ce que les autorités chargées de l'éducation et les maîtres abordent explicitement le problème de la création de liens de sympathie avec

des peuples habitant au-delà des frontières du pays. A leur avis, les moyens d'intensifier les efforts en ce domaine pourraient prendre les formes suivantes : utilisation plus large de textes de lecture et de livres élémentaires traitant de la vie des enfants et des peuples étrangers ; lecture, en traductions, de livres d'enfants publiés dans d'autres pays ; célébration des anniversaires des grands hommes ; collections d'images et d'articles, coin de la salle de classe consacré à l'évocation d'un pays étranger ; danses et chants, mise en scène d'histoires d'origine étrangère. La question se pose aussi de savoir si les leçons d'histoire et d'instruction civique (et par conséquent le contenu des manuels) tout en cherchant à développer des sentiments très légitimes de fierté nationale et de patriotisme, ne risquent pas d'inculquer des idées partisans au sujet de grands faits historiques et des événements récents, et de créer des sentiments de méfiance à l'égard de certains autres peuples, au point de rendre difficile l'étude approfondie et plus rationnelle des relations internationales au moment des études secondaires. Chacun peut constater que ce danger n'est pas imaginaire, mais les ressortissants de chaque pays décèlent les manifestations de cette tendance dans les systèmes éducatifs des autres pays plus facilement que dans le leur. On peut se demander s'il ne serait pas possible de trouver le moyen de mettre en contact des éducateurs originaires de pays différents afin qu'ils puissent procéder en commun à une étude constructive du problème.

(b) Résumé des réponses

166. Trois gouvernements, six Commissions nationales et neuf organisations non gouvernementales insistent expressément pour que l'action exercée dans les écoles primaires soit intensifiée, estimant que l'éducation donnée à ce degré peut exercer une influence notable sur l'attitude des jeunes gens envers les autres pays et les autres peuples.

(i) Observations et suggestions de gouvernements et de Commissions nationales

167. La Commission nationale roumaine juge très important que les enfants des plus jeunes classes soient exempts de préjugés raciaux, religieux et autres, et qu'ils comprennent la nécessité d'éprouver du respect et de l'amitié pour les peuples du monde entier. Cette Commission demande que les enfants âgés de 7 à 10 ans reçoivent un enseignement portant sur la coopération et l'amitié qui doivent régner entre tous les peuples - enseignement fondé sur un plan concret plutôt que théorique. Elle signale que les activités récréatives des jeunes enfants peuvent beaucoup contribuer à l'éducation en vue de la compréhension internationale et rappelle, à cet égard, le principe, contenu dans la Déclaration des droits de l'enfant, selon lequel "les activités récréatives... doivent être orientées vers les fins visées par l'éducation". Le Viêt-nam fait, lui aussi, remarquer que l'éducation en vue de la compréhension internationale donnée au premier degré ne doit pas être théorique ou abstraite. Il recommande la création de comités régionaux chargés d'étudier les moyens de combiner cette éducation et l'enseignement du loyalisme envers la patrie.

168. La Commission nationale allemande est en faveur de l'enseignement au niveau primaire, du respect mutuel et de la compréhension internationale ; elle signale qu'en Allemagne les programmes du premier degré comprennent l'instruction civique et les études sociales. L'éducation en vue de la compréhension internationale, dès l'école primaire, est également préconisée par la Commission nationale japonaise, laquelle estime que, "à ce niveau, il conviendrait de veiller particulièrement à l'établissement de bonnes relations humaines entre les maîtres et les élèves ainsi qu'entre les élèves eux-mêmes".

169. Le Ministère de l'éducation de l'île Maurice recommande que les élèves des écoles primaires apprennent à connaître le mode de vie des enfants et des peuples d'autres pays. Les Commissions nationales danoise et suisse sont d'avis que ce qui importe au niveau primaire c'est moins un enseignement spécial que l'ambiance et l'esprit de l'établissement. Les Etats-Unis d'Amérique proposent que l'Unesco favorise la production et la distribution d'un matériel d'enseignement approprié à l'usage des écoles primaires et des établissements de degrés plus élevés.

170. Les Commissions nationales néo-zélandaise et danoise mentionnent également la nécessité de fournir aux écoliers un matériel d'enseignement approprié à l'éducation en vue de la compréhension internationale, notamment des ouvrages contenant sur les enfants d'autres pays des histoires suffisamment attrayantes pour être lues par plaisir. Ces deux Commissions soulignent l'utilité de différents auxiliaires visuels et audio-visuels, tels que les livres d'images, les cartes murales, les enregistrements sur ruban magnétique et les films fixes ; du matériel à l'usage des maîtres est également nécessaire.

(ii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

171. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales soulignent l'importance de dispenser, dès l'école primaire, l'éducation en vue de la compréhension internationale. La Fédération syndicale mondiale estime qu'une telle formation doit être entreprise non seulement auprès des enfants de l'école primaire mais au début même de l'enseignement préscolaire; à cet égard, elle relève l'intérêt que présentent les programmes de radio et de télévision destinés aux enfants. L'Union mondiale des organisations féminines catholiques met en lumière le rôle que joue l'enseignement primaire dans la formation d'un état d'esprit propice à l'adaptation et à la coopération sociales. La Fédération mondiale pour la santé mentale souligne, elle aussi, l'influence que l'éducation donnée au stade préscolaire et pendant les premières années de scolarité exerce en faveur d'une telle mentalité chez les enfants. Pour le Conseil consultatif d'organisations juives, l'enseignement primaire revêt une importance particulière du fait que beaucoup d'enfants ne font pas d'études secondaires. L'Association internationale sorooptimiste recommande d'intensifier l'action éducative entreprise à l'école primaire, car il est possible de communiquer aux jeunes enfants certains principes de compréhension internationale.

172. Plusieurs organisations préconisent différents moyens propres à développer l'enseignement donné au premier degré. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines recommande qu'une plus étroite coopération soit instaurée entre maîtres, familles et communautés locales, en vue d'élargir les horizons des enfants. La Fraternité mondiale insiste sur la nécessité de publier un plus grand nombre de textes ayant pour objet d'aider les maîtres à résoudre les problèmes que posent les relations intergroupes au niveau primaire et aux autres degrés. La Ligue internationale des droits de l'homme appelle l'attention sur la valeur que présentent, dans l'enseignement préscolaire et primaire, les chants qu'inspirent l'amitié et la compréhension internationales. La Fédération internationale des organisations de correspondance et d'échanges scolaires demande que l'on développe les échanges entre enfants des écoles primaires, notamment d'albums d'images, de messages d'amitié et de chants enregistrés.

3. ECOLES DU SECOND DEGRE

(a) Extrait du document de travail

173. Dans l'enseignement secondaire, l'atmosphère générale de l'école et l'attitude du maître conservent une importance primordiale, mais il existe des possibilités plus nombreuses de développer le respect mutuel et la compréhension entre les peuples en choisissant convenablement le sujet des cours et le matériel d'enseignement. Toutes les matières du programme peuvent être utilisées à cette fin, mais celles qui s'y prêtent le mieux sont l'histoire, l'instruction civique, la géographie, les langues et littératures étrangères. On craint parfois que, dans leur désir de favoriser la compréhension internationale, les maîtres ne soient amenés à déformer les faits, à passer sous silence certaines réalités déplaisantes, et à s'écarter de l'objectivité scientifique. Toutefois, au cours de nombreuses études internationales effectuées à ce sujet, sous l'égide de l'Unesco, on a déclaré que l'éducation en vue de la compréhension internationale devait être fondée sur une présentation honnête et objective des faits et que les distorsions, omissions et altérations de la vérité étaient en général une preuve d'incompréhension et non de compréhension.

174. L'introduction de nouveaux sujets d'étude propres à développer la compréhension internationale se heurte au fait que les programmes scolaires sont déjà trop chargés. L'expérience indique, cependant, que cette difficulté peut être surmontée de diverses façons. En premier lieu, dans la plupart des pays, les programmes ne sont pas immuables. Au contraire, la réforme scolaire et la révision des programmes est un peu partout à l'ordre du jour. En particulier la tendance à porter de 15 à 16 ans l'âge limite de la scolarité obligatoire, et en même temps à réformer les programmes des élèves âgés de 12 à 15 ou 16 ans, donne la possibilité d'introduire dans les programmes l'étude de la société contemporaine sous une nouvelle forme. De plus, même dans les pays où l'on ne prévoit aucune refonte générale des programmes, il arrive souvent que l'enseignement d'une certaine matière soit de temps à autre modifié. On peut profiter de ces changements pour initier les élèves à l'histoire de cultures qui étaient précédemment passées sous silence, pour mettre à jour les cours de géographie l'enseignement de l'évolution économique et sociale, et pour améliorer l'enseignement des langues et littératures étrangères en tant que moyen d'accroître la compréhension culturelle. Toutefois, les progrès en ce domaine sont parfois entravés par la

nécessité de se conformer à des programmes d'examen désuets. Il serait bon d'étudier les possibilités de réformer les examens afin que les objectifs de l'éducation pour la compréhension internationale n'y soient pas oubliés.

175. Dans beaucoup de pays, même dans le cadre des programmes généraux d'études et de l'enseignement de chaque matière, les maîtres jouissent d'une grande latitude en ce qui concerne le contenu de leur enseignement et le mode de présentation des questions. Si les autorités scolaires les encouragent et les aident à faire preuve d'initiative et à tenter des expériences, de nombreuses idées et pratiques nouvelles peuvent être introduites dans le système d'éducation. On peut citer en exemple le projet de l'Unesco relatif au système d'écoles associées, qui a suscité tant d'intérêt qu'au début de 1961 plus de 250 établissements du second degré et écoles normales, dans 47 pays, participaient au projet, alors qu'en 1953, lorsque l'entreprise a débuté, on en comptait 33 répartis entre 15 pays. Les institutions participantes sont en quelque sorte des laboratoires où sont mises au point des méthodes d'enseignement sur les pays étrangers et leur culture, les affaires internationales, les Nations Unies et les Institutions spécialisées, ainsi que sur les principes des droits de l'homme. Sans entraîner aucune ingérence de l'Unesco dans les systèmes d'enseignement des pays participants, le projet d'écoles associées facilite l'échange international d'idées et de pratiques constructives dans le domaine de l'éducation. Une extension considérable de ce projet, l'adoption du programme par un bien plus grand nombre de pays et un effort accru de la part des autorités nationales responsables de l'éducation pour utiliser l'expérience acquise par les institutions participantes, en vue d'élaborer un programme national faisant une plus large place à l'enseignement de la compréhension internationale, tout ceci constituerait un important progrès dans la poursuite de l'objectif que l'on veut atteindre.

176. On peut aussi se demander si le moment n'est pas venu pour l'Unesco d'organiser une enquête internationale systématique et des consultations internationales sur certaines questions ayant trait aux programmes d'enseignement, telles que les aspects internationaux de l'éducation civique, l'importance à donner à l'histoire du monde dans les programmes scolaires, et les moyens de parvenir à une meilleure compréhension des cultures contemporaines et des problèmes mondiaux. Certaines de ces études pourraient être effectuées dans le cadre du Projet majeur de l'Unesco relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, et les autres dans le cadre d'un programme plus général d'éducation en vue de la compréhension internationale.

177. Des problèmes se posent au sujet des manuels et autres éléments du matériel pédagogique, brochures, affiches, films cinématographiques et films fixes, enregistrements et bandes magnétiques. On s'est beaucoup intéressé, ces dernières années, à la question de savoir quelle était l'influence des manuels sur l'attitude des enfants à l'égard des pays étrangers. En 1950, un stage international d'études organisé à Bruxelles par l'Unesco pour des professeurs d'histoire, des auteurs et des directeurs de publications, a attiré l'attention sur la question. Depuis lors, un certain nombre de comités bilatéraux ont été créés par des groupements et organismes professionnels et par des Commissions nationales en vue d'améliorer les livres d'histoire et les autres manuels au moyen de consultations bilatérales. Dans son Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, l'Unesco s'est particulièrement préoccupée de l'amélioration des manuels et du matériel pédagogique. Encourager un examen franc et objectif, sur le plan international, du contenu des manuels et de l'esprit dans lequel ils sont rédigés serait l'un des moyens les plus efficaces - mais aussi les plus difficiles à mettre en pratique - d'intensifier les efforts en ce domaine.

178. Les échanges internationaux de matériel pédagogique et la coopération dans la production de matériel de ce genre, posent des problèmes analogues et d'une égale complexité. Les progrès sont entravés par l'absence ou l'insuffisance des services nationaux de documentation dans de nombreux pays, ainsi que par les obstacles auxquels se heurte la circulation internationale du matériel pédagogique, par exemple les taxes d'importation, les taxes intérieures et les restrictions de change. L'Unesco s'efforce d'aider les pays à développer leurs services de documentation sur l'éducation et d'obtenir des concessions spéciales pour les échanges internationaux de livres et de matériel pédagogique. De plus, elle développe ses propres services afin de faciliter aux producteurs de matériel pédagogique de tout genre l'accès aux sources de documentation et leur assurer le concours d'experts étrangers. On pourrait faire figurer dans les programmes relatifs à l'intensification de l'action en ce domaine des mesures visant à faciliter les échanges internationaux de matériel pédagogique et à renforcer les services de documentation de chaque pays.

(b) Résumé des réponses

179. Trois gouvernements, huit Commissions nationales et dix-sept organisations non gouvernementales ont formulé des observations et suggestions touchant le rôle de l'enseignement du second degré. Tous recommandent d'intensifier l'action exercée en ce domaine.

(i) Observations et suggestions de gouvernements et de Commissions nationales

180. De l'avis de la Commission nationale autrichienne, l'enseignement secondaire offre d'excellentes occasions d'éducation en vue de la compréhension internationale, du fait que les adolescents de 12 à 16 ans ont atteint une maturité suffisante sans cependant avoir encore adopté des attitudes trop rigides ou inflexibles pour se laisser orienter en matière de comportement humain et de relations humaines. La Commission néo-zélandaise se prononce également en faveur de l'intensification, dans les établissements du second degré, d'une telle éducation.

181. L'extension du système des écoles associées de l'Unesco est recommandée par les Commissions nationales japonaise, allemande et suisse, ainsi que par le Viêt-nam, qui proposent d'accorder une première priorité à cette forme d'action. La Commission nationale japonaise demande que des mesures précises soient adoptées, visant à renforcer le système des écoles associées. Elle estime qu'une plus large publicité doit être donnée aux résultats des expériences entreprises et insiste notamment pour que l'on s'efforce, dans chaque pays, "de rassembler, d'analyser, de synthétiser et d'échanger des informations et des documents se rapportant aux activités spéciales menées à titre expérimental dans les écoles associées".

182. La question de la réforme des programmes d'études est soulevée dans plusieurs réponses. Le Viêt-nam propose de procéder à des consultations nationales et à une étude internationale systématique sur les aspects internationaux de l'instruction civique et autres sujets connexes. Il recommande également l'inclusion dans les programmes de nouvelles matières propres à favoriser la compréhension internationale, et une réforme des examens tendant à renforcer les nouvelles dispositions éducatives. Les Commissions nationales israélienne et allemande sont, elles-mêmes, résolument en faveur de comprendre, dans les programmes de l'enseignement secondaire, l'éducation en vue de la compréhension internationale. Les autorités de Singapour et la Commission nationale danoise signalent qu'il en est ainsi dans leurs pays respectifs.

183. La nécessité d'améliorer les manuels est soulignée tant par les Commissions nationales danoise, israélienne, roumaine et allemande que par les autorités de Singapour. Les Commissions nationales allemande et roumaine, de même que le Viêt-nam, proposent de procéder à des consultations nationales, bilatérales et internationales ayant pour objet la révision des manuels. D'autre part, la Commission roumaine invite l'Unesco à seconder davantage les efforts que déploient les Etats membres pour que les manuels soient rédigés dans un esprit d'objectivité et de compréhension internationale. Elle désire que l'Organisation recommande aux Commissions nationales d'insister auprès de leur gouvernement pour qu'aucun manuel de nature à favoriser l'agressivité, le chauvinisme ou les préjugés raciaux ne soit utilisé dans les établissements scolaires.

184. Les Etats-Unis d'Amérique recommandent d'accroître la production et la diffusion de manuels appropriés à l'éducation en vue de la compréhension internationale. La Commission israélienne appelle l'attention sur la nécessité de traduire en de nombreuses langues les chefs-d'œuvre de la littérature mondiale ; elle demande que cette tâche soit accomplie non seulement au moyen de l'action internationale - de l'Unesco par exemple - mais encore sur le plan national, par l'entremise des Ministères de l'éducation et de la culture. La Commission nationale suisse suggère qu'un même ouvrage exposant l'histoire élémentaire de l'humanité soit utilisé à travers le monde entier ; un tel livre devrait être écrit s'il n'existe pas encore. La Commission nationale danoise attache une grande importance à la production du matériel d'enseignement nécessaire ; elle suggère que l'Unesco aide à cette production. La tâche des maîtres serait grandement facilitée si ceux-ci disposaient de bibliographies indiquant le matériel publié et recommandant les ouvrages qui conviennent aux divers groupes d'âge et à chaque matière d'enseignement. Cette Commission souhaite également que l'Unesco publie une documentation plus abondante sur les conditions de vie dans différents pays, ou traduise en un plus grand nombre de langues les documents de ce genre déjà parus. Elle met en évidence le besoin particulier de matériel traitant des pays d'Asie et destiné à l'usage tant des maîtres que des élèves. Enfin, la Commission nationale danoise signale que si les articles

visant à favoriser la compréhension internationale, qui paraissent dans le Courrier ou dans d'autres publications, étaient rédigés à l'aide d'un vocabulaire relativement simple, ils pourraient être utilisés avec profit dans les cours de langues.

185. Le Viêt-nam suggère d'intensifier les échanges internationaux de matériel d'enseignement et de renforcer les services de documentation dans chaque pays. Les autorités de Singapour proposent la création d'un service de centralisation et de diffusion des textes spécialement rédigés en vue de promouvoir la compréhension internationale.

(ii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

186. Les organisations non gouvernementales font également état, dans leurs réponses, de certains problèmes tels que la révision des manuels, la réforme des programmes et l'insuffisance de matériel d'enseignement approprié. Différentes mesures propres à améliorer les manuels sont recommandées par l'Association internationale soroptimiste, le Conseil international des femmes, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, le Conseil consultatif d'organisations juives, l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, la Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté et la Fraternité mondiale. Pour le Conseil consultatif d'organisations juives, la révision des manuels s'impose surtout en ce qui concerne l'enseignement de l'histoire, de la littérature et de la philosophie. Il conviendrait que, avec l'aide d'organisations non gouvernementales, l'Unesco organise des conférences d'experts visant à rapprocher les points de vue divergents et à fixer un minimum de critères relatifs aux manuels. La Fraternité mondiale préconise des consultations bilatérales et multilatérales entre auteurs, éditeurs et maîtres, notamment sur les manuels d'histoire, de géographie, de sciences sociales, d'instruction civique et de langues. La Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté montre la nécessité d'une révision constante des manuels afin de les tenir à jour.

187. L'Association internationale soroptimiste est résolument en faveur de la convocation d'une conférence d'éducateurs chargés d'étudier les aspects internationaux de l'instruction civique. Le Conseil international des femmes, l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, l'Union mondiale des organisations féminines catholiques, la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante, la Fédération mondiale des organisations de correspondances et d'échanges scolaires et la Ligue internationale des droits de l'homme sont d'accord pour recommander que les programmes de l'enseignement secondaire soient adaptés à la nécessité de favoriser la compréhension internationale. L'Union mondiale des organisations féminines catholiques fait observer que l'application à l'enseignement des dernières découvertes de la psychologie et de la sociologie touchant la formation de la personnalité et des habitudes est plus importante encore que la réforme des programmes d'études. La Ligue internationale des droits de l'homme propose que l'enseignement du second degré utilise davantage la méthode des centres d'intérêt, en concentrant l'enseignement, pendant un certain temps, sur un sujet précis relatif à la compréhension internationale. La Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante estime que l'éducation en vue de la compréhension internationale ne doit pas former une matière distincte du programme mais doit être incorporée dans tous les domaines d'étude. Soulignant la valeur des échanges scolaires internationaux, la Fédération internationale des organisations de correspondances et d'échanges scolaires insiste pour que cette activité soit comprise dans les programmes d'enseignement et fasse l'objet d'une série régulière de cours. La Fédération internationale des femmes diplômées des universités montre l'importance que revêt l'objectivité dans l'enseignement relatif aux faits historiques et aux relations entre les peuples.

188. Pour aider à résoudre le problème que pose la production d'un matériel d'enseignement efficace, le Congrès juif mondial suggère la publication de guides des maîtres fournissant des renseignements concis sur les pays et les peuples peu connus. La Fraternité mondiale souligne également la nécessité de fournir aux maîtres des manuels supplémentaires sur les questions se rapportant à la compréhension internationale. L'Association internationale soroptimiste demande que le Courrier publie une liste des meilleurs manuels d'histoire de chaque pays dans une sorte de revue des textes pédagogiques, qui montrerait leur contribution à la compréhension internationale.

189. Un autre aspect de l'enseignement du second degré, dont différentes réponses font état, est la nécessité de développer les facultés critiques des jeunes gens et d'encourager chez eux le respect et la compréhension de la diversité des cultures (Office international de l'enseignement catholique et Congrès juif mondial). A cet égard, la Fédération mondiale des associations pour les

Nations Unies fait remarquer que l'éducation en vue de la compréhension internationale est moins une question de programmes d'études et de matériel d'enseignement que d'ambiance scolaire et d'attitude du maître. De l'avis de cette organisation non gouvernementale, la formation de maîtres bien préparés à leur tâche est d'une importance primordiale ; elle doit donc bénéficier d'une priorité dans le redoublement des efforts qui visent à instaurer la compréhension internationale. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies considère également que l'enseignement secondaire présente une importance particulière du fait qu'il s'adresse à des jeunes gens à la veille d'atteindre l'âge adulte et exerce sur eux une forte influence.

190. Plusieurs organisations insistent sur la nécessité de renforcer, dans les écoles du second degré, l'éducation en vue de la compréhension internationale, par l'extension du système des écoles associées de l'Unesco et l'enseignement des langues étrangères. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines préconise un développement plus actif du système des écoles associées. Citant le problème linguistique comme le principal obstacle à la compréhension internationale, l'Association universelle d'espéranto et la Fédération internationale des professeurs de langues vivantes recommandent qu'un plus large effort soit fait pour enseigner les langues. Cette dernière organisation demande que l'Unesco étudie les moyens de renforcer la contribution que l'enseignement des langues étrangères peut apporter à la compréhension internationale.

4: ACTIVITES PARASCOLAIRES

(a) Extrait du document de travail

191. Les activités parascolaires propres à développer la compréhension internationale ont leur valeur en soi lorsqu'elles sont conçues avec quelque imagination mais elles sont particulièrement utiles quand elles s'intègrent dans un programme d'études dont elles renforcent l'action. Elles peuvent comprendre des débats et des discussions en petits groupes sur des questions internationales, dans le cadre de l'école ou au cours de réunions et de conférences réunissant plusieurs écoles, la célébration de certaines "journées" ou "semaines", comme la "journée" des Nations Unies et celle des droits de l'homme, l'organisation de "réunions des Nations Unies" en miniature, les activités des clubs pour les relations internationales et les Nations Unies, ainsi que d'autres groupes analogues, des présentations et expositions diverses, etc. Ces activités stimulent l'intérêt des élèves pour les questions internationales et leur désir de les mieux connaître.

192. Parmi les autres genres d'activités parascolaires, on peut citer les causeries données par des visiteurs venus d'autres pays, la participation à des compétitions sportives avec des équipes étrangères, les projets relatifs aux bons d'entraide et aux échanges de l'Unesco, ainsi que d'autres formes de collaboration avec les écoles des pays étrangers. Le développement de la correspondance scolaire ouvre souvent la voie à des échanges plus larges d'albums, de petits objets faits à la main, de boîtes d'école montrant comment est organisée la vie d'une classe d'enfants, et même à des échanges de visites d'élèves. Une collaboration plus intense entre des écoles de pays différents peut fournir l'occasion de faire participer la collectivité locale à des "soirées internationales" et à d'autres manifestations qui contribuent à accroître la compréhension internationale et peuvent servir de base à un élargissement de l'action de la collectivité en ce domaine.

193. Le développement futur des activités parascolaires visant à développer la compréhension internationale serait facilité par un soutien accru de la part des autorités responsables de l'éducation, des maîtres, des administrateurs scolaires, des organisations non gouvernementales et des collectivités locales. Dans la mesure du possible, on pourrait faire une place à ces activités dans les programmes scolaires et leur accorder une aide financière ; dans certaines parties du monde par exemple, le coût de l'affranchissement des lettres est un obstacle au développement de la correspondance scolaire avec les autres pays. Les organisations non gouvernementales pourraient contribuer à cet effort en fournissant des documents, en faisant venir des conférenciers, et en encourageant les activités parascolaires.

(b) Résumé des réponses

194. Quinze réponses (cinq Commissions nationales, trois gouvernements, une Institutions spécialisée et six organisations non gouvernementales) contiennent des observations et des recommandations touchant les activités parascolaires. D'une façon générale, leurs auteurs

reconnaissent l'utilité des différents types d'activité mentionnés dans le document de travail et soulignent la valeur particulière de certains d'entre eux.

(i) Observations et suggestions de gouvernements et de Commissions nationales

195. Les mesures décrites dans le document de travail apparaissent satisfaisantes à la Commission nationale roumaine, qui souligne l'utilité des activités alliant le plaisir à l'apprentissage de l'histoire, de la géographie, des arts, du folklore, etc., d'autres pays. Cette Commission rappelle que les collections de timbres et, de façon générale, les collections en tous genres se rapportant aux sciences exactes et naturelles, aux arts plastiques et à d'autres domaines, contribuent à favoriser la compréhension et le respect des autres civilisations, ainsi qu'à éliminer les préjugés. La Commission nationale japonaise recommande "d'inclure dans les activités parascolaires qu'organisent les écoles des tâches bien conçues visant à favoriser la paix, le respect mutuel et la compréhension entre les peuples".

196. Plusieurs réponses mettent en valeur l'efficacité de la contribution que les échanges internationaux peuvent apporter à la compréhension internationale. La Jordanie et la Commission nationale allemande préconisent le développement des échanges d'étudiants en visite ; la Commission allemande recommande en outre l'extension des jumelages d'écoles. La Jordanie estime qu'il conviendrait de faciliter les échanges d'étudiants. Elle propose un plan selon lequel les groupes de visiteurs rédigeraient, en se fondant sur leurs expériences, des rapports qu'ils adresseraient à l'Unesco et au pays d'accueil ; le meilleur rapport de chaque année recevrait un prix de l'Unesco. La Commission nationale italienne appelle l'attention sur la valeur des échanges et des expositions internationales de dessins d'écopiers.

197. De l'avis de la Jordanie, des autorités de Singapour et de la Commission nationale allemande, il serait utile de multiplier les efforts visant à encourager les amitiés épistolaires au moyen de la correspondance scolaire internationale. La Jordanie suggère de développer les échanges, entre élèves et maîtres, de journaux scolaires et autres publications appropriées. Les autorités de Singapour voudraient que l'on facilite les échanges de correspondance ; elles recommandent que le Courrier publie une liste des cercles de correspondance de jeunes - notamment de ceux de l'Asie du sud-est - et insère un plus grand nombre d'articles sur les activités déployées par la jeunesse de différents pays.

198. Les autorités de l'Ile Maurice - soulignant la valeur des causeries faites dans les écoles par des visiteurs venus d'autres pays - indiquent que toutes facilités sont données "aux personnalités et visiteurs n'appartenant pas au personnel des établissements publics d'enseignement du second degré, de prendre la parole à cet effet dans les écoles secondaires de l'Ile". La Commission nationale danoise rappelle combien sont utiles les films qui ont pour objet de faire connaître aux jeunes gens les modes de vie d'autres pays ; elle suggère de procéder à une étude internationale des films convenant aux jeunes gens de 10 à 16 ans, afin que l'Unesco puisse publier un catalogue descriptif et critique de ces films. La Commission nationale danoise recommande également les simulacres de séances des Nations Unies comme moyens efficaces d'éveiller l'intérêt des élèves participants, ainsi que des parents et amis qui y assistent.

(ii) Observations et suggestions d'une Institutions spécialisée

199. L'Union postale universelle rappelle brièvement les mesures déjà prises en vue de favoriser les échanges internationaux de correspondance entre jeunes gens, parmi lesquelles il y a lieu de citer certaines réductions des taxes d'affranchissement et le patronage de l'organisation connue sous le nom de "The International Written Letter Week". De plus, elle attire l'attention sur le rôle que jouent les cercles internationaux de philatélistes pour approfondir la connaissance qu'ont les jeunes gens des autres pays et cultures.

(iii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

200. La Fédération syndicale mondiale approuve les principes énoncés dans le document de travail. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines montre l'intérêt qu'il y aurait à compléter l'enseignement secondaire systématique par des méthodes actives, analogues à celles qu'emploient fréquemment les organisations de jeunesse ; à cet égard, elle recommande les activités culturelles, expositions, visites à des institutions, voyages scolaires à l'étranger et échanges de

correspondance. L'Association internationale soroptimiste est d'avis que les activités parascolaires peuvent jouer un rôle particulièrement important dans l'éducation en vue de la compréhension internationale ; à titre d'exemple, elle cite la projection de films relatifs à d'autres pays.

201. La Fédération internationale des organisations de correspondances et d'échanges scolaires ainsi que la Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté sont pleinement en faveur des échanges scolaires internationaux. La première de ces organisations recommande d'encourager de tels échanges en raison de la contribution appréciable qu'ils apportent à l'étude des langues et des civilisations étrangères et à la formation d'amitiés internationales. D'autre part, les échanges de correspondance jouent un rôle d'une telle importance qu'ils devraient être systématiquement inclus dans les programmes d'enseignement ordinaires ou, en cas d'impossibilité, dans les activités parascolaires dirigées des écoles. La Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté fait observer que les échanges scolaires internationaux peuvent avoir lieu même entre jeunes gens qui ne connaissent pas leurs langues réciproques, grâce à l'échange de dessins exécutés par les élèves pour dépeindre leur mode de vie. Pour la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, il est très important d'organiser soigneusement le jumelage des écoles.

5. FORMATION DES MAITRES

(a) Extrait du document de travail

202. L'importance essentielle du rôle que jouent dans le développement de l'éducation pour la compréhension internationale le choix et la formation des maîtres est universellement reconnue. En fait, de nombreux éducateurs y voient la clé du problème, car la valeur d'un enseignement dépend beaucoup plus des qualités personnelles et de la formation professionnelle des maîtres que des programmes, des horaires et du matériel. A l'Unesco, le Comité consultatif international des programmes scolaires a insisté sur ce point en soulignant que "l'éducation pour la compréhension internationale - qu'elle soit donnée indirectement dans le cadre des cours consacrés à d'autres matières et/ou des activités périscolaires, ou directement par l'étude de la structure, des principes et des attributions de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions spécialisées - ne pourra être efficace que dans la mesure où les maîtres seront bien préparés à la dispenser". Il faut donc veiller à ce qu'ils reçoivent la formation voulue dans les écoles normales et, ensuite, grâce à des programmes de perfectionnement, pour pouvoir s'acquitter de cette tâche si importante¹.

203. Pendant leur formation professionnelle, les futurs maîtres doivent apprendre à aborder d'une façon nouvelle des matières telles que la géographie, l'histoire, l'instruction civique, la littérature, l'art et l'appréciation des choses artistiques, les sciences économiques, physiques et naturelles. Les maîtres se sont déjà remarquablement formés à l'enseignement du civisme et on devrait les encourager à faire entrer dans ce cadre l'enseignement des devoirs vis à vis de la collectivité internationale et la participation aux efforts visant à assurer la paix. Les écoles normales devraient s'efforcer d'initier leurs élèves aux problèmes mondiaux et au rôle des Nations Unies et des organisations affiliées ; elles devraient aussi leur donner quelques notions de l'emploi des méthodes et du matériel d'enseignement, et leur faire connaître en particulier les auxiliaires de l'enseignement, la documentation et les services qui sont mis à la disposition des maîtres par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Il a été également proposé d'essayer de rendre un jour obligatoire pour tous les maîtres la connaissance d'au moins une langue étrangère.

204. De nombreux éducateurs sont d'avis que les écoles normales devraient avant tout stimuler chez le futur maître le désir de développer la compréhension internationale. Les moyens d'atteindre ce but, ainsi que les divers autres problèmes relatifs au choix et à la formation des maîtres, pourraient être étudiés au cours de stages nationaux et internationaux et dans des réunions d'experts. Il paraît toutefois évident que l'intérêt dont bénéficie l'éducation pour la compréhension internationale pourrait être renforcé par des échanges internationaux de maîtres, par la participation de ceux-ci à des conférences et des stages d'études et par des voyages à l'étranger.

1. Rapport sur la troisième session du Comité consultatif international des programmes scolaires, Paris, 29 septembre - 11 octobre 1958, UNESCO/ED/165, p. 21.

Un encouragement de ces activités et d'autres du même genre, de la part de autorités responsables de l'éducation, peut contribuer dans une large mesure à développer l'intérêt qui leur est porté;

205. L'amélioration de la formation professionnelle des maîtres du point de vue de la compréhension internationale soulève des problèmes nombreux et complexes, et c'est pourquoi les progrès dans ce domaine ne peuvent être réalisés que par étapes. Ainsi, la révision des programmes des écoles normales se heurte souvent à des traditions et à certains principes rigides. L'expansion des programmes relatifs aux échanges de maîtres est entravée par le problème de la langue, la différence des méthodes d'enseignement, des conditions de travail et des taux de rémunération dans les divers pays, et naturellement par les frais qu'entraînent ces échanges. Malgré ces difficultés, la preuve a souvent été faite qu'il était possible d'améliorer l'éducation des maîtres du point de vue de la compréhension internationale.

206. Le principal effort de l'Unesco pour développer la formation des maîtres de façon à améliorer la compréhension internationale s'est traduit par le projet des écoles associées (voir p.42) auquel participent quelque 80 écoles normales. L'Unesco facilite aussi les échanges internationaux de maîtres par l'intermédiaire de son programme "Enseignement à l'étranger", et organise des réunions, des missions d'experts et des programmes de bourses.

207. Le renforcement des activités visant à encourager la formation et les échanges de maîtres exige des efforts concertés de la part des maîtres, des administrateurs d'établissements scolaires, des organisations non gouvernementales, des Commissions nationales, des gouvernements et des organisations intergouvernementales. On pourrait envisager d'accroître l'aide financière en faveur des voyages et des échanges de maîtres. Tout en s'efforçant de faire réviser les programmes des écoles normales existantes, il serait bon d'accorder une attention particulière à l'élaboration des programmes pour les nouveaux établissements en voie de création dans le pays ou dans la région. En collaboration avec les autorités compétentes, les organisations professionnelles du personnel enseignant, les Ministères de l'éducation et les universités, les Commissions nationales pourraient étudier la possibilité d'introduire dans le programme de toutes les institutions responsables de la formation des maîtres un cours au moins consacré aux programmes, aux méthodes et au matériel concernant l'éducation en vue de la compréhension internationale.

(b) Résumé des réponses

208. La formation des maîtres a donné lieu à des observations et suggestions de la part de quatre gouvernements, six Commissions nationales, deux Institutions spécialisées et huit organisations non gouvernementales. Toutes les réponses font ressortir la nécessité de redoubler d'efforts en ce domaine et plusieurs recommandent que priorité soit donnée à celui-ci dans la campagne visant à favoriser la compréhension internationale.

(i) Observations et suggestions de gouvernements et de Commissions nationales

209. La Commission nationale roumaine estime que le document de l'Unesco présente à juste titre comme un problème essentiel la formation des maîtres dans un esprit de paix, de respect mutuel et de compréhension ; il est important que les maîtres donnent, à cet égard, l'exemple aux élèves. La façon dont les maîtres abordent les débats relatifs aux autres peuples ainsi que leurs efforts pour inculquer aux jeunes gens des idéaux de paix et de compréhension internationale constituent des facteurs décisifs.

210. Un certain nombre d'observations et suggestions portent sur les programmes, les méthodes et les objectifs de la formation des maîtres. La Commission nationale suisse est en faveur d'introduire l'étude de l'éducation comparée dans tous les programmes de formation des maîtres, en tant que moyen propre à développer chez ceux-ci des conceptions mondiales. Soulignant l'importance de la formation pédagogique, les autorités de l'île Maurice déclarent que leur école normale "fait une place relativement large à la compréhension des affaires mondiales et aux meilleurs moyens d'inculquer aux enfants des écoles primaires une attitude fondamentale de respect et de compréhension mutuelle envers tous les êtres humains". Les Etats-Unis d'Amérique sont d'avis que l'Unesco devrait favoriser le développement de "l'élément international dans la formation des maîtres". Ils invitent l'Unesco à encourager la création chez les Etats membres de centres régionaux et linguistiques visant à développer la connaissance et la compréhension des autres cultures. Le Viêt-nam recommande la révision des programmes des établissements de formation des maîtres

ainsi que celle des conditions d'admission et des examens de sortie, en vue notamment de faire une plus large place à l'étude des langues étrangères. La Commission nationale danoise estime qu'aucun futur maître ne devrait terminer sa formation sans avoir reçu une orientation touchant les objectifs et les méthodes de l'éducation en vue de la compréhension internationale.

211. Au sujet de la formation des maîtres en cours d'exercice, la Commission nationale japonaise considère que "ces maîtres devraient être encouragés à participer aux stages d'études nationaux et internationaux, stages pratiques et autres réunions d'études touchant le contenu et les méthodes pédagogiques de l'éducation en vue de la compréhension et de la coopération internationales, ainsi que la place à donner à ce type d'éducation dans le programme scolaire". De même, le Viêt-nam montre l'importance de multiplier les programmes nationaux et internationaux de formation des maîtres en cours d'exercice.

212. Plusieurs des organismes consultés soulignent l'intérêt que présentent les échanges de maîtres comme méthode de formation en cours d'exercice ou avant d'entrée en fonctions. Les Etats-Unis d'Amérique recommandent que l'Unesco accorde une priorité aux maîtres ou aux futurs maîtres dans l'attribution des bourses de voyage Unesco. Les échanges internationaux de maîtres rencontrent également la faveur de la Jordanie, du Viêt-nam et des Commissions nationales néo-zélandaise, allemande et danoise. La Commission nationale danoise demande que priorité soit accordée, dans les échanges, aux personnes capables d'exercer une influence sur le plus grand nombre de jeunes gens, tels que les instructeurs de futurs maîtres et les auteurs de manuels.

213. La Commission nationale danoise insiste également, de façon générale, sur la nécessité de fournir aux maîtres un matériel approprié à leur tâche et des guides de nature à faciliter leur choix entre les différents types de matériel d'enseignement qui leur sont proposés. La Commission nationale néo-zélandaise montre l'intérêt qu'il y aurait à fournir aux maîtres du matériel pleinement satisfaisant relatif aux Nations Unies et aux autres institutions qui œuvrent en faveur de la coopération et de la compréhension internationales.

214. Le système des écoles associées fait l'objet d'observations et suggestions de la part du Viêt-nam et des Commissions nationales japonaise et allemande, qui recommandent unanimement que ce système soit développé et étendu à la formation des maîtres.

(ii) Observations et suggestions d'Institutions spécialisées

215. Deux Institutions spécialisées présentent des observations et suggestions concernant la formation et le rôle des maîtres. L'Organisation internationale du travail propose que priorité soit accordée aux instructeurs dans les programmes d'échanges de jeunes travailleurs. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, étudiant les moyens de favoriser la compréhension internationale à l'aide de mesures relatives à la formation des maîtres, ajoute : "Notre expérience confirme la haute valeur des établissements d'enseignement régionaux".

(iii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

216. L'Association internationale soroptimiste recommande que les établissements chargés de la formation des maîtres initient leurs élèves aux problèmes mondiaux. La Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante est d'avis que les programmes de formation des maîtres devraient prévoir expressément l'éducation en vue de la compréhension internationale. Priorité devrait être accordée à une telle mesure dans les futurs programmes d'action : la possibilité de communication étant le premier des principes directeurs de tout programme de ce genre. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies estime que le moyen le plus efficace de développer la compréhension internationale chez les jeunes consiste à veiller à ce que, par la formation qui leur est dispensée dans les écoles normales, les maîtres soient bien préparés pour agir en ce domaine.

217. Le Conseil consultatif d'organisations juives, examinant l'importance du rôle des maîtres, fait observer que l'influence de ceux-ci est particulièrement agissante sur les élèves du premier degré. Cette organisation non gouvernementale souligne la nécessité non-seulement de veiller à la formation et au recrutement des maîtres, mais aussi d'améliorer leur condition en incluant, au besoin, cet objectif dans l'instrument international relatif à la situation du personnel enseignant que l'Unesco envisage d'établir. La Fédération syndicale mondiale suggère que l'Unesco entreprenne

l'étude de la formation des maîtres dans l'esprit des idéaux de paix et de compréhension mutuelle, avec le concours des Commissions nationales et la participation des organisations de la profession enseignante et autres organisations de travailleurs.

218. La Fédération syndicale mondiale recommande l'organisation de stages d'études internationaux à l'intention des maîtres. De tels stages sont également préconisés par l'Office international de l'enseignement catholique, lequel suggère qu'ils soient organisés par les autorités, publiques et privées, de l'éducation, avec la collaboration de l'Unesco. L'Office international de l'enseignement catholique, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, la Fédération syndicale mondiale et la Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté se prononcent en faveur des programmes d'échanges de maîtres.

219. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, tout en estimant que priorité devrait être accordée aux mesures concernant les jeunes gens qui sont sur le point d'atteindre l'âge adulte, montre l'importance connexe de mesures relatives aux maîtres et aux administrateurs de l'enseignement. A cet égard, elle approuve les programmes d'échanges de maîtres, les conférences, les cours de vacances et les voyages d'études ; mais elle fait observer que les mêmes personnes bénéficient parfois des dispositions de différents types de programmes d'échanges de maîtres et de conférences ; c'est ainsi qu'il est fréquent qu'une personne soit envoyée à différentes conférences internationales successives. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies demande que l'on s'efforce d'élargir le champ des participants aux conférences de maîtres, sans cependant porter indûment atteinte à la continuité de participation d'une conférence à l'autre.

6. LE ROLE DES UNIVERSITES

(a) Extrait du document de travail

220. Comme le savoir et la science ignorent les frontières, les universités ont depuis longtemps, dans leurs objectifs comme dans leurs activités, pris un caractère international. C'est en conservant et en renforçant cet esprit traditionnel que les universités contribueront à faire progresser la compréhension internationale. Elles ont à cet égard une responsabilité particulière, car si relativement peu de jeunes gens accèdent aux études supérieures, c'est cependant parmi eux que se recrutent le plus souvent les dirigeants, sur le plan local ou national aussi bien qu'international. L'un des buts de l'université doit donc être de stimuler la réflexion et de faire naître des idées sur les problèmes dont dépendent la paix et le bien-être dans le monde.

221. Les universités peuvent promouvoir la compréhension internationale par leurs programmes d'enseignement, leurs activités annexes, la part qu'elles prennent et les encouragements qu'elles donnent aux échanges internationaux. Les travaux universitaires dans le domaine de la science des relations internationales peuvent exercer une influence toute particulière.

222. L'importance du rôle joué à cet égard par l'enseignement donné dans les universités est conditionnée par deux facteurs. En premier lieu, la liberté relative dont jouissent de nombreuses institutions en ce qui concerne l'établissement de leurs programmes et le contenu des cours rend difficile la fixation de normes communes et l'introduction d'un enseignement orienté vers la compréhension internationale. En second lieu, dans beaucoup d'universités, les étudiants, surtout pendant leurs dernières années d'études, ont des programmes très spécialisés qui ne leur laissent pas toujours la possibilité de suivre des cours ayant trait, de près ou de loin, aux divers aspects de la compréhension internationale. Un enseignement de ce genre dépend donc surtout des cours offerts par chaque université particulière (et principalement sans doute de ceux qui sont obligatoires pour tous les étudiants), des idées et des conceptions que chaque professeur essaie d'inculquer à ses élèves, et de la mesure dans laquelle le sujet traité et la personnalité du professeur attirent les étudiants vers certains cours et certaines activités extrascolaires. Toutefois, dans la mesure où les universités sont tenues de donner une culture générale à tous les étudiants, quelle que soit la matière dans laquelle ils se spécialisent, elles ont la possibilité de dispenser un enseignement propre à favoriser la compréhension internationale.

223. Cet enseignement trouve plus facilement sa place dans les cours portant sur l'histoire générale, les relations internationales, la géographie, la littérature, la sociologie et les sciences

économiques, mais ces disciplines peuvent fournir l'occasion d'évoquer la question. Parmi les mesures propres à accélérer le développement de la compréhension internationale dans l'enseignement universitaire pourrait donc figurer une modification des programmes conçue en vue de donner à tous les étudiants l'occasion de s'initier aux principes fondamentaux de la compréhension internationale.

224. Au niveau de l'enseignement supérieur, les activités parascolaires peuvent jouer un rôle particulièrement important, car elles attirent les étudiants indépendamment de la spécialité qu'ils ont choisie. Elles peuvent comprendre des conférences, des séances de cinéma, la célébration de certaines "journées" ou "semaines" spéciales, des festivals de musique, des représentations théâtrales, des réunions sur le modèle de celles des organes des Nations Unies, des débats et discussions entre étudiants, des compétitions sportives avec des pays étrangers, les activités des clubs pour les relations internationales et pour l'Unesco, et toutes les initiatives universitaires ayant pour but de faciliter l'intégration des étudiants étrangers à la vie de l'université et de la collectivité locale. La participation des étudiants à des activités de ce genre s'est accrue au cours des dernières années, mais ce mouvement pourrait encore être encouragé davantage par le corps enseignant et les administrateurs des universités ainsi que par des organisations non gouvernementales.

225. Les universités sont particulièrement bien placées pour favoriser les échanges d'étudiants et la participation des étudiants à des programmes de vacances passées dans d'autres pays, à des services d'entraide internationale et d'une façon générale à des voyages à l'étranger. La création ou l'extension de services universitaires d'information sur ces activités en favoriserait le développement.

226. Parmi les tendances qui peuvent contribuer à promouvoir la compréhension internationale il faut noter spécialement la participation accrue des universités à des projets qui impliquent des relations internationales. Ces projets concernent en particulier : le développement des rapports entre universités de pays différents, par exemple, la collaboration inter-universitaire bilatérale visant à fournir conseils et assistance aux institutions des pays économiquement peu développés et à encourager les échanges individuels de professeurs de l'enseignement supérieur ; la collaboration multilatérale, par l'intermédiaire d'associations et d'organisations régionales et internationales ; les programmes patronnés par des gouvernements, des fondations et d'autres organisations, en vue de recherches spéciales intéressant des pays étrangers ; l'enseignement dispensé aux étudiants étrangers et les prêts de membres du corps enseignant détachés temporairement à l'étranger. Il y aurait intérêt à encourager les initiatives tendant à développer la collaboration entre universités de pays différents ; en particulier les administrateurs des universités devraient redoubler d'efforts pour faciliter les échanges et les voyages à l'étranger des professeurs de leur établissement.

(b) Résumé des réponses

227. Deux Commissions nationales et huit organisations non gouvernementales ont exprimé leur avis sur le rôle que peuvent jouer les universités pour favoriser la compréhension internationale parmi les jeunes et elles ont présenté différentes propositions tendant à élargir ce rôle.

(i) Observations et suggestions de Commissions nationales

228. La Commission nationale néo-zélandaise souligne l'élargissement des conceptions en ce qui touche aux matières d'étude traditionnelles ; elle montre "le long chemin couvert par les universités de Nouvelle-Zélande depuis l'époque où leurs programmes d'études étaient presque exclusivement axés sur la civilisation occidentale", et cite des exemples de nouveaux cours ou même de nouveaux départements universitaires consacrés à l'étude de l'Asie. Cette Commission relève également l'importance des voyages à l'étranger de membres du personnel universitaire, aux fins soit d'études, soit de "vacances de travail". La Commission nationale roumaine est favorable aux mesures proposées dans le document de travail ; elle estime, en particulier, que les activités parascolaires des universités peuvent contribuer de façon appréciable à la compréhension internationale.

(ii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

229. Parmi les observations d'ordre général concernant le rôle de l'enseignement universitaire figure l'opinion exprimée par le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, selon lequel les universités peuvent exercer sur la jeunesse une influence essentielle du fait que c'est à ce niveau de l'éducation que bien des jeunes gens apprennent à penser, à exercer leurs facultés critiques et à apprécier les cultures étrangères. L'Entraide universitaire mondiale donne son adhésion générale aux idées exprimées dans le document de travail préliminaire. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies estime que priorité devrait être accordée aux mesures touchant les membres du personnel chargés de fixer les directives générales ainsi qu'aux enseignants, en raison de l'influence qu'ils exercent sur les programmes universitaires. Elle désirerait voir ces responsables participer davantage aux conférences internationales et régionales, aux programmes d'échanges, ainsi qu'aux études et recherches à l'étranger.

230. Plusieurs organisations non gouvernementales traitent expressément des programmes universitaires. L'Association internationale des professeurs et chargés de cours d'universités juge illusoire l'idée qu'une université peut donner une éducation libérale à tous les étudiants quelle que soit leur spécialisation, mais elle estime possible et souhaitable d'introduire dans toutes les matières l'éducation en vue de la compréhension internationale. De plus amples recherches à cet égard lui paraissent utiles. L'Association internationale des sciences juridiques recommande de créer des cours universitaires sur les grandes civilisations du monde; de plus, elle propose que l'éducation en vue de la compréhension internationale soit dispensée dans le cadre des cours portant sur un certain nombre de matières universitaires. Le Conseil des organisations internationales des sciences médicales fait observer que les étudiants en médecine n'ont souvent ni le temps, ni l'occasion d'acquérir une culture générale. Pour parer à cette difficulté, il conviendrait que des conférences et des débats soient organisés à l'intention des étudiants en faisant appel au personnel scientifique étranger de passage dans la région. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies et l'Association internationale des professeurs et chargés de cours d'universités invitent, l'une et l'autre, les universités à modifier leurs règlements, de manière à pouvoir sanctionner les études faites par des étudiants dans des universités étrangères.

231. La question des échanges d'étudiants est soulevée dans deux réponses. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies demande que les étudiants soient encouragés davantage à participer aux différents mouvements de jeunesse, réunions et échanges de caractère international. Elle souligne l'importance que présente le choix judicieux des étudiants à cet effet et propose que priorité soit donnée aux jeunes gens qui, par la suite, seront aptes à exercer la plus forte influence sur leurs camarades. L'Association internationale des professeurs et chargés de cours d'universités recommande que les dirigeants universitaires encouragent le développement des échanges d'étudiants en faisant des concessions sur le plan linguistique, par exemple en autorisant les étudiants étrangers à soutenir leurs thèses dans une langue autre que celle de l'université. Cette organisation non gouvernementale désirerait voir s'instaurer une collaboration non seulement entre les universités des pays à différents stades de développement, mais entre toutes les universités.

L'ENSEIGNEMENT RELATIF AUX NATIONS UNIES
ET AUX INSTITUTIONS SPECIALISEES

232. La présente section traite des mesures destinées à promouvoir la connaissance et l'intelligence des buts et des activités des Organisations du système des Nations Unies. Elle reproduit tout d'abord les passages du document de travail, où sont examinées, au sujet de cet enseignement, les mesures à prendre tant sur le plan international qu'au niveau national, ainsi que la question du matériel d'enseignement et celle de l'intensification de l'action qu'il importe de mener en l'espèce. Ce texte est suivi d'un résumé des observations et suggestions auxquelles a donné lieu l'enseignement relatif aux Nations Unies et aux Institutions spécialisées.

(a) Extrait du document de travail

1. MESURES A PRENDRE SUR LE PLAN INTERNATIONAL

233. Dans une résolution concernant l'enseignement relatif aux Nations Unies, adoptée en 1960, l'Assemblée générale s'est déclarée convaincue que "la connaissance et l'intelligence des buts et des activités de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions qui lui sont reliées contribuent à entretenir chez les jeunes les idées de paix et de coopération internationale et doivent donc être développées aussi largement que possible." /1. L'importance de l'enseignement relatif aux Nations Unies est depuis longtemps reconnue par la collectivité internationale. Dès sa première session, en 1946, l'Assemblée générale affirmait que "l'Organisation des Nations Unies ne saurait accomplir les buts pour lesquels elle a été créée si les peuples du monde ne sont pas pleinement informés de ses buts et de son oeuvre." /2. L'année suivante, l'Assemblée générale procédait à un examen plus détaillé de la question et adoptait une résolution concernant spécialement "l'enseignement relatif à l'Organisation des Nations Unies", par laquelle elle recommandait à tous les gouvernements des Etats membres de prendre, dès que possible, des mesures propres à encourager cet enseignement dans leurs établissements d'enseignement. /3. Elle demandait au Secrétaire général, en consultation avec l'Unesco, de faire rapport au Conseil économique et social sur la mise en œuvre de cette résolution.

234. En conséquence, des rapports sur l'enseignement relatif aux Nations Unies dans les Etats membres ont été soumis au Conseil économique et social conjointement par le Secrétaire général et le Directeur général de l'Unesco en 1950, 1952, 1956 et 1960 /4. Ces rapports, établis d'après les renseignements communiqués par les Etats membres, décrivent les méthodes et programmes en usage, ainsi que les activités des Nations Unies et de l'Unesco en ce domaine. Les informations utilisées dans les rapports de 1960 proviennent de cinquante-quatre pays différents.

235. Dans les résolutions adoptées après discussion des rapports, le Conseil économique et social a, lui aussi, insisté sur l'importance de l'enseignement relatif aux Nations Unies et a recommandé des mesures propres à le développer /5.

236. L'enseignement relatif aux Nations Unies constitue l'un des éléments essentiels du programme d'éducation de l'Unesco pour la compréhension internationale et, depuis 1947, la Conférence générale, à chacune de ses sessions, a adopté des résolutions visant à promouvoir cet enseignement dans les Etats membres. Parmi les méthodes prévues dans le programme figurent l'organisation de stages d'études pour les membres du corps enseignant, le plus souvent en coopération avec des organisations non gouvernementales, la production de matériel imprimé, visuel et audiovisuel à l'usage des maîtres et du grand public, l'aide accordée aux expériences réalisées dans les écoles; l'octroi de bourses permettant aux éducateurs de visiter le siège des Nations Unies et celui des Institutions spécialisées afin de se familiariser directement avec les travaux de ces organisations, des études, des enquêtes, et l'organisation de centres pour l'échange international d'informations et de matériel.

1. Résolution 1511 (XV).

2. Résolutions adoptées par l'Assemblée générale, première partie de la première session, Résolution 12 (I), Annexe I.

3. Résolution 137 (II).

4. Documents E/1667 du 2 mai 1950 ; E/2184 du 2 mai 1952 et addenda ; E/2837 du 16 mars 1956 ; E/3322 du 4 février 1960 et addenda.

5. Résolutions 170 (VII) ; 203 (VIII) ; 314 (XI) ; 446 (XIV) ; 609 (XXI) ; 748 (XXIX).

237. D'autres Institutions spécialisées des Nations Unies ont également pris les mesures pour encourager l'enseignement relatif aux Nations Unies. C'est ainsi que la principale fonction des comités nationaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) consiste à informer leurs publics respectifs des besoins des enfants et de l'aide que l'on peut trouver auprès des Nations Unies pour répondre à ces besoins. Les comités nationaux sont incités à coopérer avec les autorités nationales responsables de l'éducation et avec les maîtres pour accroître le matériel éducatif. Un certain nombre d'institutions spécialisées ont également produit, sous diverses formes, du matériel destiné à informer de leurs travaux les maîtres ou le grand public.

238. Certaines organisations nationales non gouvernementales ont aussi réalisé des projets ayant trait à l'enseignement relatif à l'œuvre des Nations Unies et des Institutions spécialisées, ainsi qu'à la diffusion d'informations à ce sujet.

2. MESURES A PRENDRE SUR LE PLAN NATIONAL

239. Les renseignements fournis par les Etats membres en vue de la préparation des rapports au Conseil économique et social indiquent que l'enseignement relatif aux Nations Unies s'est développé régulièrement à tous les niveaux de l'enseignement. Beaucoup d'éducateurs estiment qu'il convient de rattacher cet enseignement à celui des matières qui figurent normalement dans les programmes scolaires, et que la meilleure méthode consiste à l'aborder à propos des problèmes dont s'occupent les organisations.

240. A l'école primaire, l'enseignement relatif aux Nations Unies tend graduellement à être introduit de plus en plus tôt et à prendre la forme de leçons traitant directement de la coopération internationale réalisée par l'intermédiaire du système des Nations Unies dans certains domaines familiers de la vie quotidienne, par exemple, services postaux, transports ou santé publique. Il trouve aussi sa place dans la célébration de certaines "journées" spéciales (journée des Nations Unies, des droits de l'homme, journée mondiale de la santé, etc.).

241. Mais c'est dans les établissements du second degré que l'enseignement relatif aux Nations Unies paraît être le plus répandu et le plus systématique. Il s'insère d'ordinaire dans les cours d'histoire, d'instruction civique ou de sciences sociales. Dans les pays où l'étude des événements d'actualité fait partie des programmes scolaires, les Nations Unies tiennent une place importante dans les cours. Dans quelques pays, il existe des cours spéciaux sur les organisations internationales. Les activités parascolaires (clubs d'élèves, célébration de la Journée des Nations Unies) jouent, de ce point de vue, un rôle considérable.

242. On multiplie actuellement les efforts pour former à cet enseignement les élèves-maîtres et les maîtres en exercice. Dans les écoles normales de bon nombre de pays, il est d'usage de donner aux élèves les connaissances de base et la formation méthodologique nécessaires dans les cours consacrés à l'une des matières du programme dans lesquelles cet enseignement peut trouver place (histoire, sociologie, sciences politiques, sciences économiques). Ici encore, les activités parascolaires jouent un rôle important. Dans certains pays, des stages d'études, des cours spéciaux et des groupes de travail sont organisés régulièrement à l'usage des maîtres en exercice.

243. Dans l'enseignement supérieur et postuniversitaire, les leçons sur les Nations Unies trouvent place le plus souvent dans les cours d'économie politique, de droit et de relations internationales, mais dans certaines universités les organisations internationales font l'objet de cours spéciaux. Dans certains cas, les candidats à un grade élevé peuvent choisir comme sujet de recherches une question relative à l'œuvre des Nations Unies.

244. Sauf dans un nombre assez restreint de pays, les programmes d'éducation extrascolaire destinés aux jeunes gens et aux adultes ne comportent aucun enseignement relatif aux Nations Unies et aux Institutions spécialisées. Lorsque cet enseignement est prévu, il est d'ordinaire donné dans des groupes d'études, des cours de brève durée, ou bien il fait l'objet de compétitions écrites ou orales. Les groupes d'action civique, les syndicats et les autres organisations non gouvernementales participent souvent à l'organisation de ces activités.

245. Les divers moyens d'information diffusent dans la plupart des pays une masse importante de renseignements concernant l'activité des Nations Unies, en particulier dans les domaines de l'action politique et de la sécurité. L'œuvre des Institutions spécialisées retient moins leur attention.

3. PROBLEME DU MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

246. Le manque de matériel approprié reste l'un des principaux obstacles qui s'opposent au développement de l'enseignement relatif aux Nations Unies. Même dans les pays où ce matériel est abondant et varié, il y a encore certains domaines dans lesquels il y a une certaine pénurie. Toutefois, des informations sur le sujet trouvent de plus en plus fréquemment place dans les manuels d'histoire, d'instruction civique, de sciences sociales et de géographie, et même dans des manuels traitant d'autres matières. Certains pays produisent en outre un matériel supplémentaire sous diverses formes (brochures à l'usage des maîtres, guides pour les débats, films fixes, publications périodiques à l'usage des élèves, affiches). Les Nations Unies et les Institutions spécialisées produisent aussi du matériel, mais il est clair que c'est essentiellement dans les pays eux-mêmes que le travail doit être effectué, compte tenu des besoins, des conditions et des possibilités locales.

4. INTENSIFICATION DE L'ACTION

247. En dépit des progrès déjà réalisés, il reste beaucoup à faire pour donner à l'ensemble des jeunes la possibilité de connaître les buts et l'oeuvre des Nations Unies et des Institutions spécialisées. On devrait peut-être s'attacher avant tout à améliorer la formation des maîtres en ce domaine, à prévoir des cours de brève durée et des stages d'études pour les maîtres en exercice, et à produire le matériel d'enseignement nécessaire. Il conviendrait de faire figurer explicitement cet enseignement dans les programmes scolaires, et d'introduire dans les examens de fin d'études primaires et secondaires, des questions sur le sujet ; on contribuerait ainsi non seulement à développer cet enseignement, mais encore à lui assurer la place qu'il doit occuper dans l'éducation. Il est également nécessaire d'accentuer et d'élargir les efforts dans le domaine de l'éducation extrascolaire. Pour donner une image mieux équilibrée de l'oeuvre des Nations Unies et de celle des Institutions spécialisées, les travaux de ces dernières devraient être plus largement diffusés par l'intermédiaire de tous les moyens d'information. Le succès de mesures constructives de ce genre dépendra de l'action des gouvernements, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des autorités responsables de l'éducation, des établissements d'enseignement et des maîtres eux-mêmes.

(b) Résumé des réponses

248. Quatre gouvernements, huit Commissions nationales, trois organisations du système des Nations Unies et vingt organisations non gouvernementales ont présenté des observations et suggestions sur cette forme d'enseignement. Elles portent, en général, sur les buts d'une telle éducation, sur les méthodes pédagogiques, ainsi que sur les programmes et le matériel d'enseignement.

(i) Observations et suggestions de gouvernements et de Commissions nationales

249. Différents points de vue sont exprimés au sujet de l'enseignement relatif aux Nations Unies. Les autorités de Singapour insistent sur le fait que l'objet principal de cet enseignement doit être de faire plus largement connaître le rôle des Nations Unies et leurs idéaux, en mettant en relief la Déclaration universelle des droits de l'homme et ce qu'elle implique. Pour les Etats-Unis d'Amérique, "l'Unesco doit encourager les Etats-membres à présenter à leurs ressortissants un tableau, conforme à la réalité, des Nations Unies, de leurs buts et de l'oeuvre déjà accomplie. La Commission nationale danoise demande que cet enseignement porte non seulement sur la structure et l'Organisation des Nations Unies, mais aussi sur leurs activités et leurs réalisations concrètes. La Commission nationale allemande partage ce point de vue général ; elle recommande "de montrer les Nations Unies à l'oeuvre" plutôt que de les présenter uniquement du point de vue de leur fonctionnement, ce qui n'intéresse pas la jeunesse. La Commission nationale japonaise estime que l'enseignement relatif aux Nations Unies doit tendre à favoriser l'adoption d'attitudes profondes et saines acquises à l'idée de coopérer à l'exécution des programmes des Nations Unies. La Commission nationale autrichienne fait observer que l'enseignement relatif aux Nations Unies ne suffira pas, à lui seul, à promouvoir la compréhension internationale et qu'il serait beaucoup plus important de donner aux jeunes quelques notions de psychologie élémentaire... et d'histoire mondiale pour leur permettre d'éviter les erreurs commises par les générations précédentes, en les rendant mieux conscients de leur propre personnalité, ainsi que de celle de leurs compatriotes et

des citoyens des autres nations". La Commission nationale de l'Union des Républiques socialistes soviétiques souhaite que l'enseignement ne porte pas uniquement sur la structure fondamentale et le rôle des Nations Unies et des Institutions qui leur sont reliées mais aussi sur les activités pratiques de ces organisations, sur les principales résolutions qu'elles ont adoptées et sur l'application de celles-ci. Il importe de bien montrer que les Nations Unies pourraient utilement contribuer à préserver la paix si aucun pays ou groupe de pays ne s'en servait pour atteindre des objectifs politiques étroits, et si les activités de l'Organisation ne visaient à supprimer toutes les formes de discrimination. De l'avis de la Commission nationale soviétique, l'enseignement relatif aux Nations Unies devrait insister sur l'importance d'accueillir en qualité de membres les pays d'Asie et d'Afrique qui ont récemment accédé à l'indépendance.

250. A propos de l'enseignement relatif aux Nations Unies dans les écoles primaires et secondaires, les Commissions nationales du Luxembourg et de la Nouvelle-Zélande décrivent la manière dont cet enseignement est dispensé dans leurs pays respectifs. La Commission nationale du Danemark recommande que l'éducation concernant les Nations Unies ne soit pas limitée aux cours d'instruction civique, mais qu'elle ait sa place dans l'enseignement de l'histoire moderne comme moyen de présenter aux élèves "des caractéristiques importantes de la société moderne".

251. La Commission nationale japonaise souligne la nécessité de développer plus encore le projet de l'Unesco relatif aux écoles associées, ainsi que les moyens permettant aux "écoles secondaires et aux universités autres que les écoles associées de tirer le meilleur parti possible des conclusions auxquelles pourront parvenir les écoles associées au cours de leurs activités pédagogiques". Le Viêt-nam préconise l'introduction d'un enseignement sur les Nations Unies dans les établissements spécialisés. La Commission de la République arabe unie recommande que l'Unesco collabore à la création, dans divers pays, de centres de jeunes pour informer ceux-ci et le grand public des questions relatives aux Nations Unies et aux Institutions spécialisées.

252. De nombreuses réponses signalent l'insuffisance de matériel d'enseignement approprié au genre d'éducation dont il s'agit. La Commission nationale japonaise fait ressortir l'urgence de disposer d'un tel matériel. Les autorités de l'Île Maurice indiquent que ce pays ne produit pas lui-même de matériel éducatif autre que celui de l'enseignement ordinaire, aussi serait-il heureux de recevoir de la documentation et du matériel visuel de l'Unesco. La Commission nationale allemande fait ressortir "le besoin de matériel pédagogique pour l'enseignement relatif à l'oeuvre pratique des Nations Unies, et la nécessité de produire des films, des diapositives en couleur, des brochures de propagande, du matériel d'exposition et des pochettes de documentation." Le Viêt-nam suggère de publier, à l'intention des nouveaux alphabètes, des textes de lecture portant sur les Nations Unies, afin de faire connaître l'oeuvre de celles-ci dans les masses populaires. Les Etats-Unis d'Amérique estiment que l'Unesco devrait continuer de fournir aux Etats membres, sur leur demande, des documents expliquant le rôle des Nations Unies dans les événements mondiaux. Les autorités de Singapour insistent sur la nécessité de produire des périodiques, des images, des films et des émissions radiodiffusées plus attrayantes. Elles proposent qu'un consultant itinérant soit nommé en Asie où il serait chargé d'aider les divers pays à produire leur propre matériel en fonction de leurs besoins particuliers et des conditions nationales. La Commission nationale de la République arabe unie suggère que l'Unesco organise un concours mondial parmi les jeunes, qui seraient invités à étudier et à évaluer les ouvrages traitant de l'oeuvre des Nations Unies et des Institutions spécialisées. Les Commissions nationales des différents pays surveilleraient le déroulement du concours, distribueraient des prix tels que des bourses de voyage, puis feraient traduire dans la langue nationale les livres classés en tête et les diffuseraient parmi les jeunes. La Commission nationale danoise montre l'intérêt que présenteraient des documents pédagogiques brefs et récents ; elle demande que l'Unesco publie des textes traitant des différents aspects de la coopération internationale, en n'utilisant pour leur rédaction qu'un vocabulaire restreint, de façon qu'ils puissent être utilisés dans l'enseignement des langues:

(ii) Observations et suggestions d'organisations appartenant au système des Nations Unies

253. Trois institutions, l'Organisation internationale du travail, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ont présenté des observations et suggestions sur l'enseignement relatif aux Nations Unies. L'organisation internationale du travail estime qu'il convient d'intensifier, tant au niveau national que sur le plan international, les efforts visant à développer cette forme d'enseignement, et qu'il faudrait accélérer surtout les activités intéressant directement les droits de l'homme et la lutte contre la discrimination

et les préjugés. L'Organisation internationale du travail demande que l'on accorde plus d'attention à la formation des maîtres - notamment en organisant des cycles d'études et des cours pédagogiques - et à la production d'un matériel d'enseignement adapté aux besoins des jeunes. Ce matériel devrait faire une plus large place aux questions relatives au travail? L'Organisation internationale du travail recommande un usage plus fréquent des auxiliaires audio-visuels et rappelle qu'elle-même dispose d'une abondante documentation qui pourrait être mise à profit plus largement dans les milieux intéressés.

254. A propos du matériel d'enseignement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance signale qu'il encourage ses comités nationaux à réunir une documentation complète sur les enfants dans les pays sous-développés. Cette Institution s'intéresse tout particulièrement aux activités tendant à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples; elle estime que la vulgarisation des efforts qui s'exercent dans le monde entier, par l'intermédiaire du système des Nations Unies, pour aider les enfants constitue une contribution efficace à la diffusion de ces idéaux.

255. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés attache une grande importance à toute mesure dont l'objet est de faire mieux comprendre l'oeuvre des Nations Unies. Il rappelle qu'il a collaboré avec l'Unesco à la préparation d'une version révisée de la publication de l'Institut de l'Unesco pour la jeunesse intitulée "Refugees in Many Lands". Le Haut Commissariat pour les réfugiés considère que des mesures pratiques de ce genre présentent beaucoup d'intérêt et il continuera de coopérer avec l'Unesco à la préparation d'une telle documentation, ou en mettant à la disposition de l'Organisation les publications qui pourraient être utilisées dans les écoles et les universités pour faire connaître aux jeunes les buts et les activités des institutions appartenant au système des Nations Unies.

(iii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

256. Sept organisations non gouvernementales traitent, dans leurs réponses, des buts de l'enseignement relatif aux Nations Unies et aux Institutions spécialisées et de la façon de concevoir cet enseignement. La Fraternité mondiale demande qu'on insiste davantage sur les activités et réalisations des organisations du système des Nations Unies. La Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante considère que le meilleur moyen d'enseigner aux jeunes la valeur des Nations Unies est de leur présenter des preuves du travail accompli par celles-ci. L'Office international de l'enseignement catholique recommande d'organiser dans le monde entier une Semaine internationale que toutes les classes des établissements d'enseignement et tous les groupements de jeunesse consacreront à l'étude des Nations Unies. Cette Semaine se terminerai par des rassemblements de jeunes où serait développé le thème de la compréhension internationale. La Ligue internationale des droits de l'homme recommande de mettre en relief les principes universels dont s'inspire le système des Nations Unies, tels que ceux qui sont énoncés dans le Préambule de la Charte et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'enseignement relatif aux Nations Unies devrait encourager à l'étude critique de ces textes ainsi que des activités des Nations Unies et de leurs Institutions spécialisées.

257. Trois autres organisations non gouvernementales ont exprimé une conception quelque peu différente du problème. Le Congrès juif mondial recommande la création, sous les auspices de l'Unesco, d'un comité d'experts qui, en qualité de conseillers pour l'enseignement relatif aux Nations Unies, seraient chargés d'étudier les problèmes que pose l'écart entre les idéaux et les normes proclamés, d'une part, et les réalités de la vie nationale et internationale, d'autre part. L'Association universelle d'espéranto considère que le problème que pose l'enseignement relatif aux Nations Unies n'est pas tant de gagner les esprits à la cause de l'Organisation que d'améliorer son fonctionnement; si l'Organisation fonctionnait de manière plus efficace, elle susciterait plus d'intérêt. Dans le même ordre d'idées, la Fédération syndicale mondiale estime que si les Nations Unies pouvaient mettre un terme aux querelles de procédure et s'efforcer plus sincèrement d'atteindre les objectifs de la Charte, leurs activités provoqueraient un intérêt plus général. La Fédération syndicale mondiale recommande que la tâche de l'Unesco en matière d'information porte non seulement sur les Nations Unies et les Institutions spécialisées mais aussi sur les autres organisations internationales qui ont des buts identiques.

258. Les programmes de l'enseignement relatif aux Nations Unies ont donné lieu à des observations et suggestions de la part d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales. L'Union mondiale pour le judaïsme progressif demande que les associations de parents et de maîtres insistent pour qu'une nouvelle impulsion soit donnée à l'enseignement relatif aux Nations Unies dans les écoles. La Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté recommande que cet enseignement s'insère dans les cours d'histoire aux niveaux secondaire et supérieur, où les questions peuvent faire l'objet de recherches et de discussions de la part des élèves. L'introduction de l'enseignement relatif aux Nations Unies dans les programmes de science sociale est préconisée par la Ligue internationale pour l'éducation nouvelle. La Conférence internationale de service social est d'avis que toutes les écoles primaires et secondaires devraient comprendre un cours d'histoire contemporaine portant notamment sur un certain nombre d'organisations internationales. La Fraternité mondiale propose que l'enseignement relatif aux Nations Unies soit donné sous forme de conférences faites par des experts de retour de missions d'assistance technique.

259. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies montre l'importance qu'il y aurait à inscrire les questions relatives aux Nations Unies au programme des classes finales de l'enseignement primaire et de toutes les classes secondaires. Elle souligne la nécessité d'établir des programmes de difficulté graduée pour les écoles et propose que l'Unesco crée un groupe d'experts chargés de rédiger un projet de programme que les autorités nationales de l'enseignement pourraient ensuite adapter en fonction des conditions du pays. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies demande également que des instructions soient données dans toutes les écoles normales sur la manière de dispenser l'enseignement relatif aux Nations Unies. De même, la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante préconise un redoublement d'efforts dans la préparation des maîtres car "le succès ou l'échec de tout programme visant à développer l'enseignement relatif aux Nations Unies et aux Institutions spécialisées dépend en dernière analyse des membres du corps enseignant".

260. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies cite les avantages suivants parmi ceux qui résulteraient d'un développement de l'enseignement relatif aux Nations Unies : (1) les maîtres auraient l'occasion de parler d'une question particulière directement liée à la paix et à la compréhension internationale ; (2) l'enseignement relatif aux réalisations des Nations Unies et des Institutions spécialisées montrerait de façon concrète les bénéfices que procurent la paix et la coopération internationale ; (3) cet enseignement favoriserait la transformation des Nations Unies en une organisation des peuples conformément aux objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies ; (4) les élèves seraient encouragés à s'informer des affaires internationales et leur connaissance de l'Organisation des Nations Unies enrichirait leurs études dans des disciplines telles que l'histoire, la géographie et l'instruction civique ; (5) l'enseignement relatif aux Nations Unies serait un moyen d'élargir la notion de responsabilité civique de façon qu'elle devienne applicable aux questions internationales aussi bien qu'aux questions nationales.

261. Plusieurs organisations non gouvernementales rappellent qu'elles s'emploient activement à faire mieux connaître les Nations Unies et recommandent que l'on intensifie les efforts dans cette voie. Le Conseil international des femmes indique que l'enseignement relatif aux Nations Unies est une des préoccupations constantes de ses comités permanents. L'Association internationale des éducateurs de jeunes inadaptés signale qu'elle distribue des brochures et autres documents et organise des séances de projection de films et de films fixes portant sur cet enseignement. Les autres organisations non gouvernementales qui font savoir qu'elles s'efforcent de développer l'enseignement relatif aux Nations Unies sont l'Union mondiale des organisations féminines catholiques, l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens, l'Association mondiale des guides et des éclaireuses et la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines souhaite que les membres des secrétariats des Nations Unies et des Institutions spécialisées assistent aux cycles d'études et autres réunions que tiennent les organisations non gouvernementales, ce qui contribuerait à la formation d'une "éthique internationale" propre à susciter un mouvement plus vigoureux en faveur des Nations Unies. Cette organisation non gouvernementale insiste également pour que les programmes de stages des Nations Unies et des Institutions spécialisées soient élargis de façon à en étendre le bénéfice aux étudiants et au personnel des organisations internationales non gouvernementales.

262. Huit organisations non gouvernementales ont formulé des observations et suggestions concernant la nécessité de disposer d'un matériel pédagogique approprié à l'enseignement relatif aux Nations Unies. La Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante considère qu'un bon matériel de classe est essentiel pour l'exécution de tout programme en ce domaine. La Fraternité mondiale recommande que les films des Nations Unies soient mieux utilisés et que, d'une façon générale, il soit fait un usage plus fréquent du matériel pédagogique et d'information des Nations Unies et de l'Unesco. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines insiste sur le fait que l'absence de matériel d'enseignement dans les langues non officielles des Nations Unies est une source de difficulté considérable, aussi recommande-t-elle que cette documentation soit traduite en d'autres langues. Il est nécessaire que le Siège et les bureaux régionaux des Nations Unies et de l'Unesco disposent d'un personnel qualifié et de crédits suffisants pour établir un matériel d'enseignement varié et attrayant. Le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines montre également le besoin d'une documentation pédagogique aussi bien au niveau primaire qu'aux degrés secondaire et supérieur. Selon cette organisation, c'est aux gouvernements des Etats membres qu'il incombe de veiller à la production d'un matériel pédagogique plus important. L'Union mondiale pour le judaïsme progressif demande que la documentation des Nations Unies soit mise à la disposition de tous les pays sous la forme qui leur convient le mieux. Il serait utile que la documentation et les films des Nations Unies, au lieu de s'étendre largement sur l'Organisation elle-même, servent, en partie tout au moins, à présenter de façon objective les conditions de vie dans les différents pays. L'Office international de l'enseignement catholique désirerait que l'on publie régulièrement dans une revue, ou peut-être dans le Courrier, des suggestions sur l'enseignement relatif aux Nations Unies, suggestions qui pourraient par la suite être réunies en brochure.

263. La Ligue internationale des droits de l'homme demande que l'on s'attache à découvrir, parmi les divers types de matériel d'enseignement, ceux qui sont le mieux adaptés aux différents âges et niveaux scolaires. Elle suggère l'organisation de concours ayant pour objet de stimuler l'élaboration de matériel d'enseignement et de leçons modèles et la publication des meilleures productions. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies reconnaît que le manque de matériel pédagogique pleinement satisfaisant pose un problème, mais elle fait observer que, lorsque l'enseignement relatif aux Nations Unies sera inscrit aux programmes officiels d'études, il se créera une demande à laquelle les auteurs et éditeurs de manuels s'efforceront de répondre. Cette organisation non gouvernementale estime que l'on n'est guère fondé à réclamer une production accrue de matériel pédagogique alors que les pays qui ont inscrit l'enseignement relatif aux Nations Unies parmi les matières de leurs programmes et plans d'études sont encore relativement peu nombreux.

D. L'ACTION EN DEHORS DE L'ECOLE

264. La présente section porte sur quatre questions : rôle des collectivités locales, rôle des clubs, organisations et mouvements de jeunesse ; rôle des moyens d'information ; recherches de base sur les moyens d'accroître la compréhension internationale parmi les jeunes. Les passages du document de travail relatifs à ces questions figurent en premier lieu, puis vient un résumé des observations et suggestions qui ont été reçues. Celles-ci devaient avoir trait aux points suivants :

- (a) Principaux objectifs d'une action intensifiée en ce domaine,
- (b) Moyens pratiques d'intensifier l'action internationale, l'action nationale et l'action bénévole,
- (c) Ordre de priorité en ce domaine.

1. ROLE DES COLLECTIVITES LOCALES

(a) Extrait du document de travail

265. Quelle est la contribution des collectivités locales à la compréhension internationale ? C'est une question à laquelle il est difficile de répondre, en généralisant ; en effet l'expression "collectivité locale" peut représenter aussi bien la population d'un grand centre industriel que celle d'un petit village sans contact avec la science et la technique modernes.

266. Pour développer la compréhension internationale parmi les jeunes, la collectivité ne doit pas s'adresser uniquement à eux, car ils ne forment pas un groupe isolé. Dans l'élaboration des programmes, il faut tenir compte du fait qu'ils subissent l'influence de leur milieu. C'est pourquoi les projets concernant les jeunes gens ont plus de chances de réussir lorsqu'ils s'insèrent dans un programme général visant l'ensemble de la collectivité. Les programmes qui ne s'adressent qu'aux jeunes, sans tenir suffisamment compte des besoins et des idées des adultes, risquent de créer seulement un conflit d'attitudes ou de renforcer parmi les jeunes le sentiment de leur impuissance et de la futilité de leurs efforts.

267. Dans le cadre de la collectivité locale, de nombreux types de programmes d'éducation en vue de la compréhension internationale peuvent être mis en œuvre par les groupes les plus divers : autorités scolaires, associations de maîtres, groupements civiques, églises, syndicats, bibliothèques et musées, clubs et organisations de jeunes, sociétés bénévoles. Ces programmes peuvent comporter des cours spéciaux donnés dans les établissements scolaires, des études et discussions de films organisées par des groupes bénévoles s'intéressant aux affaires mondiales, des conférences publiques patronnées par des associations publiques ou privées, des activités linguistiques et culturelles organisées par des centres d'information nationaux et binationaux, des présentations, expositions, etc. dans les bibliothèques, musées et établissements commerciaux, et des campagnes locales visant à faire de la publicité ou à réunir des fonds au profit de projets ayant des rapports avec la compréhension internationale. L'Unesco encourage ces programmes des collectivités locales, et y participe en fournissant une documentation, un matériel d'étude et des auxiliaires visuels aux groupes qui lui en font la demande.

268. Un nombre croissant de collectivités de toutes les parties du monde reçoivent des visiteurs venus d'autres pays. Les efforts de ces collectivités pour préparer ces visites, accueillir et guider les personnes venues de pays étrangers, contribuent beaucoup au développement de la compréhension internationale. On peut présenter le visiteur à des groupes locaux, et parfois l'inviter à prendre la parole ; on peut lui signaler les caractéristiques les plus importantes de la collectivité et l'introduire auprès de ses dirigeants. Il serait désirable que les organismes gouvernementaux et privés encouragent cette tendance dans un plus grand nombre de collectivités ; en raison du bénéfice qu'en retire la collectivité elle-même aussi bien que le visiteur étranger, et des progrès qu'elle permet de réaliser dans la voie de la compréhension internationale.

269. Il existe d'autres sortes de programmes et d'événements spéciaux qui touchent un nombre croissant de collectivités et élargissent leur connaissance des autres peuples et des autres cultures. On peut citer entre autres les présentations d'œuvres d'art étrangères, les expositions et foires internationales, les représentations théâtrales et les festivals de pièces étrangères, les concerts et les récitals de danse donnés par des artistes étrangers et les films produits dans

d'autres pays. On peut lier ces manifestations à l'organisation de "journées", "semaines", ou autres périodes destinées à attirer l'attention sur les pays étrangers ou les autres régions du monde. La méthode des "journées" spéciales est largement utilisée pour faire connaître les objectifs et les travaux des Nations Unies et des Institutions spécialisées, ainsi que pour populariser la Déclaration universelle des droits de l'homme.

270. Parmi les autres activités qui contribuent à la compréhension internationale, on peut citer encore le "jumelage" de villes situées dans des pays différents, qui a pour but de rapprocher les membres des deux collectivités.

271. Lorsque les conditions le permettent, il est préférable de laisser les collectivités locales prendre elles-mêmes l'initiative de ces activités. Mais de nombreux organismes peuvent les encourager à étendre ces initiatives. Par exemple, les gouvernements pourraient accorder un soutien plus important aux collectivités locales qui souhaitent organiser des présentations d'œuvres culturelles étrangères. Les Commissions nationales peuvent les aider à créer des services d'accueil pour les visiteurs étrangers, et les organisations non gouvernementales à prendre les dispositions nécessaires en ce qui concerne les "journées" spéciales, les collectes de fonds et les activités connexes. Une collaboration intergouvernementale aiderait aussi les collectivités locales et il conviendrait de faire appel à cette collaboration pour intensifier l'action en faveur de l'éducation des jeunes pour la compréhension internationale.

(b) Résumé des réponses

272. Les observations et suggestions concernant cette question, qui ont été reçues par l'Unesco, émanaient de deux gouvernements, six Commissions nationales, une organisation intergouvernementale et dix organisations non gouvernementales. Toutes les réponses étaient favorables à une intensification, par les collectivités locales, des mesures visant à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect et de compréhension mutuels.

(i) Observations et suggestions de gouvernements et de Commissions nationales

273. Plusieurs des organismes consultés sont d'avis que les efforts des collectivités pour créer chez les jeunes un esprit de compréhension internationale devraient s'intégrer dans des programmes généraux mis en œuvre par la collectivité. La Commission nationale de l'Union des républiques socialistes soviétiques insiste sur ce point et fait observer que les idéaux, la structure et le mode de vie d'une société jouent un rôle essentiel dans l'éducation de la jeunesse. Les autorités de Singapour estiment que les problèmes de la jeunesse ne peuvent être traités isolément ; elles recommandent que les mesures relatives aux jeunes tiennent compte de la place de ceux-ci dans la société adulte. La Commission nationale roumaine souligne l'influence de la collectivité sur la jeunesse et demande que l'on intensifie l'action destinée à promouvoir la compréhension internationale aussi bien parmi les adultes que chez les jeunes. La Commission néo-zélandaise signale le rôle que pouvaient jouer, notamment, les mouvements d'éducation des adultes en informant la collectivité sur l'Organisation des Nations Unies et sur les populations et les cultures de pays étrangers. Selon la Commission japonaise, les efforts entrepris au niveau de la collectivité locale "doivent être multiples dans leurs types et leurs aspects" parce qu'ils doivent s'adresser à des groupes démographiques nombreux et inorganisés. Cette Commission mentionne également l'importance d'une action menée par les collectivités locales pour toucher les nombreux jeunes gens qui ne fréquentent pas l'école.

274. Examinant les divers modes d'action à entreprendre, la Commission nationale australienne fait observer que des initiatives comme la Campagne mondiale contre la faim, lancée par la FAO, dont l'objet est de faire connaître au grand public les conditions qui règnent dans différents pays, éveille l'intérêt de la jeunesse à l'égard des pays étrangers. La Commission néo-zélandaise relève le rôle important que jouent les organisations publiques et privées. Les autorités de l'île Maurice insistent sur le jumelage de villes et l'organisation de journées spéciales comme moyens de promouvoir la compréhension internationale dans les collectivités locales ; elles font observer cependant qu'il pourrait être difficile, faute de documents et d'objets appropriés, d'installer, à l'occasion de "journées spéciales", des expositions dans les salles de fêtes et des centres communautaires. La Commission nationale suédoise signale l'intérêt qu'ont suscité les semaines internationales organisées dans diverses villes de Suède, sur son initiative, par des associations et des cercles locaux.

(ii) Observations et suggestions d'une Institution spécialisée

275. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture déclare que "son expérience confirme... le principe... selon lequel il est préférable de rattacher les activités destinées aux enfants et aux jeunes gens à des programmes prévus pour l'ensemble de la collectivité".

(iii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

276. Plusieurs organisations non gouvernementales estiment que l'action des collectivités locales destinée à promouvoir la compréhension internationale ne devrait pas viser exclusivement la jeunesse. Tel est l'avis de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques, ainsi que celui de l'Association mondiale des guides et des éclaireuses qui précise que son but consiste à promouvoir chez ses membres une camaraderie internationale et le sens des responsabilités sociales par des activités, telles que la participation au travail social, qui concernent directement d'autres personnes appartenant à la même collectivité. Le Congrès juif mondial demande que l'on s'efforce d'éduquer les jeunes, tout en s'attachant à éliminer les préjugés dans l'ensemble de la collectivité. La Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante considère que, dans toute l'action visant les jeunes, les collectivités locales doivent donner l'exemple.

277. Parmi les organisations non gouvernementales qui mettent en relief l'importance des activités menées en dehors de l'école pour promouvoir la compréhension internationale parmi la jeunesse figure la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, laquelle recommande que ces activités tendent à améliorer les connaissances des jeunes, à développer leurs aptitudes et à les initier aux responsabilités civiques et communautaires dans un contexte social élargi. L'Association mondiale des guides et des éclaireuses montre également l'importance de la formation civique. Le Conseil international des femmes traite différentes questions, notamment celles de la santé mentale des jeunes, de leur éducation artistique et de l'utilisation de leurs loisirs.

278. Quelques organisations demandent que l'on soutienne davantage certaines activités et institutions. Selon l'Union mondiale des organisations féminines catholiques, les gouvernements et les organisations internationales devraient apporter un soutien moral et financier aux initiatives publiques ou privées qui visent à promouvoir la compréhension internationale parmi les divers groupes d'une société. La Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante demande que les collectivités locales encouragent davantage l'action des éducateurs, notamment en leur ménageant dans la société la place à laquelle ils ont droit. L'Association universelle d'espéranto désire que les gouvernements accordent un plus large appui aux organisations non gouvernementales dont les activités visent à encourager la compréhension internationale, par exemple en les exonérant de droits de succession et en mettant gratuitement à leur disposition des lieux de réunion.

279. Parmi les activités particulières qui sont recommandées, figure l'exécution de programmes éducatifs bien conçus et largement diffusés. C'est ce que propose notamment la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante qui souligne le fait que les collectivités locales ont une influence déterminante à exercer sur "les responsables de l'enseignement". Le Conseil consultatif d'organisations juives fait observer que la commémoration systématique et bien organisée de la Journée des Nations Unies dans les écoles, les stades, les théâtres, etc. pourrait contribuer sensiblement à faire mieux connaître, au niveau des collectivités locales, les objectifs et l'activité des Nations Unies. L'Union mondiale pour le judaïsme progressif recommande l'organisation simultanée dans de nombreuses régions du monde de "journées de la jeunesse", ajoutant que de telles manifestations doivent être préparées longtemps à l'avance.

2. ROLE DES CLUBS, ORGANISATIONS ET MOUVEMENTS DE JEUNESSE

(a) Extrait du document de travail

280. Les jeunes gens s'inscrivent dans les organisations de jeunesse pour se trouver parmi leurs égaux au sein d'un groupe relativement homogène, pour dépenser utilement leur énergie, pour pouvoir exprimer leur personnalité, pour ne plus se sentir isolés et pour éprouver un sentiment de sécurité. C'est dire que les clubs, organisations et mouvements de jeunesse répondent à de profonds besoins psychologiques et sociaux; ils constituent en outre un instrument de compréhension internationale parmi les jeunes. Pour toutes ces raisons, les organisations et clubs de

jeunesse existants devraient être aidés et renforcés ; dans les pays qui n'en possèdent pas encore, les Commissions nationales ou d'autres organismes, devraient aider à en fonder. Il est particulièrement nécessaire d'accroître les possibilités offertes aux jeunes de 15 à 18 ans d'entrer dans une organisation de jeunesse car souvent les organisations existantes ne leur sont pas ouvertes. Des clubs et des centres à leur usage pourraient être organisés par les écoles.

281. Dans le domaine des échanges internationaux, les clubs et organisations de jeunesse contribuent à la compréhension internationale en participant à des compétitions sportives, à des chantiers de volontaires et à d'autres formes de service bénévole de caractère international, ainsi qu'à des manifestations culturelles (concerts, représentations théâtrales) qui les conduisent dans d'autres pays et les mettent en contact avec de jeunes étrangers. Les échanges de lettres et de matériel entre les clubs ou organisations de jeunesse accroissent la compréhension mutuelle des jeunes gens dans les différents pays et renforcent en eux le sens de l'unité de la jeunesse. Particulièrement digne d'intérêt à cet égard est l'accroissement du nombre des programmes destinés à favoriser les organisations de jeunesse dans les régions du monde insuffisamment développées.

282. Les programmes éducatifs des clubs et organisations de jeunesse contribuent aussi à la compréhension internationale et présentent une importance particulière pour les jeunes de 15 à 20 ans parvenus au terme de leur scolarité. Ces activités comprennent des débats et des discussions sur des questions relatives à la compréhension internationale ainsi que des cours, conférences et stages d'études à l'échelon national, régional ou local. Ces activités seraient encore plus efficaces si les Commissions nationales encourageaient les clubs et organisations de jeunesse à faire figurer dans leurs programmes de formation, lorsque cela est possible, au moins une réunion consacrée à la compréhension internationale, et les aidaient à organiser des réunions de ce genre.

283. Depuis ses débuts, l'Unesco s'est activement intéressée aux organisations de jeunesse, et en particulier à leurs programmes concernant le développement de la compréhension internationale. La Conférence générale de l'Unesco a adopté un certain nombre de résolutions sur cet aspect de leur activité. Nombre d'organisations internationales non gouvernementales qui s'occupent de la jeunesse ont un statut consultatif auprès de l'Unesco. Celle-ci organise aussi des stages d'études pour les chefs des mouvements de jeunesse sur des sujets ayant rapport à la compréhension internationale, et met à la disposition des divers groupes de jeunes une documentation de base et du matériel pour l'étude des affaires internationales. Un autre programme de l'Unesco prévoit l'octroi d'allocations de voyage pour favoriser les échanges internationaux de cadres et de membres des organisations de jeunesse. Les mesures destinées à encourager les jeunes à se mieux comprendre et à resserrer les liens entre les organisations de jeunesse des deux parties du monde tiennent une large place dans le Projet majeur Orient-Occident.

284. L'une des réalisations les plus remarquables de l'Unesco en faveur de la jeunesse depuis 1955 est le Système des entreprises de jeunesse associées, aux termes duquel l'Unesco aide et coordonne les projets expérimentaux, ou intéressants à d'autres égards, qui répondent à la fois aux objectifs de l'Unesco et à ceux des organisations de jeunesse intéressées. Le Système groupe actuellement 44 entreprises, dont les programmes sont extrêmement variés et qui, dans l'ensemble, ont notablement contribué au développement des activités de la jeunesse et de la compréhension internationale parmi les jeunes.

285. L'intensification de l'action destinée à promouvoir la compréhension internationale parmi les jeunes exige, pour devenir effective, que les jeunes eux-mêmes s'intéressent à sa réussite et lui apportent leur appui. Du point de vue pratique, on peut s'assurer cet appui en faisant participer directement les jeunes à l'élaboration et à la mise en œuvre tout au moins de certaines mesures entrant dans le cadre de cette action. Les organisations de jeunesse peuvent être utilisées à cette fin.

(b) Résumé des réponses

286. Cette question a donné lieu à des observations et suggestions de la part de deux gouvernements, de neuf Commissions nationales, de deux organisations intergouvernementales et de huit organisations non gouvernementales. Toutes les réponses soulignent l'importance des organisations de jeunesse et presque toutes contiennent des recommandations quant au rôle plus important qui pourrait lui être confié.

(i) Observations et suggestions de gouvernements et de Commissions nationales

287. L'attention est appelée dans plusieurs réponses sur la notable contribution que les organisations de jeunesse apportent au développement de la compréhension internationale. La Commission nationale japonaise estime que, en raison de la tâche importante qu'elles accomplissent sur le plan national, "ces organisations devraient être encouragées à adopter et à mettre en œuvre des programmes visant à promouvoir la paix et la compréhension internationale". La Commission nationale de l'Union des républiques socialistes soviétiques est persuadée que les organisations de jeunesse peuvent jouer un grand rôle dans l'éducation des jeunes si elles agissent dans le sens des idéaux de paix et de progrès. Cette Commission décrit certaines des activités que mènent les organisations de jeunesse en Union soviétique. La Commission nationale allemande indique qu'en Allemagne la formation des jeunes a un esprit de compréhension internationale, en dehors de l'école, relève essentiellement des organisations de jeunesse. La Commission nationale australienne fait observer que les organisations de jeunesse, comme celles des guides et autres mouvements de ce genre, sont particulièrement aptes à promouvoir les idéaux de paix et de compréhension mutuelle. Cette Commission rappelle que "leur règle de l'amitié est, par nature, liée à l'idéal de la compréhension internationale". La Commission nationale suédoise précise que la plupart des organisations de jeunesse existant en Suède ont, sous une forme ou sous une autre, une activité internationale qui a presque toujours un but éducatif.

288. Les Commissions nationales du Japon, de la Suède, de la République arabe unie, de l'Allemagne, d'Israël et de l'Ile Maurice attachent une importance particulière à la formation des chefs de mouvements de jeunesse, à la production de matériel éducatif pour les organisations de jeunes, ainsi qu'au développement et à l'encouragement des activités de ces organisations. Les Commissions nationales japonaise et suédoise recommandent d'organiser un plus grand nombre de cours de formation et de stages d'études au niveau national, de même que de rencontres et d'échanges internationaux à l'intention des animateurs de mouvements de jeunesse. Constatant que les documents et le matériel actuellement disponibles sont insuffisants pour montrer aux jeunes ce que sont la culture et la vie des pays étrangers, la Commission nationale japonaise demande que "l'Unesco et les Etats membres s'efforcent de développer la production, la fourniture et l'échange de documents et de matériel de ce genre". La Commission nationale suédoise propose d'organiser des "expositions annuelles de la jeunesse" où il serait possible de prendre connaissance des documents et du matériel éducatif concernant les questions internationales et d'en examiner les mérites respectifs.

289. Les autorités de l'Ile Maurice et la Commission nationale de la République arabe unie sont également en faveur du développement de la formation des chefs de mouvements de jeunesse. Les autorités de l'Ile Maurice pensent que l'on pourrait augmenter le nombre des bourses de voyage attribuées à des dirigeants et à des membres d'organisations de jeunesse ; il serait utile, à leur avis, de prévoir dans les programmes d'éducation de la jeunesse une série de réunions consacrées à la compréhension internationale. La Commission nationale de la République arabe unie préconise également l'augmentation du nombre des stages de formation ainsi que des bourses et voyages d'études offerts aux animateurs de mouvements de jeunesse. La Commission nationale suédoise suggère que les pays économiquement avancés créent dans les pays sous-développés des centres de formation de chefs de mouvements de jeunesse. Cette formation pourrait être encouragée par l'organisation de cours annuels destinés aux futurs animateurs qui se tiendraient dans les premiers de ces pays. Décrivant les travaux des organisations de jeunesse en Allemagne, la Commission nationale de ce pays cite, parmi leurs activités, les cours et stages d'études, les conférences, les rencontres de jeunes, les causeries, ainsi que la publication d'articles spéciaux dans des périodiques destinés à la jeunesse et l'organisation d'expositions, de projections cinématographiques et d'auditions d'enregistrements. La Commission nationale israélienne souligne l'importance des programmes d'orientation destinés aux jeunes gens de 15 à 20 ans et aux groupes moins âgés ; elle recommande que les organisations de jeunesse soient documentées dans toute la mesure utile sur les cultures étrangères.

290. La question des relations entre groupes de jeunes de pays différents et entre organisations de jeunesse nationales et internationales est abordée dans plusieurs réponses. Les Commissions nationales allemande et suédoise appellent l'attention sur les moyens dont peuvent disposer les mouvements de jeunesse nationaux pour promouvoir la compréhension internationale et, en même temps, aider, par l'établissement de relations avec leurs organisations de jeunesse, les pays en voie de développement. A cet égard, la Commission nationale allemande signale les

activités de mpuver ts de jeunesse en Allemagne : stage d'études réunissant des étudiants et des stagiaires de pays en voie de développement, assistance financière aux associations d'étudiants de ces pays, "programmes d'aide fraternelle" destinés à aider les étudiants étrangers à leur arrivée en Allemagne, participation aux camps de travail internationaux dans des pays en voie de développement et campagne de dons au bénéfice des groupements de jeunesse de ces pays.

291. Les Commissions nationales luxembourgeoise et suédoise mentionnent l'intérêt que présente l'affiliation de mouvements de jeunesse nationaux à des associations internationales de jeunes où l'on pratique la compréhension internationale. La Commission nationale israélienne recommande l'établissement de relations bilatérales directes et régulières entre les jeunes appartenant à des organisations de différents pays (entre sections locales ou organisations nationales) sur le modèle des jumelages de villes ou d'écoles. Les autorités de Singapour demandent que l'on appelle davantage l'attention des clubs et mouvements de jeunesse sur l'existence d'organisations analogues dans d'autres pays et que l'on encourage les communications et les échanges entre les uns et les autres ; il serait utile, en particulier, que les organisations de jeunesse de différents pays adoptent des programmes d'assistance mutuelle. La Commission nationale de l'Union des républiques socialistes soviétiques estime que l'absence d'unité entre les mouvements de jeunesse est un obstacle au progrès de la compréhension internationale parmi les jeunes ; elle demande que l'Unesco encourage les efforts qui visent à resserrer la coopération entre ces divers mouvements. Il serait utile, à cet égard, d'organiser sous les auspices de l'Unesco une conférence internationale des directeurs d'organisations de jeunesse de tendances différentes et d'axer les discussions sur la diffusion parmi les jeunes des idéaux de paix et de compréhension internationale. Cette Commission ajoute que, si l'Unesco doit entreprendre des efforts sérieux en faveur de la compréhension internationale parmi les jeunes, elle devrait encourager une coopération internationale plus étroite entre elle-même et les organisations de jeunesse et collaborer avec celles qui ont le même objectif. Il conviendrait donc de renoncer à ce que l'URSS appelle une discrimination à l'encontre de certaines organisations de jeunesse démocratiques auxquelles est refusé depuis 1952 le bénéfice d'arrangements consultatifs avec l'Unesco. La Commission nationale roumaine exprime des vues analogues et recommande que l'Unesco invite les Etats membres à faire en sorte que, dans leurs pays respectifs, aucune organisation de jeunesse ne cultive un esprit de chauvinisme, de racisme ou de militarisme.

(ii) Observations et suggestions d'organisations intergouvernementales

292. Le Conseil de l'Europe souligne l'importance que présentent les relations entre les organisations de jeunesse, en Europe et dans les pays sous-développés. Il appelle l'attention sur le Centre européen de la jeunesse qui doit être créé à Strasbourg en vue de fournir une assistance technique aux organisations de jeunesse bénévoles et de former des animateurs pour ces organisations tant en Europe que dans les pays en voie de développement.

293. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture estime que le rôle des cercles, organisations et mouvements de jeunesse devrait retenir une attention particulière.

(iii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

294. Plusieurs organisations mettent en valeur le rôle que peuvent jouer les mouvements de jeunesse dans le développement de la compréhension internationale. La Conférence internationale de service social est d'avis que les mouvements de jeunesse et les colloques populaires peuvent accomplir, à cet égard, une tâche de premier plan. La Fédération syndicale mondiale souligne, elle aussi, l'importance, en un tel domaine, des mouvements de jeunesse et constate que, jusqu'ici, ils n'ont pas été utilisés autant qu'il eût été souhaitable pour promouvoir la compréhension internationale. Selon l'Union mondiale pour le judaïsme progressif, ces groupements constituent une base idéale pour l'action menée en dehors de l'école. L'Office international de l'enseignement catholique fait observer que les mouvements de jeunesse peuvent contribuer fortement à l'élimination des préjugés. Tout en admettant que les organisations de jeunes ont une part importante à prendre dans la campagne d'éducation qui s'exerce en dehors de l'école, la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies constate qu'il est fréquent que les jeunes qui n'ont bénéficié d'aucun enseignement ou dont le niveau d'instruction est très bas n'adhèrent pas aux mouvements de jeunesse locaux.

295. En ce qui concerne l'affiliation aux différentes catégories de groupements de jeunesse, l'Union mondiale pour le judaïsme progressif recommande que l'on encourage les jeunes à adhérer aux associations locales pour les Nations Unies. La Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté estime que l'on devrait avoir recours, pour promouvoir la compréhension internationale, aux associations d'anciens élèves des lycées et autres établissements scolaires qui ont l'avantage de grouper des personnes appartenant à des générations différentes et qui pourraient faciliter les échanges de jeunes.

296. Plusieurs organisations non gouvernementales montrent la nécessité de développer et d'améliorer les publications destinées aux groupements et mouvements de jeunesse. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines désireait que l'Unesco subventionne la traduction, dans des langues autres que ses langues officielles, de documents sur les activités des mouvements de jeunesse. L'Office international de l'enseignement catholique demande que, pour faciliter leur travail, les groupements de jeunesse reçoivent une documentation plus abondante. L'Union mondiale pour le judaïsme progressif préconise un plus large emploi de matériel éducatif concernant les Nations Unies.

297. Les programmes d'échange et de formation ont fait l'objet de deux observations. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines demande que l'Unesco renforce le rôle de sa section de la jeunesse, de manière à pouvoir organiser ou aider un plus grand nombre de stages de formation à l'intention des chefs de mouvements de jeunesse. L'Office international de l'enseignement catholique pense qu'il serait utile de développer les échanges et les rencontres internationales entre différents mouvements et associations de jeunesse qui s'intéressent à des activités analogues - activités culturelles, éducatives, sportives, etc.

298. L'élaboration des programmes concernant les mouvements de jeunesse amène la Fraternité mondiale à recommander que l'on prévoit l'octroi d'une aide aux étudiants et travailleurs étrangers dans les collectivités locales et que l'on y assure leur hébergement. Cette association demande en outre que l'on organise à l'intention des groupements de jeunesse un plus grand nombre de concours littéraires et artistiques internationaux. L'Office international de l'enseignement catholique suggère que toutes les organisations de jeunes choisissent le thème de la paix comme objet d'étude pendant une année entière.

299. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines est en faveur d'une série de mesures de caractère international qui viseraient à renforcer les activités de jeunesse : (1) le Système des entreprises de jeunesse associées de l'Unesco devrait être élargi ; (2) l'Unesco devrait inviter les gouvernements et les Commissions nationales à soutenir plus activement les organisations de jeunesse ; (3) les activités des instituts de l'Unesco pour la jeunesse devraient être étendues ; (4) les Nations Unies et les autres Institutions spécialisées devraient, tout comme l'Unesco, se préoccuper activement des mouvements de jeunesse.

3. ROLE DES MOYENS D'INFORMATION

(a) Extrait du document de travail

300. Le rôle des moyens d'information dans l'éducation pour la compréhension internationale varie considérablement, selon qu'il s'agit d'un pays industrialisé ou d'un pays insuffisamment développé. Une étude publiée par l'Unesco a montré que près de 70 % de la population du monde, à savoir les habitants des pays insuffisamment développés, ne pouvaient être convenablement informés de ce qui se passe dans leur pays et dans le monde au moyen de la presse, de la radio, des films ou de la télévision¹. De plus, près de la moitié de la population du monde est composée d'illettrés. Pour que l'information puisse jouer un rôle efficace dans les pays sous-développés, il est indispensable d'éliminer d'abord l'analphabétisme, et de développer les moyens de communication.

301. Dans les pays plus développés, les principales sources d'information du grand public sur les affaires mondiales sont les journaux, les magazines consacrés aux événements, d'actualité, les programmes de radio et de télévision, et les actualités cinématographiques. Relativement peu nombreuses sont les personnes qui lisent des livres ou des brochures, assistent à des conférences

1. Les moyens d'information dans les pays en voie de développement. Paris, Unesco, 1961.

ou participent à des études et à des débats pour se documenter sur les pays étrangers et les affaires mondiales. Dans les pays développés, bien que les moyens d'information puissent jouer un rôle important dans l'éducation pour la compréhension internationale, leur influence actuelle reste limitée par rapport à ce qu'elle pourrait être. Au contraire, les pays moins développés s'intéressent de plus en plus au rôle éducatif des moyens d'information, qu'ils considèrent comme d'efficaces instruments de progrès économique et social.

302. Un autre facteur limite la contribution des moyens d'information à l'éducation de la jeunesse pour la compréhension internationale : c'est le fait qu'à une époque où les moyens de communication et de transport font des progrès étonnants, un réseau complexe de restrictions empêche encore d'utiliser au maximum les moyens d'information. Le coût élevé et variable des communications restreint les envois de messages de presse ; l'absence d'accords sur les échanges de programmes et sur la répartition des longueurs d'ondes limite la diffusion des émissions radiophoniques à l'étranger ; des méthodes de distribution défectueuses entravent la circulation internationale des films ; enfin, de nombreuses barrières douanières et restrictions commerciales retardent ou empêchent les envois de matériel éducatif, scientifique et culturel de toute espèce. Les organisations de jeunesse ont exprimé les préoccupations que leur causent ces entraves mises à l'éducation et à la compréhension internationale.

303. Depuis sa fondation, l'Unesco aide et encourage les efforts tendant à améliorer les techniques de l'information, à développer les moyens d'information et à éliminer les obstacles à la libre circulation de l'information. La Conférence générale de l'Unesco a approuvé deux accords internationaux aux termes desquels un certain nombre de pays ont exempté de droits de douane le matériel servant à l'information et assoupli la réglementation des changes et certaines autres restrictions administratives auxquelles était soumise l'importation de ce matériel. Dans l'ensemble, ces accords s'appliquent aux livres, périodiques, œuvres d'art, films éducatifs, enregistrements sonores et instruments scientifiques. L'Unesco a également contribué à obtenir d'importantes réductions sur les tarifs et des facilités pour la transmission des messages de presse, l'expédition des imprimés par la poste et le commerce international du matériel d'enseignement et de certains autres genres de matériel. A la requête des Nations Unies, l'Unesco s'occupe actuellement d'effectuer une enquête dans l'ensemble du monde sur les moyens d'aider les pays peu développés à organiser leurs moyens d'information, en tant que premiers éléments de leur programme de développement.

304. Pour améliorer l'utilisation des moyens d'information, l'Unesco a exécuté divers programmes prévoyant l'envoi d'experts dans différents pays, l'octroi de bourses pour la formation de spécialistes, l'organisation de stages d'études sur des sujets se rapportant à l'emploi de ces moyens à des fins éducatives, et la réalisation de diverses expériences et projets-pilotes sur l'utilisation des films, de la radio et de la télévision pour l'éducation. Elle a aussi encouragé des recherches relatives à l'information, et en particulier à l'influence de l'information sur les enfants.

305. L'intensification des efforts tendant à accroître l'importance du rôle des moyens d'information dans l'éducation des jeunes pour la compréhension internationale ne sera possible que si les pays redoublent d'efforts pour supprimer l'analphabétisme, développer leurs moyens d'information et en permettre une utilisation plus efficace. La ratification des deux accords internationaux précités par un plus grand nombre de gouvernements constituerait un notable progrès. Il faudrait en outre faire de plus grands efforts pour répondre aux besoins de la jeunesse, en développant par exemple les programmes éducatifs de la radio et de la télévision à l'usage des jeunes, et en particulier ceux qui peuvent être utilisés en classe. Il faudrait apprendre aux jeunes à faire preuve d'esprit critique et se montrer exigeants quant à la qualité des moyens d'information. Le problème de l'utilisation des moyens d'information pour les activités de loisirs mérite aussi de retenir spécialement l'attention.

306. On a suggéré que l'Unesco lance une nouvelle publication, analogue au Courrier, mais destinée spécialement aux jeunes du monde entier. A défaut, l'Unesco pourrait fournir des matériaux plus abondants aux publications à l'usage de la jeunesse, dans les Etats membres, et coopérer avec les Commissions nationales pour encourager la création de publications de ce genre dans les pays où il n'en existe pas. Les Commissions nationales pourraient aussi s'occuper de produire des films sur la vie des jeunes gens dans leur pays, films qui seraient échangés avec d'autres pays et utilisés dans les établissements d'enseignement, ainsi que par les organisations de jeunesse et les autres organismes qui s'intéressent à l'éducation de la jeunesse pour la compréhension internationale.

(b) Résumé des réponses

307. Deux gouvernements, six Commissions nationales et onze organisations non gouvernementales ont présenté des observations et des suggestions sur ce sujet. Ils sont unanimes à souligner l'importance des moyens d'information, mais diffèrent quant à la meilleure façon de les utiliser pour promouvoir la compréhension internationale parmi les jeunes.

(i) Observations et suggestions de gouvernements et de Commissions nationales

308. Les Commissions nationales de l'Union des républiques socialistes soviétiques, du Japon, de la Roumanie et de la Nouvelle-Zélande mettent en relief le rôle important que les moyens d'information peuvent jouer pour développer la compréhension internationale chez les jeunes. La Commission nationale néo-zélandaise indique que, en Nouvelle-Zélande, "la presse et la radio contribuent activement à mieux faire connaître les Nations Unies et les peuples étrangers et qu'elles ont suscité des sentiments favorables aux idéaux de coopération pacifique". La Commission nationale israélienne fait observer que les informations diffusées sont souvent peu adaptées aux goûts de la jeunesse et que, trop souvent, des films non commerciaux de caractère éducatif et scientifique ne donnent que des renseignements purement documentaires sans provoquer de réflexions sur les problèmes qui se posent dans d'autres pays. La Commission nationale de l'Union des républiques socialistes soviétiques relève l'importance des moyens d'information dans l'éducation des jeunes et demande que l'on condamne l'utilisation qui en est faite dans certains pays en faveur du militarisme et de la méfiance entre les peuples.

309. Examinant la possibilité pour les Commissions nationales de produire des films sur la vie des jeunes dans leurs pays respectifs, la Commission nationale japonaise montre les difficultés qu'entraînerait le fait que "la production de films en version originale et le doublage en langues nationales des films importés poserait des problèmes de financement". Par contre, la Commission nationale roumaine se déclare favorable à une telle entreprise et elle recommande que l'Unesco assure la distribution internationale des films ainsi produits.

310. La question des publications et du matériel destinés à la jeunesse est examinée dans plusieurs réponses. Les Etats-Unis d'Amérique expriment l'opinion que l'Unesco ne devrait pas créer une nouvelle publication, analogue au Courrier, à l'usage des jeunes ; il serait plus efficace et moins coûteux d'encourager la rédaction d'un plus grand nombre d'articles qui seraient communiqués aux périodiques actuels consacrés à la jeunesse. La Commission nationale japonaise demande que l'Unesco prépare une documentation plus abondante à l'intention des publications et des organisations de jeunes. La Commission nationale roumaine estime que le Courrier pourrait à l'avenir réserver une place importante aux questions concernant la jeunesse. La Commission nationale de l'Union des républiques socialistes soviétiques pense qu'un périodique publié par l'Unesco à l'usage de la jeunesse pourrait avoir une action profitable en faisant connaître les expériences et les travaux de différentes organisations de jeunes. Cette Commission souligne la nécessité d'étudier attentivement les modalités de participation des représentants des différentes organisations de jeunesse nationales et internationales à la préparation des textes et illustrations destinés à un périodique de l'Unesco. La Commission nationale suédoise est d'avis que des cours spéciaux destinés aux rédacteurs de journaux de jeunes pourraient les aider à contribuer plus largement à la compréhension internationale.

311. La Commission nationale japonaise insiste sur l'importance des échanges internationaux de programmes de radio et de télévision pour le développement de la compréhension internationale. Elle désire que l'on intensifie les échanges d'information sur la préparation et le contenu des programmes de radio et de télévision et signale, en particulier, la nécessité de redoubler d'efforts pour faciliter la libre circulation de l'information.

312. Les autorités de Singapour examinent le rapport qui existe entre les taux d'analphabétisme et la diffusion des moyens d'information. Elles font observer que "l'enseignement du grand public en vue de la compréhension internationale n'est possible que par une éducation de masse, aussi est-il indispensable d'alphabétiser les couches profondes de la population, ce qui permettra de faire un usage efficace des moyens d'information". Il est donc urgent d'intensifier les efforts d'alphabétisation des adultes et de "chercher à tirer tout le parti possible de la presse, du cinéma, de la radio et de la télévision".

(ii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

313. L'importance que revêtent les moyens d'information pour la promotion de la compréhension internationale parmi les jeunes est mise en évidence dans plusieurs réponses. La Fédération syndicale mondiale constate que ces moyens peuvent exercer une grande influence ; elle demande donc que l'Unesco envisage l'adoption de mesures dirigées contre la propagande de guerre et la partialité dans l'information. La Confédération internationale des syndicats libres suggère que l'Unesco améliore les moyens d'information, notamment les auxiliaires audio-visuels, et en fasse bénéficier les organisations intéressées, lesquelles les utiliseraient pour promouvoir la compréhension internationale. Le Conseil international de la musique demande que l'on soutienne plus activement le nouveau Centre international de la musique de Vienne.

314. L'Association internationale soroptimiste considère qu'il y a lieu d'encourager les émissions éducatives diffusées à la radio et à la télévision à l'intention de la jeunesse, notamment celles qui visent à développer chez elle la compréhension internationale. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines voudrait que l'on porte une attention spéciale aux "émissions radiodiffusées et télévisées destinées aux écoles qui tendent à développer la compréhension internationale et interraciale". La Fraternité mondiale constate que, d'une manière générale, les programmes de radio et de télévision qui s'adressent aux jeunes ne semblent pas très attrayants. Le Conseil consultatif d'organisations juives reconnaît l'importance des moyens d'information pour l'éducation des adultes. La Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante demande que "l'on étudie par priorité tout ce qui peut être fait pour améliorer l'enseignement relatif à la compréhension et au respect mutuels". Elle recommande, en particulier, que le personnel enseignant, les établissements d'enseignement et les organisations éducatives participent à de tels efforts.

315. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies et la Fédération syndicale mondiale font état du rapport qui existe entre les moyens d'information et l'analphabétisme. La première de ces organisations est d'avis que les moyens d'information sont d'une grande efficacité pour toucher les jeunes analphabètes ou les adolescents qui savent à peine lire et écrire ; la seconde estime que la suppression de l'analphabétisme permettra de diffuser plus largement les idéaux de paix, de respect et de compréhension mutuelle.

316. Cinq organisations non gouvernementales examinent la question des publications destinées à promouvoir la compréhension internationale parmi les jeunes. La Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante pense que le succès d'une nouvelle publication de l'Unesco à l'usage de la jeunesse dépendrait des conditions de sa distribution, ainsi que de la valeur qu'elle présenterait aux yeux des personnes qui sont en mesure d'exercer une influence sur les jeunes. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies fait remarquer que les publications destinées à la jeunesse posent surtout des problèmes de distribution. Elle recommande que l'Unesco non seulement publie un périodique à l'intention des jeunes, mais envisage d'accorder son appui à des revues qui ont atteint déjà un certain tirage et favorisent la propagation des idéaux de compréhension internationale parmi la jeunesse. Le Congrès juif mondial propose que l'Unesco publie, à titre d'essai, un périodique mondial, destiné à la jeunesse, qui aurait pour objet de présenter un tableau entièrement objectif et impartial de l'actualité. Le Conseil consultatif d'organisations juives recommande la publication d'une revue dont le but serait de développer chez les jeunes la compréhension internationale et que l'on distribuerait dans un aussi grand nombre que possible d'écoles, de bibliothèques et d'institutions analogues. Il demande en outre que l'on publie et distribue dans les mêmes établissements beaucoup plus d'ouvrages ayant le même objectif. La Fraternité mondiale suggère la publication périodique dans les journaux de chaque pays d'une page consacrée aux jeunes, dont une des tâches consisterait à informer ceux-ci de ce que font les Nations Unies. Cette organisation ajoute qu'il serait également utile de publier un journal international spécial pour les jeunes ; édité par une organisation internationale de jeunesse, ce journal serait rédigé à tour de rôle par des groupes de jeunes appartenant à différents pays et répandu dans le monde entier par l'intermédiaire des écoles et des mouvements de jeunesse.

317. Deux autres suggestions portant sur les moyens d'information ont été formulées par des organisations non gouvernementales. La Confédération internationale des syndicats libres demande que l'on n'épargne aucun effort pour mettre immédiatement en vigueur l'Accord de l'Unesco relatif à l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel. La Fraternité mondiale suggère d'organiser des concours littéraires et artistiques internationaux réservés aux jeunes.

4. RECHERCHES DE BASE SUR LES MOYENS D'ACCROITRE
LA COMPREHENSION INTERNATIONALE PARMIS LES JEUNES

(a) Extrait du document de travail

318. Il y a relativement peu de temps que la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de compréhension et de respect mutuel fait l'objet d'un effort international concerté. Des recherches de base en ce domaine permettraient de mettre en lumière de nombreux aspects de cet effort, et surtout elles aideraient à découvrir les mesures qui donnent les meilleurs résultats, les méthodes d'enseignement les plus efficaces et les moyens les plus propres à intéresser les jeunes à l'éducation pour la compréhension internationale.

319. Ces recherches de base serviraient aussi à préciser les méthodes et le contenu d'une formation civique de nature à inculquer le sentiment du devoir, individuel et social, qui incombe à chacun, de travailler au maintien de la paix, en même temps qu'elles contribueraient à développer un état d'esprit compréhensif et constructif à l'égard des autres peuples et des autres pays. On pourrait entreprendre avec profit des recherches sur la façon de conduire les conférences et les réunions d'études, avec tous les éléments qu'elles comportent. Parmi les autres questions qui mériteraient une étude plus approfondie, citons : le rôle des activités parascolaires, l'organisation des rencontres de jeunes, et les conditions dans lesquelles les échanges et contacts internationaux peuvent contribuer le plus efficacement à la compréhension internationale.

320. L'Unesco a encouragé les recherches de base relatives à la compréhension internationale et y a participé en organisant son Système d'écoles associées, son service international d'échanges et en associant ses efforts à ceux de l'Institut de l'Unesco pour l'éducation (Hambourg) et de l'Institut de l'Unesco pour la jeunesse (Gauting). On a proposé que, pour intensifier dans le monde entier l'action en faveur de la compréhension internationale, l'Unesco fasse porter tout particulièrement ses efforts sur des projets de recherche de base ; à cette fin, elle pourrait créer un bureau central qui encouragerait et coordonnerait les projets de recherches sur l'éducation pour la compréhension internationale dans l'ensemble du monde, et qui servirait de centre d'information et de documentation en ce domaine.

(b) Résumé des réponses

321. Deux gouvernements, deux Commissions nationales, une organisation intergouvernementale et onze organisations non gouvernementales ont présenté des observations et des suggestions concernant de telles recherches ; tous demandent que celles-ci soient activement poussées.

(i) Observations et suggestions de gouvernements et de Commissions nationales

322. La Commission nationale japonaise constate que "les recherches de base sont indispensables à toute entreprise nouvelle et c'est le domaine où l'Unesco peut exercer l'action la plus efficace et la plus conforme à son caractère". Cette Commission estime que l'on pourrait envisager, le cas échéant, la création d'un organisme chargé de coordonner les recherches et qui aurait le rôle de centre de documentation. Les autorités de l'île Maurice se prononcent en faveur de la création d'un bureau central de l'Unesco ; elles pensent que les organisations nationales bénévoles ne manqueraient pas d'utiliser les services fournis par un tel bureau.

323. Les autorités de Singapour souhaitent que l'on entreprenne des recherches de base "pour étudier les espoirs et les aspirations des différentes nations" afin de dégager "un dénominateur commun qui permettrait de réaliser un accord universel" ; elles recommandent, à cette fin, d'augmenter le nombre des bourses d'études et de perfectionnement, d'intensifier les échanges d'étudiants et de faire bénéficier les chaires universitaires d'anthropologie et de sociologie de fondations et de dons plus nombreux. Il conviendrait d'encourager des débats sur les questions culturelles et anthropologiques ; d'autre part, les journaux devraient publier des articles quotidiens ou hebdomadaires sur les moyens d'accroître la compréhension internationale parmi les jeunes. La Commission nationale allemande suggère que l'on entreprenne des recherches de base sur les questions suivantes : (1) Origine et élimination des préjugés ; (2) évaluation des projets relatifs aux écoles associées et leurs effets sur le système d'enseignement dans son ensemble ; (3) résultats des échanges de jeunes et moyens de développer ces échanges. Cette Commission propose également que l'on organise un plus grand nombre de stages d'études internationaux, que l'on

entreprenne de nouvelles études dans le cadre des entreprises de jeunesse associées et que l'on suive attentivement les travaux des rencontres et des congrès internationaux de jeunes.

(ii) Observations et suggestions d'une Institution spécialisée

324. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture souligne la nécessité de créer "dans différents pays des centres de recherches et d'information ayant expressément pour but de promouvoir les activités de jeunesse en dehors de l'école".

(iii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

325. Huit organisations non gouvernementales demandent que l'on entreprenne des recherches sur les préjugés, la formation des attitudes et autres sujets analogues. L'Union mondiale des organisations féminines catholiques recommande que l'Unesco poursuive sa lutte contre les préjugés, notamment contre le préjugé racial. La Fédération mondiale pour la santé mentale montre l'importance de la recherche en ce domaine et insiste sur le besoin de découvrir des méthodes permettant de donner aux enfants "une idée positive d'eux-mêmes, de sorte qu'ils ne soient pas portés à se comparer, favorablement ou défavorablement, à leurs voisins, à leurs concitoyens ou aux habitants d'un autre pays". Cette organisation propose également que l'on étudie les moyens de coordonner les efforts des parents et des maîtres, de manière à inculquer aux enfants une attitude constructive. La Fraternité mondiale, reprenant la même idée générale, suggère d'étudier les attitudes sociale et internationale des jeunes, ainsi que les raisons qui motivent les préjugés de groupe ou les accès d'intolérance religieuse ou raciale.

326. La Ligue internationale pour l'éducation nouvelle désirerait que l'on fasse des recherches sur les changements d'attitudes et sur "les moyens de créer une collectivité dynamique et critique, par opposition à une société apathique et passivement conformiste".

327. Selon le Congrès juif mondial, il serait utile de faire des recherches sur : (1) les moyens de susciter des attitudes critiques saines à l'égard de l'information ; (2) les problèmes posés par l'écart entre les idéaux et les réalités de la vie nationale et internationale ; (3) la possibilité de publier un périodique où l'actualité serait objectivement présentée aux jeunes. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines recommande d'étudier la psychologie de l'adolescent et son échelle des valeurs, les éléments psychologiques, sociaux et autres qui peuvent contribuer à la cohésion interne chez les jeunes, la motivation et l'évaluation des services bénévoles et, notamment, le concept de service dans les différentes civilisations.

328. L'Office international de l'enseignement catholique voudrait que l'on procède à des recherches sur les méthodes propres à développer parallèlement le patriotisme et la compréhension internationale, ainsi que sur la mesure dans laquelle les idées, les préjugés et le comportement d'un individu dépendent de son milieu. La Confédération mondiale des organisations enseignantes propose que les recherches de base aient pour objectifs : (1) de déterminer les méthodes les plus efficaces pour la transmission des idées et des idéaux ; (2) de développer l'influence des institutions éducatives tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements d'enseignement en étudiant ces institutions par rapport à d'autres facteurs qui influent sur les attitudes des jeunes ; (3) d'examiner le contenu de l'enseignement, de manière à faire apparaître éventuellement les préjugés et l'incompréhension, notamment en ce qui concerne "l'histoire, la géographie, la morale, la religion, l'enseignement social et les sciences".

329. Quatre réponses mentionnent l'organisation de la recherche. L'Association mondiale des guides et des éclaireuses signale la création en Suisse, à titre d'essai, d'un centre de formation où l'on étudie ce qui, du double point de vue du visiteur étranger et des personnes qui accueillent celui-ci, contribue à donner un aspect positif aux voyages à l'étranger et aux échanges internationaux. L'Union mondiale pour le judaïsme progressif demande que les organisations de jeunesse entreprennent des recherches de base sur les problèmes mondiaux, de manière à aider l'Unesco dans l'exécution de sa tâche et à développer la compréhension internationale. L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines désirerait que l'Unesco encourage les recherches sur le rôle exercé par les mouvements de jeunesse en faveur de la paix et de la compréhension internationale ; elle suggère que l'Organisation fournisse une assistance financière à cet effet. L'Association universelle d'espéranto préconise la création d'un bureau central qui encouragerait et coordonnerait les recherches entreprises à l'échelon mondial sur l'éducation en vue de la compréhension internationale ; elle mentionne, comme sujet d'étude, le problème linguistique, qui constitue un obstacle fondamental à la compréhension internationale.

E. POSSIBILITE D'ELABORER UNE DECLARATION INTERNATIONALE
SUR LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

330. Cette section reproduit tout d'abord l'extrait du document de travail où est examinée la possibilité d'élaborer une déclaration internationale sur les principes fondamentaux ; ce texte est suivi d'un résumé des observations et suggestions auxquelles la question a donné lieu.

(a) Extraits du document de travail

331. La résolution 1572 (XV) invite les Institutions spécialisées compétentes, et surtout l'Unesco, à examiner non seulement les moyens propres à intensifier l'action internationale, nationale et bénévole, mais encore "la possibilité d'élaborer un projet de déclaration internationale qui proclamerait les principes fondamentaux concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples".

332. Cette résolution a été adoptée à la suite d'un débat de la troisième Commission sur une résolution présentée par la Roumanie (A/C.3/L.896) pour demander que soit élaboré un projet de convention "aux termes de laquelle les Etats membres entreprendraient de promouvoir parmi les jeunes, par tous les moyens dont ils disposent, les idéaux de paix, de coopération internationale, de compréhension et de respect mutuel entre les peuples"¹. Des divergences d'opinion s'étant manifestées quant à l'opportunité et la possibilité pratique d'élaborer un projet de convention, cette proposition avait été retirée et remplacée par celle d'un projet de déclaration internationale ; de nouveaux débats ont abouti à l'adoption de la résolution 1572 (XV).

333. Dans les suggestions relatives au contenu éventuel de cette déclaration figurent, entre autres, les éléments suivants, combinés de diverses façons :

(a) Résumé des principes de la coopération internationale qui figurent dans la Charte des Nations Unies et les constitutions des Institutions spécialisées, ainsi que des obligations qui ont été assumées par les membres de l'Organisation et qui devraient être comprises et acceptées par les jeunes.

(b) Réaffirmation des principes relatifs à l'éducation dans le respect des droits de l'homme et à l'éducation pour la compréhension et la coopération internationales, déjà exprimés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration des droits de l'enfant, la Convention et la Recommandation de l'Unesco concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, et dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

(c) Un énoncé des relations entre certains aspects de la situation actuelle et la nécessité de promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.

(d) Un énoncé des principes éducatifs et psychologiques à observer dans les programmes relatifs à l'éducation pour la compréhension et la coopération internationales.

(e) Un exposé, dans leurs grandes lignes, des principales méthodes à utiliser pour promouvoir la compréhension internationale et le respect mutuel parmi les jeunes.

(f) Des recommandations aux Etats membres sur la politique que ceux-ci devraient suivre et les genres d'activités qu'ils devraient entreprendre ou encourager.

(g) Un énoncé des droits et devoirs des jeunes en ce qui concerne la promotion des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.

334. On peut se demander si l'élaboration d'une telle déclaration de principes par les Nations Unies ou l'Unesco est vraiment souhaitable, utile et réalisable. Parmi les arguments qui militent en faveur d'une telle action on peut citer les suivants :

(a) La situation actuelle exige que l'on fasse partout des efforts vigoureux pour inculquer aux jeunes un idéal de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.

1. On trouvera un compte rendu analytique de ces débats dans les documents A/C.3/SR.1050 à 1057.

(b) Ces efforts devraient être fondés sur des principes acceptés par les peuples de tous les pays et appuyés par l'autorité des Nations Unies et de l'Unesco.

(c) Beaucoup de pays, d'organisations et d'individus seraient heureux d'être guidés dans leurs efforts par une déclaration de principes adoptée par l'ensemble des pays.

(d) Une déclaration compléterait d'une façon logique et appropriée les énoncés des principes généraux déjà exprimés (dans l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, par exemple) et répondrait au devoir qu'ont les Nations Unies et leurs Institutions spécialisées d'établir des règles internationales.

(e) Il devrait être possible de se mettre d'accord sur un texte énonçant ces principes, puisque, dans une certaine mesure, ceux-ci ont déjà été formulés, et qu'ils sont, dans une certaine mesure, implicitement reconnus dans des programmes d'action qui ont recueilli un très large appui.

(f) Le fait de préparer et de lancer une déclaration contribuerait à susciter partout de l'intérêt pour ces principes.

335. Ceux qui doutent que l'Assemblée générale ou la Conférence générale doive entreprendre d'élaborer un projet de déclaration s'appuient, entre autres, sur les arguments suivants :

(a) Les principes fondamentaux ont été promulgués dans des instruments tels que la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme ; ils ont été acceptés par les Etats membres des Nations Unies et des Institutions spécialisées.

(b) Accroître le nombre des déclarations de principes tend à affaiblir plutôt qu'à renforcer les instruments fondamentaux sur lesquels l'attention devrait se concentrer.

(c) Il est préférable de laisser aux éducateurs et aux animateurs de mouvements de jeunesse le soin de trouver en utilisant leur expérience les moyens pratiques d'appliquer les principes fondamentaux. On a déjà eu l'occasion de constater combien la mise au point d'un projet de déclaration acceptable par tous les gouvernements et destiné à prendre rang parmi les "déclarations internationales" de principes était une tâche longue et difficile.

(d) L'adoption et la mise en oeuvre de programmes d'action efficaces par les Nations Unies et les Institutions spécialisées auraient plus d'effet pratique et plus d'utilité qu'une déclaration internationale.

336. Quant à la procédure à suivre, au cas où il serait décidé d'élaborer un projet de déclaration, il semble que la question principale serait de trouver le moyen de faire participer les éducateurs et les représentants de la jeunesse à la rédaction de ce projet.

(b) Résumé des réponses

337. Les organismes consultés étaient invités à faire connaître leurs vues sur les points suivants:

(a) Utilité et possibilité d'élaborer une déclaration internationale de principes ;

(b) Caractère et portée de cette déclaration, dans le cas où il serait décidé de procéder à son élaboration ;

(c) Autres moyens de formuler des règles internationales, des principes communs et des guides d'action en ce domaine.

338. Un peu plus de la moitié des réponses reçues, soit 39 sur un total de 73, touchent cette question ; elles émanent de quatre gouvernements, douze Commissions nationales, une organisation intergouvernementale et vingt-deux organisations non gouvernementales. Dix-huit organismes se prononcent en faveur d'une déclaration de principes, (cinq Commissions nationales, trois gouvernements et dix organisations non gouvernementales) ; vingt et un expriment un avis défavorable (sept Commissions nationales, un gouvernement, une organisation intergouvernementale et treize organisations non gouvernementales).

(i) Observations et suggestions de gouvernements et de Commissions nationales

339. Les gouvernements et les Commissions nationales partisans de l'élaboration d'une déclaration exposent leurs raisons, à l'exception de la Commission nationale autrichienne qui se borne à déclarer : "Nous sommes également en faveur d'une déclaration internationale sur les principes fondamentaux". Les autorités de Singapour s'expriment ainsi : "Une telle déclaration serait certainement utile et son élaboration possible, à condition qu'elle se limite aux questions susceptibles de recueillir l'accord de l'Assemblée générale. Elle devrait essentiellement invoquer la fraternité universelle des peuples, prôner une éducation de nature à favoriser la compréhension, la tolérance et l'acceptation des différences de culture et encourager les hommes à vivre ensemble, à travailler ensemble et à jouer ensemble". Le gouvernement du Dahomey se déclare favorable à une déclaration, en rappelant que les idées commandent les événements et qu'un instrument de ce genre pourrait contribuer au développement de la compréhension internationale parmi les jeunes ; ce gouvernement a ajouté toutefois que force est bien de reconnaître que des idées ne sont pas suffisantes à elles seules. La Commission nationale allemande estime qu'une déclaration internationale en ce domaine présenterait un intérêt analogue à celui de la Déclaration universelle des droits de l'homme et qu'il appartiendra à un comité d'experts de décider de son caractère et de sa portée". Selon cette Commission, la compréhension internationale pourrait être efficacement développée non seulement par une telle déclaration, mais aussi par des mesures concrètes que prendraient les Nations Unies et les Institutions spécialisées.

340. Tout en reconnaissant que maints instruments internationaux ont déjà énoncé les principes dont il s'agit, le Viêt-nam et la Commission nationale de Roumanie pensent que le fait de les proclamer à nouveau sous une forme plus concise leur donnerait une force accrue. La Commission nationale roumaine cite la Déclaration des droits de l'enfant comme exemple de déclaration internationale proclamant, à l'intention d'un large secteur de l'humanité, certains principes essentiels qui figurent déjà dans d'autres documents, particulièrement dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Une déclaration visant à promouvoir la compréhension internationale parmi les jeunes répondrait à une même intention. La Convention de l'Unesco contre les mesures discriminatoires dans l'enseignement constitue un autre précédent. Quant au contenu d'un tel instrument, la Commission nationale roumaine déclare souscrire aux suggestions résumées dans le document de travail (voir plus haut)¹. Elle ajoute qu'il y a lieu d'élaborer une déclaration internationale non seulement parce qu'un tel instrument jouerait un rôle important dans l'éducation visant à promouvoir la compréhension internationale chez les jeunes, mais aussi parce qu'il apporterait une utile contribution en énonçant de façon précise les responsabilités qui incombent aux Etats en ce domaine.

341. La Commission nationale de l'Union des républiques socialistes soviétiques est en faveur d'une déclaration (ou convention) internationale, estimant qu'elle attirera l'attention des gouvernements et de l'opinion publique sur les problèmes propres à la jeunesse, et renforcera l'activité des diverses organisations qui se préoccupent des jeunes. Cette Commission admet toutefois que l'on ne saurait négliger les arguments de ceux qui soutiennent que l'adoption et la mise en oeuvre de programmes efficaces par les Nations Unies, les Institutions spécialisées et les Etats membres auraient plus de poids et d'utilité que l'élaboration d'une déclaration internationale. Elle souligne combien il importe, pour rédiger une telle déclaration, de se fonder sur des analyses très fouillées et strictement objectives de l'expérience acquise par les gouvernements, les Commissions nationales et les organisations nationales et internationales de jeunesse ; c'est pourquoi des représentants des principales organisations démocratiques de jeunesse devraient être invités à participer, aux côtés de spécialistes, à la préparation de la déclaration.

342. Selon la Commission nationale tchécoslovaque, on n'aboutira qu'à renouveler d'anciennes erreurs en se bornant à proclamer des principes partout admis, sans attirer l'attention sur les dangers qui découlent de l'existence, en certains pays, d'un enseignement dispensé dans un esprit de haine entre les races et les peuples, de méfiance et de supériorité, de colonialisme, de fascisme, de militarisme et de revanche. Cette Commission demande à l'Unesco de procéder à une enquête en vue d'établir la réalité de ces dangers, et d'en publier les résultats.

343. Le Gouvernement vietnamien estime qu'une déclaration est réalisable, car il ne s'agirait pas de formuler des principes nouveaux, mais plutôt d'exposer méthodiquement ceux qui ont déjà été proclamés et implicitement reconnus ; seuls y figureraient, en fait, des principes

1. On trouvera à l'Annexe IV des propositions précises élaborées par la Roumanie au sujet du texte d'une éventuelle convention.

acceptables par tous les pays. Le Viêt-nam recommande qu'une telle déclaration mentionne toutes les mesures propres à hâter la propagation des idéaux de paix et de compréhension parmi les jeunes, et qu'elle mette particulièrement en relief les recommandations de caractère éducatif.

344. La Commission nationale australienne et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique reconnaissent le bien-fondé des arguments examinés dans le document de travail qui vont à l'encontre de l'adoption d'une déclaration par l'Assemblée générale ou la Conférence générale. La Commission nationale australienne préférerait une intensification des efforts de caractère plus concret, notamment de ceux qui visent à encourager les échanges et les contacts personnels entre jeunes de différents pays. La Commission nationale néerlandaise exprime le même avis, en déclarant que "l'application plus large de méthodes concrètes tendant à promouvoir la compréhension internationale parmi les jeunes... aura plus d'utilité et d'influence que l'élaboration d'une déclaration internationale de principes". Cette Commission est plutôt en faveur de "l'adoption et de la mise en oeuvre de programmes d'action positive par les Nations Unies et les Institutions spécialisées". L'adoption d'une déclaration ne recueille pas l'appui des Commissions nationales du Danemark et du Luxembourg ; la seconde fait observer qu'une déclaration internationale n'est nullement nécessaire dès l'instant que les principes dont il s'agit sont déjà admis dans le monde entier. La Commission nationale israélienne craint que, en élaborant une déclaration qui risquerait de demeurer lettre morte; on n'aboutisse qu'à susciter la raillerie à l'égard de ses promoteurs.

345. La Commission nationale néo-zélandaise estime qu'"il paraît y avoir, à l'heure actuelle, suffisamment de déclarations de principes, et que ce sont les programmes actuellement mis en oeuvre par les Nations Unies, les Institutions spécialisées et leurs Etats membres qui stimuleront le plus efficacement l'action en ce domaine". La Commission nationale japonaise fait observer que l'élaboration d'une déclaration "offre toujours matière à controverse". C'est pourquoi il lui semble plus pratique et plus efficace que les Etats membres passent à l'exécution de larges programmes d'éducation pour la compréhension internationale, en fondant leur activité dans ce domaine sur les conditions particulières à chaque pays et sur l'esprit des principes déjà proclamés par les Nations Unies.

(ii) Observations et suggestions d'une Institution spécialisée

346. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture déclare que "l'on ne voit pas très bien... de quelle utilité pratique serait une déclaration internationale de principes. Les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension sont éminemment du domaine de l'éthique, et dépendent d'attitudes et de conceptions individuelles et nationales que l'on ne peut favoriser que de façon plus indirecte ; il semble difficile de traduire ces idéaux en principes applicables dans la vie quotidienne".

(iii) Observations et suggestions d'organisations non gouvernementales

347. Les organisations non gouvernementales favorables à l'élaboration d'une déclaration ont fait valoir des raisons similaires à celles qu'ont données les gouvernements et les Commissions nationales. Le Conseil international des femmes déclare que "les déclarations de ce genre ont, dans le passé, éveillé parmi le public un très vif intérêt pour les problèmes en question, et elles ont certainement aidé les Conseils nationaux des femmes dans leurs efforts tendant à la réalisation de normes internationales". L'Association universelle d'espéranto estime qu'une déclaration de principes "faciliterait la coordination des efforts déployés à tous les niveaux dans le monde entier". La Fraternité mondiale est d'avis qu'une telle déclaration constituerait "un nouvel encouragement particulièrement précieux, et servirait de document de base pour les débats et les programmes de caractère éducatif". L'Union catholique internationale de service social souligne l'intérêt qu'il y aurait à encourager des recherches relatives à une déclaration internationale de principes fondamentaux. La Ligue internationale des droits de l'homme se déclare fermement convaincue de l'importance des déclarations de ce genre ; elle espère que l'on fera valoir dans les résolutions et les documents touchant le développement de la compréhension internationale parmi les jeunes que la diffusion de la Déclaration universelle des droits de l'homme constitue l'un des moyens les plus efficaces d'amener les peuples à se comprendre mutuellement. La Fédération syndicale mondiale est pleinement acquise à l'idée d'une déclaration internationale. La Confédération internationale de service social indique qu'un tel instrument serait certainement approuvé par ses comités nationaux, lesquels feraient le cas échéant de leur mieux pour en assurer la diffusion. La Confédération internationale des syndicats libres demande qu'une déclaration

internationale porte toute l'attention souhaitable "aux conditions sociales, économiques et éducatives faites aux jeunes travailleurs". L'Association internationale pour le christianisme libéral et la liberté religieuse a joint à sa réponse un projet de "Déclaration universelle sur l'éducation internationale".¹ L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, tout en convenant que l'élaboration d'une déclaration pourrait être utile, estime que celle-ci, pour avoir une valeur pratique, ne devrait reprendre que les éléments qui figurent aux alinéas (d) et (g) du document de travail, à savoir : un énoncé des principes éducatifs et psychologiques à observer dans les programmes relatifs à l'éducation pour la compréhension et la coopération internationales ; un énoncé des droits et devoirs des jeunes en ce qui concerne la promotion des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.

348. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales se prononcent contre l'élaboration d'une déclaration internationale. La Fédération internationale des organisations de correspondances et d'échanges scolaires (FIOCES) déclare qu'il est plus important de traduire dans la réalité les idéaux déjà énoncés par la Déclaration universelle des droits de l'homme que d'élaborer de nouveaux textes. La FIOCES et la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies demandent instamment, l'une et l'autre, à l'Unesco d'adopter un programme de mesures concrètes qui serait mis à exécution avec l'aide des gouvernements et des Commissions nationales. La FIOCES ajoute qu'une recommandation adoptée par la Conférence générale de l'Unesco et indiquant des mesures positives propres à développer les échanges de jeunes sous toutes leurs formes aurait plus d'effet qu'une déclaration internationale de principes, à condition bien entendu que les Etats membres appliquent effectivement de telles mesures. Les autres organisations non gouvernementales qui expriment des doutes quant à l'utilité d'une déclaration sont : le Congrès juif mondial, la Ligue internationale pour l'éducation nouvelle, le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, le Service civil international, l'Office international de l'enseignement catholique et la Fédération mondiale pour la santé mentale. La Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté pense qu'une nouvelle déclaration n'apporterait guère d'éléments nouveaux puisque les idéaux dont il s'agit sont déjà énoncés dans d'autres instruments internationaux. Le Conseil consultatif d'organisations juives estime qu'il vaut mieux donner effet à la Déclaration universelle des droits de l'homme qu'accroître le nombre des instruments de ce genre. La Fédération mondiale des anciens combattants ne croit pas qu'"une déclaration supplémentaire soit aussi souhaitable" que l'intensification des programmes d'action, lesquels doivent correspondre à la diversité de conditions nationales dont ne pourrait tenir compte une déclaration universelle du type envisagé. La Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante est d'avis que, pour être largement acceptée, une déclaration devrait être formulée en termes si généraux qu'elle risquerait de se limiter à des affirmations banales, ce qui en ferait un instrument peu efficace pour développer la compréhension internationale parmi les jeunes. Cette institution ne pense pas, au demeurant, "qu'une telle déclaration serait nuisible, mais, à son avis, elle n'aurait guère d'utilité".

1. Voir ce projet à l'Annexe IV.

ANNEXE I

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1572 (XV) Mesures destinées à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples

L'Assemblée générale,

Convaincue que, pour atteindre le but de la Charte des Nations Unies consistant à préserver les générations futures du fléau de la guerre, il est important et urgent d'élever la jeune génération d'aujourd'hui dans l'esprit de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples,

Réaffirmant le principe inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration des droits de l'enfant, ainsi que dans l'article 14 du Projet de Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, selon lequel les jeunes doivent être élevés dans un esprit de paix, de compréhension, de tolérance et d'amitié entre les nations,

Constatant avec inquiétude que l'éducation de la jeunesse dans diverses parties du monde n'a pas encore été orientée vers la réalisation de ces fins,

Estimant que les échanges libres et sans restriction, par tous les moyens, entre les jeunes de différents pays, d'idées et d'opinions de nature à promouvoir les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples contribueront au raffermissement de la confiance internationale et à l'amélioration des relations entre Etats,

Rappelant la résolution 1397 (XIV) de l'Assemblée générale, en date du 20 novembre 1959, et la résolution 803 (XXX) du Conseil économique et social, en date du 3 août 1960, par laquelle le Conseil invite notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à étudier la possibilité de formuler des principes en vue de guider l'action bilatérale, régionale et internationale touchant les relations et les échanges dans les domaines de l'éducation et de la culture,

1. Recommande aux Etats, aux organisations non gouvernementales et aux individus de prendre des mesures efficaces afin de promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples ;
2. Invite également les Etats, les organisations non gouvernementales et les individus à encourager les échanges libres et sans restriction, par tous les moyens, entre les jeunes de différents pays, d'idées et d'opinions de nature à favoriser les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples ;
3. Invite les institutions spécialisées compétentes, et surtout l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à examiner les moyens propres à intensifier l'action internationale, nationale et bénévole dans ce domaine, y compris la possibilité d'élaborer un projet de déclaration internationale qui proclamerait les principes fondamentaux concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, et à faire rapport à ce sujet au Conseil économique et social, si possible lors de sa trente-deuxième session,
4. Prie le Conseil économique et social, lorsqu'il soumettra à l'Assemblée générale ses recommandations relatives à ces rapports, de tenir compte des opinions exprimées par les Etats membres, lors de la quinzième session de l'Assemblée, au sujet de la nécessité de promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples ;
5. Prie en outre le Conseil économique et social, lorsqu'il soumettra à l'Assemblée générale ses observations sur le prochain rapport que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a été invitée à présenter aux termes de la résolution 803 (XXX) du Conseil, de tenir compte de la présente résolution et des débats consacrés à cette question.

ANNEXE II

RESOLUTION ADOPTEE PAR LA CONFERENCE GENERALE DE L'UNESCO
A SA ONZIEME SESSION

Education pour la compréhension internationale

1. 1531 La Conférence générale,

Rappelant que l'Unesco a été créée, aux termes de son Acte constitutif, "afin d'atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité en vue desquels l'Organisation des Nations Unies a été constituée, et que sa Charte proclame",

Considérant que toute manifestation d'intolérance raciale ou de prétendue supériorité nationale va à l'encontre de ces objectifs fondamentaux et constitue une menace pour la paix, la sécurité et la compréhension internationale,

Estimant qu'une éducation appropriée, animée d'un esprit de tolérance et d'objectivité, peut efficacement contribuer à détruire les obstacles à l'établissement d'une compréhension internationale réelle et durable,

Condamne toute manifestation d'intolérance entre les races ou les peuples comme attentatoire aux nobles principes qui ont inspiré la création de l'Organisation des Nations Unies et de l'Unesco ;

Recommande instamment aux Etats membres de redoubler d'efforts afin que l'éducation s'inspire toujours du principe de tolérance, de l'esprit de rigoureuse objectivité et du souci de maintenir des relations pacifiques entre les nations et les races ;

Invite le Directeur général à rechercher les mesures qui pourront contribuer le plus utilement, sur le plan de l'éducation, à affermir et à développer la compréhension internationale, et le charge de faire rapport sur cette question à la Conférence générale lors de sa douzième session.

ANNEXE III

SOURCES DES OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS RELATIVES
AU DOCUMENT DE TRAVAIL RECUES PAR L'UNESCO

ETATS MEMBRES

1. République fédérale d'Allemagne : Commission nationale pour l'Unesco
2. Australie : Commission nationale pour l'Unesco
3. Autriche : Commission nationale pour l'Unesco
4. Canada : Commission nationale pour l'Unesco
5. Dahomey : Ministère de l'éducation nationale et de la culture
6. Danemark : Commission nationale pour l'Unesco
7. Espagne : Commission nationale pour l'Unesco
8. Etats-Unis d'Amérique : Département d'Etat (Délégation permanente auprès de l'Unesco)
9. Israël : Commission nationale pour l'Unesco
10. Italie : Commission nationale pour l'Unesco
11. Japon : Commission nationale pour l'Unesco
12. Jordanie : Ministère de l'éducation
13. Luxembourg : Commission nationale pour l'Unesco
14. Nouvelle-Zélande : Commission nationale pour l'Unesco
15. Pays-Bas : Commission nationale pour l'Unesco
16. République arabe unie : Commission nationale pour l'Unesco
17. Roumanie : Commission nationale pour l'Unesco
18. Suède : Commission nationale pour l'Unesco
19. Suisse : Commission nationale pour l'Unesco
20. Tchécoslovaquie : Commission nationale pour l'Unesco
21. Union des républiques socialistes soviétiques : Commission nationale pour l'Unesco ; Comité des organisations de la jeunesse
22. Viêt-nam : Ministère de l'éducation nationale (Direction de l'enseignement secondaire)

ETATS ASSOCIES

1. Ile Maurice : Ministère de l'éducation
2. Singapour : Ministère de l'éducation ; ministère des affaires sociales

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Organisations du système des Nations Unies

1. Bureau international du travail
2. Fonds des Nations Unies pour l'enfance
3. Haut-Commissariat pour les réfugiés
4. Organisation météorologique mondiale
5. Organisation mondiale de la santé
6. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Autres organisations intergouvernementales

1. Conseil de l'Europe

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

1. Académie internationale de la céramique
2. Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines
3. Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens
4. Association internationale pour le christianisme libéral et la liberté religieuse

5. Association internationale des éducateurs de jeunes inadaptés
6. Association internationale des professeurs et chargés de cours d'universités
7. Association internationale des sciences juridiques
8. Association internationale soroptimiste
9. Association mondiale des guides et des éclaireuses
10. Association universelle d'espéranto
11. Confédération internationale des syndicats libres
12. Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante
13. Conférence internationale de service social
14. Congrès juif mondial
15. Conseil consultatif d'organisations juives
16. Conseil international des femmes
17. Conseil international de la musique
18. Conseil international de la philosophie et des sciences humaines
19. Conseil des organisations internationales des sciences médicales
20. Entraide universitaire mondiale
21. The experiment in International Living (section allemande)
22. Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales
23. Fédération internationale des femmes diplômées des universités
24. Fédération internationale des organisations de correspondances et d'échanges scolaires
25. Fédération internationale de professeurs de l'enseignement secondaire officiel
26. Fédération internationale des professeurs de langues vivantes
27. Fédération mondiale des anciens combattants
28. Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
29. Fédération mondiale des jeunesses libérales et radicales
30. Fédération mondiale pour la santé mentale
31. Fédération syndicale mondiale
32. Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants
33. Fraternité mondiale
34. Institut international du théâtre
35. Ligue internationale des droits de l'homme
36. Ligue internationale pour l'éducation nouvelle
37. Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté
38. Office international de l'enseignement catholique
39. Service civil international
40. Union catholique internationale de service social
41. Union mondiale pour le judaïsme progressif
42. Union mondiale des organisations féminines catholiques

ANNEXE IV

SUGGESTIONS CONCERNANT LE TEXTE D'UNE DÉCLARATION
INTERNATIONALE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

- (a) Document de travail rédigé par la Roumanie pour la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies (Seizième session, point 12 de l'ordre du jour ; document A/C.3/L.955, daté du 16 novembre 1961).

Suggestions sur le contenu d'une déclaration proclamant les principes fondamentaux concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples/¹

I. Rappeler dans le préambule :

Que dans la Charte des Nations Unies les peuples se sont déclarés résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre ;

Que la Charte des Nations Unies proclame le respect des droits fondamentaux de l'homme, de la dignité de la personne humaine et de l'égalité en droits des individus et des peuples ;

Réaffirmer les principes inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale), la Déclaration des droits de l'enfant (résolution 1386 (XIV) de l'Assemblée générale) et l'article 14 du projet de pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels/² selon lesquels la jeune génération doit être élevée dans un esprit de paix, compréhension, tolérance et amitié entre les nations ;

Mentionner que lors des conflits qui ont éprouvé l'humanité, ce sont les jeunes qui ont eu le plus à souffrir et qui ont donné le plus grand nombre de victimes ;

Qu'à notre époque de réalisations gigantesques dans le domaine de la science et de la technique, l'activité des jeunes doit être entièrement consacrée au but de rendre la vie florissante et prospère et que les idées de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, indispensables au progrès de l'humanité, doivent être promues par tous les moyens ;

Que la jeune génération est appelée à diriger dans un proche avenir les destins de l'humanité ;

Que l'éducation des jeunes dans l'esprit de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples est à même de contribuer à améliorer les relations internationales et à promouvoir la paix générale et la sécurité ;

II. Dans la partie opérative proclamer :

Que dans l'éducation de la jeune génération tous les Etats devraient se guider selon les principes suivants :

Premier principe

Les gouvernements sont tenus à faire ce qui leur est possible pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, et à élever la jeune génération dans la conviction qu'à notre époque la guerre peut et doit être éliminée et que la coexistence pacifique et le désarmement général et complet peuvent exclure la guerre de la vie de la société ;

Deuxième principe

L'éducation des jeunes doit être orientée vers la compréhension et la coopération internationales et doit être pénétrée par les idées de l'amitié et du respect mutuel entre les peuples, de la démocratie et du progrès de l'humanité.

1. Voir résolution 1572 (XV) de l'Assemblée générale.
2. Voir document A/C.3/L.903, p.6

Les manuels scolaires, les publications, les films, la télévision et tous les autres moyens d'information destinés aux jeunes doivent promouvoir aux rangs de la jeune génération des idées qui favorisent le rapprochement entre les peuples.

Troisième principe

Les jeunes doivent être élevés dans l'esprit de l'égalité en droits de tous les peuples et de toutes les races ; toutes idées qui pourraient propager le colonialisme, quelles que soient ses formes et manifestations ou qui auraient pour but le maintien ou la création de privilèges pour certains Etats au détriment des autres devant être incessamment combattues.

Quatrième principe

Les gouvernements doivent favoriser et appuyer les échanges destinés à promouvoir parmi les jeunes les idées de paix, de compréhension et de respect mutuel entre les peuples et encourager les visites et les voyages, les festivals et les réunions des jeunes à des fins éducatives, scientifiques, culturelles, artistiques, sportives et touristiques.

Cinquième principe

Les gouvernements sont tenus à aider et à encourager l'association des jeunes sur le plan national et international pour promouvoir la paix, la coexistence pacifique, l'abolition du colonialisme, l'égalité en droits de toutes les nations et races.

Les gouvernements doivent interdire la création d'organisations qui pourraient propager parmi les jeunes les idées guerrières et revanchardes et celles de l'inégalité des nations, des races et de l'oppression coloniale.

Sixième principe

Il faut inspirer à la jeune génération un sentiment d'attachement, de respect et de fierté pour l'homme, pour les réalisations de l'humanité, pour son avenir grandiose.

(b) Projet d'une Déclaration internationale, exposant les principes fondamentaux relatifs à la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, établi par l'Association internationale pour le christianisme libéral et la liberté religieuse

Considérant qu'il est précisé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme

1. que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits... et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité
2. que toute personne a droit à l'éducation, et que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux (26)

Le Conseil économique et social des Nations Unies et la Conférence générale de l'Unesco publient solennellement UNE DECLARATION UNIVERSELLE SUR L'EDUCATION INTERNATIONALE destinée à servir de norme commune pour l'éducation des hommes.

Article premier : Tous les êtres humains sans aucune distinction, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre, d'origine nationale ou sociale, de qualité ou de naissance, doivent, pour parvenir à la pleine compréhension de leur condition humaine, recevoir une éducation qui les rende pleinement conscients de leur appartenance à la famille humaine.

Article 2 : L'enseignement visant à assurer cette pleine conscience est un élément essentiel de tous les aspects de l'éducation humaine, telle qu'elle est donnée dans la famille, à l'école ou dans tout autre établissement d'enseignement.

Article 3 : Tout enseignement contraire à cette interprétation générale de l'éducation humaine doit être considéré comme une forme de destruction des droits et libertés que mentionne l'article 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.